

Bolloré

Rapport semestriel

2017



SOMMAIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉ

1.	ÉLÉMENTS CLÉS	3
2.	RÉSULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2017	4
3.	ACTIVITÉS	8
4.	ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	17
5.	PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES	19
6.	PRINCIPALES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES	20
7.	STRUCTURE DU GROUPE	21
8.	ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION	22

COMPTES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS SEMESTRIELS

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	24
NOTE ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	30

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE	64
--	----

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT SEMESTRIEL	65
--	----

RAPPORT D'ACTIVITÉ

1_ÉLÉMENTS CLÉS

- **Intégration globale du Groupe Vivendi à compter du 26 avril 2017**

Les comptes du premier semestre 2017 intègrent 4 mois de quote-part de résultats de Vivendi mis en équivalence et 2 mois de résultats de Vivendi désormais consolidé en intégration globale depuis le 26 avril 2017.
- **Cession à Vivendi de la participation du Groupe Bolloré dans Havas (59,2 %) pour 2 317 millions d'euros réalisée le 3 juillet 2017**

Le Groupe Bolloré a cédé le 3 juillet 2017 sa participation de 59,2 % dans Havas au prix de 9,25 euros par action, soit 2 317 millions d'euros. En tenant compte du dividende de 0,18 euro en juin 2017, la cession représente une valeur de 2 362 millions d'euros.

Conformément à la réglementation, Vivendi va déposer une Offre Publique d'Achat Simplifiée sur le solde du capital de Havas, au même prix de 9,25 euros par action, sans que cette opération ne vise à retirer Havas de la cote.
- **Résultats 1er semestre 2017**
 - Chiffre d'affaires du Groupe : 7 056 millions d'euros +42 % incluant 1 909 millions d'euros de Vivendi en intégration globale sur 2 mois, +5 % à périmètre et change constants
 - Résultat opérationnel : 443 millions d'euros, + 45 % (dont 189 millions d'euros de contribution de Vivendi en intégration globale sur 2 mois)
 - Résultat net part du Groupe : 333 millions d'euros, -3 % (en l'absence de dividende de Vivendi suite à la consolidation).

 - Flux net de trésorerie de l'activité : 459 millions d'euros, contre 431 millions d'euros au 1^{er} semestre 2016
 - Endettement net : 3 981 millions d'euros contre 4 259 millions d'euros au 31 décembre 2016
 - Gearing : 13 % contre 41 % à fin 2016
 - Valeur boursière totale du portefeuille de titres cotés Bolloré et Vivendi (au 30 juin 2017) : 7 292 millions d'euros.
- **Acompte sur dividende**

Le Conseil d'administration de Bolloré a décidé le versement d'un acompte sur dividende de 0,02 euro par action, identique à celui de l'an dernier, payable en espèces ou en actions.

2_RÉSULTATS DU PREMIER SEMESTRE 2017

Chiffres clés consolidés

en millions d'euros	1 ^{er} semestre 2017	Bolloré	Vivendi IG	1 ^{er} semestre 2016	Variation
Chiffre d'affaires	7 056	5 147	1 909	4 953	42%
EBITDA ⁽¹⁾	754	460	294	487	55%
Amortissements et provisions	(311)	(206)	(105)	(182)	71%
Résultat opérationnel	443	254	189	305	45%
Résultat financier	178	178		225	(21%)
Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence non-opérationnelles	46	46		(4)	
Impôts	(161)	(106)	(56)	(117)	
Résultat Net	505	372	133	409	23%
Résultat Net Part du Groupe	333	313	20	342	(3%)
Minoritaires	172	59	113	67	
Bénéfice par action ⁽²⁾	0,11			0,12	(3%)
Flux net de trésorerie de l'activité	459			431	29
Investissements industriels nets	(451)			(315)	(136)
Investissements financiers nets	(70)			(57)	(13)
	30 juin 2017	Bolloré	Vivendi IG	31 décembre 2016	Variation M€
Capitaux propres	31 146	11 219	19 927	10 281	20 865
Dont part du Groupe	9 827			8 915	912
Endettement net	3 981	4 643	(662)	4 259	(278)
Gearing	13%			41%	-
Valeur boursière du portefeuille de titres cotés ⁽³⁾	7 292	1 011	6 281	4 553	2 739
Liquidité - Montant disponible non tiré ⁽⁴⁾	3 101 ⁽⁵⁾			~1 800	

(1) y compris Résultats des sociétés mises en équivalence opérationnelles pour 38 millions d'euros au 30 juin 2017

(2) hors titres d'autocontrôle

(3) tenant compte de la valeur des options d'achat sur titre Vivendi au 31/12/2016

(4) hors Havas et hors Vivendi

(5) à fin juillet 2017

Chiffre d'affaires

en millions d'euros	1 ^{er} semestre 2017	1 ^{er} semestre 2016 ⁽¹⁾	1 ^{er} semestre 2016	Croissance publiée (%)	Croissance organique (%)
Transport et Logistique	2 802	2 699	2 723	2,9%	3,8%
Logistique Pétrolière	1 064	960	959	11,0%	10,8%
Communication (Vivendi, Havas, Médias, Télécoms)	3 030	2 902	1 111	172,8%	4,4%
Stockage d'Electricité et Solutions	149	148	148	0,7%	0,6%
Autres (Actifs Agricoles, Holdings)	12	13	13	(11,8%)	(11,9%)
Total chiffre d'affaires Groupe Bolloré	7 056	6 723	4 953	42,5%	5,0%

(1) à périmètre et change constants

Les valeurs présentées sont exprimées en millions d'euros et arrondies à la décimale la plus proche.

Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté.

Le chiffre d'affaires est en progression de 5 % à périmètre et taux de change constants, en raison :

- de la progression de 4 % des activités transport et logistique grâce à la croissance de 7 % de Bolloré Logistics qui bénéficie de l'augmentation des volumes maritimes et aériens traités. Bolloré Africa Logistics est en léger recul (-0,8 %) en dépit de la reprise de la croissance des volumes traités par les terminaux portuaires et de la progression des activités logistiques. Enfin, l'activité ferroviaire est pénalisée par la baisse des trafics marchandises et voyageurs ;

- de la hausse de 11 % de l'activité dans la logistique pétrolière consécutive à la hausse des prix des produits pétroliers ;
- de la progression des activités communication (+4 %), attribuable principalement à Vivendi (+8 %), qui compense la baisse du revenu de Havas (-0,5 %).

En données brutes, il progresse de 42 % en raison de variations de périmètre qui s'élèvent à 1 793 millions d'euros, principalement attribuables à l'intégration de Vivendi (1 775 millions d'euros). Les variations de devises ont un effet négatif de 23 millions d'euros sur le chiffre d'affaires du premier semestre 2017 du Groupe.

Résultat opérationnel par activité

en millions d'euros	1 ^{er} semestre 2017	1 ^{er} semestre 2016	Variation (%)
Transport et Logistique ⁽¹⁾	246	255	(3%)
Logistique Pétrolière	10	25	(62%)
Communication (Vivendi, Havas, Médias, Télécoms)	280	119	135%
Stockage d'Electricité et Solutions	(79)	(77)	-
Autres (Actifs Agricoles, Holdings) ⁽¹⁾	(14)	(17)	-
Total résultat opérationnel Groupe Bolloré	443	305	45%

(1) Avant redevances de marques

Le résultat opérationnel s'établit à 443 millions d'euros en progression de 45 % par rapport au 1^{er} semestre 2016, compte tenu :

- du recul de 3 % du résultat du Transport et Logistique qui intègre :
 - une progression des résultats des terminaux portuaires (pénalisés cependant par le Nigeria, le Congo et le Gabon) et de la logistique en Afrique,
 - une baisse des résultats du rail en Afrique et de la commission de transport en France et Chine, pénalisés par certains contrats dans un contexte de forte remontée des taux de fret ;
- de la forte baisse de la logistique pétrolière, impactée par des effets de stock négatifs et la baisse des volumes dans un contexte climatique défavorable par rapport à 2016 ;
- dans le secteur Communication, de la prise en compte de 202 M€ de résultat opérationnel de Vivendi ⁽¹⁾ (189 millions d'euros sur 2 mois en intégration globale) contrebalancée par la baisse du résultat de Havas, en raison des incertitudes qui pèsent sur le marché publicitaire mondial ;
- de l'augmentation contenue des dépenses dans le stockage d'électricité (batteries, véhicules électriques, stationnaire) malgré le développement de nouveaux services d'autopartage.

(1) 4 mois en équivalence et 2 mois en intégration globale

Résultat financier

en millions d'euros	1 ^{er} semestre 2017	1 ^{er} semestre 2016	Variation (M€)
Dividendes et revenus de VMP nets	17	333	(316)
Coût net du financement	(62)	(50)	(12)
Autres charges et produits financiers	223	(58)	281
Résultat financier	178	225	(47)

Le résultat financier du premier semestre 2017 s'établit à 178 millions d'euros contre 225 millions d'euros au premier semestre 2016. Vivendi étant désormais consolidé par intégration globale, les dividendes reçus en 2017 (79 millions d'euros) ne sont plus comptabilisés en résultat (325 millions d'euros en 2016). En revanche, le résultat financier intègre une plus-value de 232 millions d'euros consécutive à la mise à la juste valeur des titres Vivendi dans le cadre de l'intégration globale.

Résultat des entreprises associées

en millions d'euros	1 ^{er} semestre 2017	1 ^{er} semestre 2016	Variation (M€)
Part dans le résultat net des sociétés MEE non opérationnelles	46	(4)	50

La part dans le résultat des sociétés mises en équivalence non opérationnelles du premier semestre 2017 est de 46 millions d'euros contre - 4 millions d'euros au 1^{er} semestre 2016, bénéficiant de la progression des résultats de Mediobanca et Socfin.

Résultat net :

Après prise en compte de -161 millions d'euros d'impôts (dont -56 millions d'euros correspondant aux impôts de Vivendi), le résultat net consolidé s'établit à 505 millions d'euros, contre 409 millions d'euros au premier semestre 2016. Le résultat net part du Groupe ressort à 333 millions d'euros contre 342 millions d'euros au premier semestre 2016, en recul de 3 %, en l'absence de dividende de Vivendi suite à la consolidation.

Bilan, portefeuille, liquidité

en millions d'euros	30 juin 2017	Bolloré	Vivendi IG	30 juin 2016	31 décembre 2016	Variation (M€)
Capitaux propres	31 146	11 219	19 927	9 816	10 281	20 865
dont part du Groupe	9 827			8 535	8 915	912
Endettement net du Groupe	3 981	4 643	(662)	4 477	4 259	(278)
Gearing (%) ⁽¹⁾	13%			46%	41%	
Valeur de marché du portefeuille de titres cotés ⁽²⁾	7 292	1 011	6 281	4 229	4 553	2 739
Liquidité - Montant disponible non tiré ⁽³⁾	3 101			~2 020	~1 800	

(1) gearing = ratio endettement net / Fonds propres

(2) tenant compte de la valeur des options d'achat Vivendi au 31/12/2016

(3) au 31 juillet 2017 hors Havas et hors Vivendi

L'endettement net s'élève à 3 981 millions d'euros après la prise en compte de la trésorerie nette de Vivendi pour 662 millions d'euros.

Les capitaux propres s'établissent à 31 146 millions d'euros en progression de 20 865 millions d'euros, dont 19 927 millions d'euros provenant de l'intégration globale de Vivendi.

Le ratio d'endettement net sur fonds propres est de 13 % contre 41 % à fin 2016.

La valeur boursière du portefeuille de titres cotés s'élève à 7 292 millions d'euros au 30 juin 2017, dont 1 011 millions d'euros pour le portefeuille de Bolloré (Mediobanca, Groupe Socfin, ...) et 6 281 millions d'euros pour le portefeuille de Vivendi (Telecom Italia, Ubisoft, Mediaset, Telefonica, Fnac), contre 4 553 millions d'euros au 31 décembre 2016.

La liquidité du Groupe ⁽¹⁾ est en hausse, avec un montant disponible non tiré de plus de 3,1 milliards d'euros à fin juillet 2017 contre 1,8 milliard d'euros à fin 2016.

Variation de l'endettement

en millions d'euros	1 ^{er} semestre 2017	1 ^{er} semestre 2016	Variation (M€)
Marge Brute d'Autofinancement ⁽¹⁾	714	684	30
Variation du BFR (+ = réduction)	(254)	(254)	(1)
Flux net de trésorerie de l'activité	459	431	29
Investissements industriels nets	(451)	(315)	(136)
Investissements financiers nets	(70)	(57)	(13)
Dividendes versés	(567)	(157)	(409)
Frais financiers nets payés	(32)	(44)	12
Augmentation de capital, variation de juste valeur et autres éléments ⁽²⁾	939	(54)	992
Variation de l'endettement (- = augmentation de l'endettement)	278	(196)	474

(1) MBA après élimination des plus-values et avant frais financiers

(2) Principalement effet périmètre (Vivendi 1 019 M€)

¹ Au 31 juillet 2017, hors Havas et hors Vivendi

Résultat social – Proposition d'acompte sur dividende

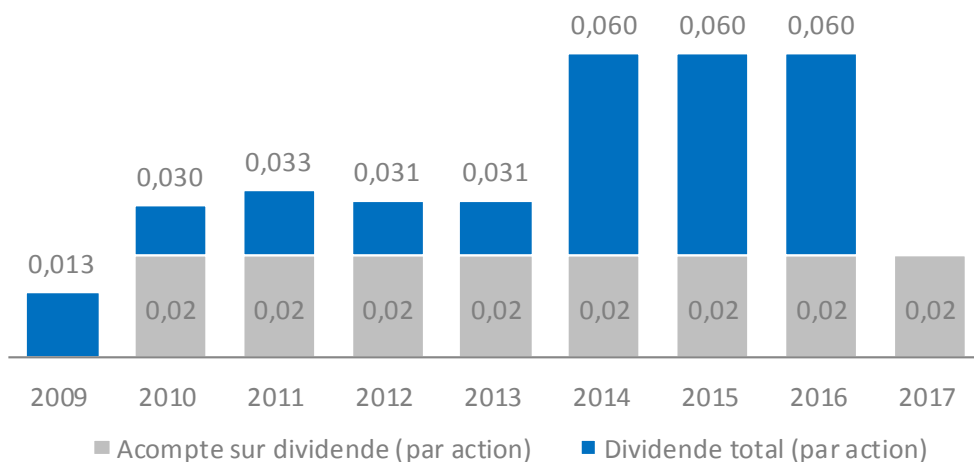
Le résultat net social du premier semestre 2017 s'établit à 149 millions d'euros (44 millions d'euros au 30 juin 2016) portant le montant distribuable à 2 040 millions d'euros.

Le Conseil d'administration de Bolloré a décidé le versement d'un acompte sur dividende de 0,02 euro par action, identique à celui de l'an dernier, payable en espèces ou en actions, soit un montant maximum de 58 millions d'euros.

Le détachement de l'acompte interviendra le 8 septembre 2017 et le paiement ou la livraison des actions seront effectués le 5 octobre 2017.

Le prix de souscription de l'option du dividende en action est fixé à 3,49 euros et la période de souscription s'étendra du 8 septembre 2017 au 26 septembre 2017. Les actions émises porteront jouissance à partir du 1^{er} janvier 2018.

Évolution des dividendes versés (€ par action)



3_ACTIVITÉS

TRANSPORT ET LOGISTIQUE

en millions d'euros	1 ^{er} semestre 2017	1 ^{er} semestre 2016	Variation (%)	Croissance organique (%)
Chiffre d'affaires Bolloré Logistics	1 623	1 494	9%	7%
Chiffre d'affaires Bolloré Africa Logistics	1 178	1 229	(4%)	(0,8%)
Total chiffre d'affaires	2 802	2 723	3%	3,8%
EBITDA ⁽¹⁾	340	344	(1%)	
Résultat opérationnel	246	255	(3%)	
Investissements	107	153	(30%)	

(1) Avant redevances de marque

EBITDA -1 % :

- Progression globale des résultats des terminaux portuaires en Afrique portée par l'Afrique de l'Ouest même si certains ports d'Afrique centrale restent encore pénalisés par un contexte économique défavorable compte tenu de la faiblesse des cours du pétrole (Congo, Nigeria, Gabon, Cameroun).
- Baisse des résultats de la commission de transport dans laquelle la hausse des volumes ne compense pas la diminution de la marge brute, résultant de la signature de contrats, en 2016 sur la base de taux de fret nettement plus bas que ceux constatés au premier semestre 2017 ;
- L'activité chemins de fer reste fortement pénalisée par la baisse des trafics d'hydrocarbures à partir de la Côte d'Ivoire (Sitarail) et vers le Tchad (Camrail) ;

Résultat opérationnel -3 % :

- Intégrant toujours de forts amortissements liés aux investissements importants réalisés en Afrique.

BOLLORÉ LOGISTICS

Le chiffre d'affaires du premier semestre 2017 s'établit à 1 623 millions d'euros, +7 % à périmètre de taux de change constants, en raison de la croissance des volumes en aérien et maritime.

Les résultats du premier semestre 2017 sont marqués par :

- la baisse du résultat opérationnel de la commission de transport en France malgré la hausse des volumes en aérien et maritime, impactés par une diminution des marges, liée à la hausse des taux de fret qui n'a pu être répercutés sur certains contrats signés en 2016 ;
- la progression des résultats aux Pays-Bas et en Allemagne ne compense pas le recul enregistré en Grande-Bretagne et en Belgique ;
- le retrait des résultats des zones Asie-Pacifique, pénalisés également par des contrats de fret déficitaires, notamment en Chine, atténué cependant par les bons résultats de l'Australie, de Singapour, de l'Indonésie et de la Thaïlande qui ont connu un développement des activités logistiques et projets ;
- signature d'une joint-venture en Arabie Saoudite (Barhi-Bolloré Logistics).

BOLLORÉ AFRICA LOGISTICS

Le chiffre d'affaires du premier semestre 2017 s'établit à 1 178 M€, -0,8 % à périmètre et de taux de change constants, compte tenu de la progression des activités logistique et manutentionnaire, d'une reprise des terminaux portuaires et du recul des activités ferroviaires, toujours impactées par la baisse des trafics marchandises et voyageurs.

Les résultats du premier semestre 2017 sont marqués par :

- une progression des activités portuaires, en particulier des terminaux Abidjan Terminal en Côte d'Ivoire, MPS au Ghana, Dakar Terminal au Sénégal, Conakry Terminal en Guinée, Benin Terminal et Freetown Terminal en Sierra Leone, qui bénéficient de l'augmentation des volumes manutentionnés ;
- les effets de la baisse des activités minières et pétrolières pénalisant toujours les activités logistique et portuaire de certains pays (Congo, Cameroun, Liberia, Tchad, Nigeria, ...) ;
- la bonne tenue globale des activités en Afrique de l'Est et du Sud avec notamment une forte progression au Kenya et au Mozambique.
- le recul des activités chemins de fer, toujours pénalisées par la baisse des trafics d'hydrocarbures vers le Tchad et le recul de l'activité voyageurs (Camrail) tandis que Sitarail a continué à souffrir de volumes insuffisants. La signature d'un accord avec les états burkinabé et ivoirien devrait permettre sur Sitarail un retour à l'équilibre sur le second semestre.

Développement du réseau

- **Cameroun** : signature le 25 juillet 2017 du contrat de concession du nouveau terminal à conteneurs de Kribi. Le consortium composé de Bolloré Transport & Logistics, CMA CGM et le groupe chinois CHEC s'est vu confier pour 25 ans le financement et l'exploitation du terminal à conteneurs de Kribi, qu'ils gèreront dans le cadre d'un Partenariat Public-Privé. Doté d'un quai de 350 mètres et d'une profondeur de 16 mètres, le terminal de Kribi peut accueillir des navires d'une capacité de 8 000 EVP. En phase 2, Kribi Conteneurs Terminal opérera des navires de 11 000 EVP. Il bénéficiera d'un quai de 715 mètres, et aura la capacité de traiter 1,3 million EVP.
- **Offre de reprise partielle des actifs de Necotrans** : approbation par le Tribunal de commerce de Paris de l'offre du consortium dont le Groupe Bolloré fait partie. Cela va se traduire notamment par :
 - la reprise du fonds de commerce France de la commission de transport ;
 - l'acquisition de certaines activités *oilfield* en Afrique ;
 - l'acquisition du terminal de Brazzaville et de celui de Lomé (conventionnel) ;
 - la reprise des participations minoritaires de Necotrans dans les terminaux exploités par le Groupe (Cameroun, Côte d'Ivoire, Burkina Faso et Bénin).

BOLLORÉ ÉNERGY

en millions d'euros	1 ^{er} semestre 2017	1 ^{er} semestre 2016	Variation (%)
Chiffre d'affaires	1 064	959	11%
Résultat opérationnel	10	25	(62%)
<i>Marge opérationnelle (%)</i>	0,9%	2,6%	-174 bps
Investissements	26	7	287%

L'augmentation de 11 % du chiffre d'affaires, est principalement liée à la hausse des prix des produits pétroliers.

La baisse du résultat opérationnel de 15 millions d'euros est attribuable à :

- des incidences sur stock liées à l'évolution des prix du pétrole, négatives en 2017 et positives en 2016 ;
- une baisse des volumes de l'activité de distribution (négoce) en France et en Allemagne, en raison d'une climatologie défavorable ;
- la non récurrence d'éléments exceptionnels positifs au 1^{er} semestre 2016 en France et Suisse dans un contexte de blocage des dépôts et de pénurie de carburants.

Augmentation des investissements liée aux travaux de réhabilitation du site de DRPC (Dépôts de Rouen Petit Couronne) qui permettra de consolider la distribution de Bolloré Energy sur la zone et d'entreposer des stocks stratégiques d'ici fin 2017. Signature d'un accord de partenariat avec Total (30 % du capital).

COMMUNICATION

en millions d'euros	1 ^{er} semestre 2017	1 ^{er} semestre 2016	Variation
Chiffre d'affaires	3 030	1 111	173%
Résultat opérationnel	280	119	135%
Marge opérationnelle (%)	9,3%	10,7%	-148 bps
Investissements	220	30	624%

Le résultat opérationnel du premier semestre 2017 intègre notamment :

- La prise en compte du résultat de Vivendi à hauteur de 202 millions d'euros (dont 189 millions d'euros correspondant à l'intégration globale sur 2 mois) ;
- Le recul du résultat de Havas en raison de la baisse de l'activité (-0,5 %), notamment au Royaume-Uni, aux États-Unis et Amérique latine (Brésil, Mexique), dans un contexte de baisse des investissements des annonceurs qui affecte l'ensemble du secteur de la publicité.

VIVENDI**Résultats du premier semestre 2017 publiés par Vivendi**

en millions d'euros	1 ^{er} semestre 2017	1 ^{er} semestre 2016	Variation
Chiffre d'affaires	5 437	5 044	8%
Résultat opérationnel Ajusté (EBITA)	352	387	(9%)
Résultat opérationnel (EBIT)	362	529	(32%)
Résultat net part du Groupe	176	911	(81%)
Résultat net ajusté	320	286	12%
en millions d'euros	30 juin 2017	31 décembre 2016	
Capitaux propres	18 856	19 612	
Capitaux propres part du Groupe	18 626	19 383	
Dette nette/ (trésorerie nette)	(500)	(1 068)	
RO ajusté (EBITA) par activité	1 ^{er} semestre 2017	1 ^{er} semestre 2016	Variation
Universal Music Group	286	177	62%
Groupe Canal +	171	288	(41%)
Gameloft	(1)	-	
Autres activités (1) et frais Groupe	(104)	(78)	
Total	352	387	(9%)

Éléments clés sur les résultats du 1^{er} semestre 2017

- Croissance organique de +4,8 %** grâce à la progression de Universal Music Group (+14,0 %) alors que la situation de Groupe Canal + s'améliore (CA -2,4 %, après -5,5 % au 2^{ème} semestre 2016) ;
- Résultat opérationnel ajusté (Ebita) : 352 millions d'euros** -9 %, avec un 2^{ème} trimestre en hausse de 16 %, porté par la progression d'Universal Music Group. La situation de Canal + s'améliore (Ebita de Canal+ du 2^{ème} trimestre : 114 M€, -3,8 % par rapport au 2^{ème} trimestre 2016, multiplié par 2 par rapport au 1^{er} trimestre 2017) ;
- Résultat opérationnel : 362 millions d'euros**, -32 % par rapport au 1^{er} semestre 2016 qui avait enregistré la reprise de provision de 240 millions d'euros sur le litige Liberty Media aux États-Unis. La quote-part de résultat net en provenance de Telecom Italia est de 44 millions d'euros contre 23 millions d'euros au 1^{er} semestre 2016 ;
- Résultat net⁽²⁾ : 176 millions d'euros**, -81 % par rapport au 1^{er} semestre 2016 qui intégrait, en outre, la plus-value nette de cession de la participation résiduelle dans Activision Blizzard pour 576 millions d'euros avant impôts.
- Résultat net ajusté** non affecté par les éléments non récurrents : **+320 millions d'euros** en hausse de 12 %.

(1) Vivendi Villages et nouvelles initiatives

(2) part du Groupe chez Vivendi

HAVAS**Résultats du premier semestre 2017 publiés par HAVAS**

en millions d'euros	1 ^{er} semestre 2017	1 ^{er} semestre 2016	Variation
Chiffre d'affaires	1 108	1 087	2%
<i>Croissance organique</i>	<i>(0,4%)</i>	<i>3%</i>	
Résultat opérationnel courant	111	147	(24%)
<i>Marge opérationnelle courante (%)</i>	<i>10,0%</i>	<i>13,5%</i>	-350 bps
Résultat opérationnel	100	137	(27%)
Marge opérationnelle (%)	9,0%	12,6%	-360 bps
Résultat net	57	87	(34%)
Résultat net part du Groupe	54	82	(34%)
Capitaux propres	1 715	1 641	74
Dettes financières nettes	74	96	(22)

Éléments clés sur les résultats du 1^{er} semestre 2017

- Baisse de l'activité (-0,4 % en organique) sur l'ensemble des zones à l'exception de la France (+5,4 %) ;
- Baisse de 24 % du résultat opérationnel courant, impacté par le recul de l'activité dans un contexte de baisse de l'ensemble du secteur publicitaire, confronté à la réduction des investissements des annonceurs et à une forte pression sur les marges ;
- Dette nette de 74 millions d'euros, contre 96 millions d'euros au 30 juin 2016 et -149 millions d'euros au 31 décembre 2016, tenant compte de la saisonnalité du BFR. Gearing : 4 %.

Rapprochement avec Vivendi

- Vivendi a acquis le 3 juillet 2017 la participation de 59,2 % du Groupe Bolloré dans Havas. En application de la réglementation boursière, Vivendi va déposer une OPAS sur le solde du capital de Havas, au même prix de 9,25 euros, sans que cette opération vise à retirer Havas de la cote ;
- Ce rapprochement avec Vivendi offre d'importantes opportunités pour Havas même si, dans un premier temps, ce type d'opération est de nature à affecter la marche des affaires.

CNEWS MATIN

- Rapprochement de CNews Matin avec CNews (Groupe Canal) en vue de la création à terme d'une *news factory*.
- Diffusion moyenne de près de 903 000 exemplaires, stable par rapport à juin 2016 ⁽¹⁾ (2,3 millions de lecteurs par numéro ⁽²⁾).
- Edition digitale CNewsmatin.fr : près de 3 millions de visiteurs par mois et plus de 8 millions de pages vues mensuellement ⁽³⁾.

TELECOMS**Fréquence 3.5 Ghz**

- 22 licences régionales qui offrent une couverture nationale.
- Poursuite du déploiement du réseau dans le cadre de l'accord avec l'ARCEP. 5 200 stations ont été déployées à fin juin 2017 (2 941 stations à fin juin 2016).
- Dépenses cumulées à ce stade de 153 millions d'euros incluant les licences et les coûts de développement.

(1) Source: OJD juin 2017

(2) Source : Étude one 2016

(3) Source : Google Analytics, 1er semestre 2017

Wifirst

- Commercialisation d'un service d'Internet sans fil haut débit, notamment dans les résidences pour étudiants et les complexes hôteliers.
- Chiffre d'affaires : 15 millions d'euros soit +26 % par rapport à juin 2016.
- Parc : 470 000 chambres / emplacements installés à fin juin 2017, +24 % par rapport à juin 2016.
- Développement de l'activité *BtoB* : déploiement de solutions wifi dans 3 100 agences La Poste à fin juin 2017.

STOCKAGE D'ÉLECTRICITÉ ET SOLUTIONS

en millions d'euros	1 ^{er} semestre 2017	1 ^{er} semestre 2016	Variation (%)
Chiffre d'affaires	149	148	1%
à périmètre et change constants			1%
Résultat opérationnel	(79)	(77)	NA
Investissements	91	116	(21%)

Chiffres d'affaires des activités industrielles en légère progression

- La croissance des activités terminaux spécialisés et films plastiques a compensé la baisse des ventes de véhicules au 1^{er} semestre 2017.
- Le chiffre d'affaires réalisé par Blue Solutions avec les entités de Blue Applications est de 54 millions d'euros contre 65 millions d'euros au 1^{er} semestre 2016. Ce chiffre est éliminé au niveau du Groupe Bolloré.

Ralentissement des dépenses opérationnelles et des investissements dans les applications

- Les pertes opérationnelles du 1^{er} semestre 2017 augmentent légèrement par rapport au 30 juin 2016. Blue Solutions s'est concentré sur les applications les plus prometteuses (bus et autopartage) et a réduit son investissement sur Bluecar (hors autopartage). L'ouverture des systèmes d'autopartage de Singapour et de Los Angeles est prévue au second semestre 2017 alors qu'à Londres le déploiement des bornes de charge continue et devrait permettre le lancement d'un service d'autopartage début 2018. L'effort de R&D se poursuit, notamment sur les batteries avec l'intégration de Capacitor Sciences (société acquise en septembre 2016).

BLUE SOLUTIONS

en millions d'euros	1 ^{er} semestre 2017	1 ^{er} semestre 2016	Variation (%)
Chiffre d'affaires	54,8	65,7	(17%)
EBITDA	5,2	16,1	(68%)
Résultat opérationnel	(3,0)	7,7	na
Marge opérationnelle (%)	(5,6%)	11,7%	-
Résultat financier	(1,1)	1,4	-
Résultat net	(4,1)	8,9	na
Résultat net part du Groupe	(4,1)	8,9	-

en millions d'euros	30 juin 2017	31 décembre 2016	Variation (M€)
Capitaux propres, part du Groupe	133	138	(6)
Endettement net	44	22	21
Gearing (%) ⁽¹⁾	33%	16%	-

(1) Gearing = Ratio d'endettement net / Fonds Propres

Résultats du premier semestre 2017 publiés par Blue Solutions

- Le chiffre d'affaires est en retrait de 17 % par rapport au 30 juin 2016. Il intègre notamment une contribution accordée à Blue Solutions pour 8,5 millions d'euros dans le cadre d'un accord de collaboration signé entre Blue Solutions et conjointement Bluecar, Bluebus et Bluestorage. La diminution du chiffre d'affaires (de 29,6 %, corrigée de

cette contribution nouvelle) s'explique par la baisse des ventes de batteries à Bluecar (926 batteries vendues contre 1 396 au 1^{er} semestre 2016). Les ventes de batteries à Bluebus sont quant à elles en nette progression (172 batteries vendues sur le 1^{er} semestre, contre 89 au 1^{er} semestre 2016) ;

- Le résultat opérationnel baisse de 10,7 millions d'euros et intègre également la contribution de R&D de Blue Applications à Blue Solutions. Retraitée de cet élément, la diminution du résultat opérationnel est de 19,2 millions d'euros en raison de la baisse du nombre de batteries produites et commercialisées et de l'intégration de Capacitor Sciences (impact -3 millions d'euros).

Renégociations des accords avec Blue Solutions

Rappel des annonces de mars 2017

- Révision des perspectives court terme de Blue Solutions ;
- Décision de ne pas exercer les options d'achat sur le périmètre Blue Applications et nouvelle fenêtre d'options ;
- Négociations à entreprendre entre Blue Solutions et Bolloré afin de revoir les termes du contrat d'approvisionnement de batteries et d'établir un nouveau contrat de financement de Blue Solutions par Bolloré.

Décisions des conseils d'administration ⁽¹⁾ du 11 et 12 mai 2017

- Fixation d'une nouvelle fenêtre d'exercice des sept options désormais exerçables entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2020 ;
- Engagement de Bolloré d'assurer le financement de Blue Solutions jusqu'au 30 juin 2020 ;
- Résiliation du contrat d'approvisionnement de batteries existant entre Blue Solutions et Bluecar, et mise en place d'un nouveau contrat d'approvisionnement de batteries Blue Solutions plus long (jusqu'au 31 décembre 2025) avec Bluecar, étendu à Blue Storage et Bluebus, intégrant un décalage des volumes et une révision des prix contractuels pour suivre l'évolution escomptée du marché.

Accord de coopération R&D du 19 juin 2017

- Contrat de coopération en matière de R&D signé entre Blue Solutions et Bluecar, Bluebus et Bluestorage afin de renforcer le potentiel de développement des batteries et des différentes applications.

OPA simplifiée sur les actions Blue Solutions à 17€

Dépôt d'une offre publique d'achat simplifiée visant les titres Blue Solutions au prix de 17 € par action

- Le Groupe a déposé le 19 juin 2017 auprès de l'AMF, un projet d'offre publique d'achat simplifiée.
- Suite à la décision de conformité de l'AMF le 4 juillet, l'OPA simplifiée visant les actions de Blue Solutions a été réalisée du 6 au 19 juillet 2017 inclus au prix de 17 € unitaire.
- Dans le cadre de l'OPA, Bolloré a acquis 7,6 % pour 37 millions d'euros.

Engagement du Groupe Bolloré

- Le Groupe Bolloré s'est engagé à déposer une nouvelle offre publique d'achat au prix de 17 euros par action Blue Solutions après l'annonce publique des comptes de l'exercice 2019 de Blue Solutions, sous réserve que la moyenne des cours de bourse de l'action Blue Solutions pendant une période de référence soit inférieure à 17 euros. Les modalités de cet engagement sont détaillées à la section 1.3.1 de la note d'information de Bolloré SA ayant reçu le visa n°17-326 de l'AMF en date du 4 juillet 2017.

BLUE APPLICATIONS – Mobilité

Autopartage ⁽²⁾

- Parc de près de 4 900 véhicules électriques dont 3 900 Autolib' ;
- 1 600 stations équipées d'environ 8 000 bornes de charge dont 1 100 stations et 6 200 bornes pour Autolib' ;
- 158 063 abonnés annuels (113 400 en juin 2016, soit +39 %) ;
- Près de 3 millions de locations sur le 1^{er} semestre 2017 ;
- Projets d'autopartage en cours de développement : Singapour, Los Angeles ;
- Londres : déploiement et gestion du parc de bornes. Lancement test de l'activité d'autopartage sur quelques *bo-roughs* avant ouverture du service sur un périmètre plus large début 2018.

(1) Des sociétés Bolloré, Blue Solutions, Compagnie du Cambodge ET SIF Artois

(2) Autolib' à Paris, Bluely à Lyon, Bluecub à Bordeaux, BlueIndy à Indianapolis, Blue Torino à Turin, Bluecity à Londres

Bluebus

- Sur l'année 2017, le Groupe prévoit de livrer 27 bus 12 mètres et 50 bus 6 mètres.
- La société a lancé au cours du 1^{er} semestre 2017 la production d'un 2^{ème} lot de 20 bus pour la RATP (après la livraison de 23 bus 12m fin 2016) qui sera livré au 2^{ème} semestre 2017. 8 bus 6 mètres ont d'ores et déjà été livrés.

Bluecar

Livraison de 304 véhicules au cours du 1^{er} semestre 2017 (1 281 au 1^{er} semestre 2016 dont 622 E-Mehari). La société a concentré son activité sur les travaux de R&D en vue de l'homologation de la Bluecar Phase IV (véhicule destiné à l'autopartage de Singapour notamment) et de la nouvelle génération de E-Mehari.

BLUE APPLICATIONS – Stationnaire, IER, Polyconseil et Films plastiques

Stationnaire

- En liaison avec le Groupe Vivendi, poursuite de la mise en place de systèmes de stockage permettant d'alimenter en électricité les salles de spectacle Canal Olympia en Afrique.
- Nombreux dossiers en cours d'étude afin de coupler du stockage à la production d'électricité solaire (Afrique, DOM-TOM, ...);
- Signature en partenariat avec l'ADEME d'un contrat d'électrification d'un village de 2 000 habitants en Guinée.

IER

- Acteur majeur dans le développement et la commercialisation d'infrastructures de charge intelligentes et communicantes (réalisation des bornes pour Autolib', Bluely, Bluecub, BlueIndy et Londres) et de systèmes de géolocalisation et de supervision à distance des véhicules.
- Croissance soutenue de l'activité dans les bornes et terminaux à destination du secteur aérien ainsi que dans les bornes et systèmes de contrôle d'accès aux quais de gare pour la SNCF;
- Automatic Systems a continué de bénéficier d'un marché très dynamique en Amérique du Nord pour ses équipements de contrôle d'accès aux bâtiments.

Polyconseil

- Fournit des conseils et services informatiques et conçoit des logiciels, joue également un rôle important dans les systèmes d'autopartage et de gestion des stockages d'électricité.
- Progression de l'activité et des résultats portée par les missions de conseil d'accompagnement (projets digitaux et télécoms internationaux).

Films plastiques

- Progression de l'activité sur l'ensemble des segments, tirée principalement par l'emballage. La hausse des coûts matières (résines) et un effet de change défavorable compensent le levier des volumes sur le résultat.

AUTRES ACTIFS

Portefeuille de titres cotés Bolloré et Vivendi au 30 juin 2017

La valeur boursière du portefeuille de titres cotés s'élève à 7 292 millions d'euros au 30 juin 2017, dont 1 011 millions d'euros pour le portefeuille de Bolloré (Mediobanca, Groupe Socfin, ...) et 6 281 millions d'euros pour le portefeuille de Vivendi (Telecom Italia, Ubisoft, Mediaset, Telefonica, Fnac), contre 4 553 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Société	% de détention	Valeur boursière de la participation (M€)	
		30/06/2017	31/12/2016
Portefeuille Bolloré			
Vivendi (1)	20,6% (2)	-	3 645
Mediobanca (3)	7,9%	602	540
Socfin Socfinasia Socfinaf (3)	38,8% 21,8% 8,6%	273	250
Autres		136	118
Total		1 011	4 553
Portefeuille Vivendi			
Telecom Italia (4)	23,9%	2 941	
Ubisoft	26,9%	1 515	
Mediaset	28,8%	1 171	
Telefonica	0,98%	445	
Fnac	11,1%	209	
Total		6 281	
Total Portefeuilles		7 292	

(1) Vivendi est consolidé en intégration globale dans les comptes de Bolloré depuis le 26/04/2017

(2) en incluant l'emprunt de titres portant sur 2,7 % du capital et l'achat de calls portant également sur 2,7 % du capital. Valeur de Vivendi incluant la valeur des options d'achat au 31/12/2016

(3) Participations mises en équivalence

(4) Participation mise en équivalence opérationnelle dans les comptes de Vivendi

Actifs agricoles

Groupe Socfin ⁽¹⁾

- Le Groupe Bolloré détient des participations minoritaires dans le Groupe Socfin, qui gère 201 000 hectares de plantations en Asie et en Afrique. Les résultats des plantations sont en forte progression et bénéficient de la hausse des cours du caoutchouc et de l'huile de palme par rapport au 1^{er} semestre 2016.
 - Huile de palme : Hausse des cours moyen de 10 % par rapport au 1^{er} semestre 2016 avec des fluctuations importantes liées aux craintes d'une hausse massive de la production au 2^{ème} semestre 2017 après la baisse de 2016 ;
 - Caoutchouc : Hausse de 44% des cours moyens par rapport au 1^{er} semestre 2016 avec une volatilité des cours qui traduit une demande soutenue et les craintes d'une surabondance d'offre au 2^{ème} semestre.

Société	Pays	Surfaces plantées (hectares)	Résultat net (en millions d'euros)			Commentaires sur les résultats
			S1 2017	S1 2016	Variation	
Socfindo	Indonésie	48 000	28,4	18,9	50%	■ Activité et résultats portés par la hausse des volumes et des prix
Okomu	Nigeria	22 160	19,4	15,9	22%	■ Impact positif de la hausse des prix de vente du caoutchouc et huile de palme
Socaplam Ferme Suisse	Cameroun	45 800 Unité de raffinage	13,7	8,4	62%	■ Croissance des résultats portées par la hausse des prix et des volumes. La hausse des cours du caoutchouc a permis le redémarrage de l'activité caoutchouc
Safa Cameroun	Cameroun	9 500	2,7	1,7	56%	■ CA et résultats bénéficient de la hausse des cours (caoutchouc et huile palme)
Lac	Liberia	13 800	1,7	(2,7)	na	■ La hausse des cours du caoutchouc tire la croissance des résultats
Salala		4 600	(1,2)	-	na	■ Reprise de la production de caoutchouc début 2017. Production vendue à LAC
Brabanta	Congo	6 200	(3,2)	(2,8)	na	■ Baisse du CA et des résultats attribuable au recul de la production d'huile au cours du S1 2017 (-29% vs. S1 2016)
SOGB	Côte d'Ivoire	23 330	11,1	3,2	252%	■ Croissance des résultats tirée par la hausse des cours et des prix de vente de l'huile de palme et du caoutchouc
SCC (2)	Côte d'Ivoire		1,8	1,4	25%	■ Impact positif de la hausse des prix de vente du caoutchouc sur les résultats
			74	44		

(1) Données sociales avant retraitements IFRS - Les plantations du groupe Socfin sont mises en équivalence dans les comptes du Groupe Bolloré

(2) non consolidé

Autres actifs agricoles

Fermes américaines :

- Trois fermes en Géorgie et en Floride représentant 3 300 hectares dont la gestion est confiée contractuellement au Groupe Socfin ;
- investissement en cours (33 millions de dollars) pour convertir 1 800 hectares en oliveraies à horizon 2018. 6 millions de dollars investis en 2016, 5 millions de dollars investis au 1^{er} semestre 2017 ;
- un million d'oliviers plantés représentant près de 550 ha au 30 juin 2017 ;
- première production attendue en 2019.

Vignes :

- Domaines de La Croix et de la Bastide Blanche ;
- superficie de 242 hectares dont 116 hectares de droits viticoles ;
- chiffre d'affaires 1^{er} semestre 2017 : 1,6 million d'euros (+82 %) grâce à la vente de plus de 300 000 bouteilles aux États-Unis dans le cadre d'un contrat d'exportation ;
- EBITDA et Résultat opérationnel positifs.

4_ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE ET PERSPECTIVES

Les principaux évènements survenus entre la date de clôture et le 1er septembre, date du conseil d'administration de Bolloré, arrêtant les comptes du premier semestre sont les suivants :

- Cession de Havas à Vivendi

Le 11 mai 2017, Vivendi a remis au Groupe Bolloré une offre indicative concernant l'acquisition de sa participation dans Havas, au prix de 9,25 euros par action.

Le 6 juin 2017, le Groupe et Vivendi ont signé le contrat d'acquisition, cette acquisition restant sous conditions suspensives des autorités de la concurrence concernées.

Le 3 juillet 2017, après levée des conditions suspensives, Vivendi a effectivement acquis la participation majoritaire de 59,2% du Groupe Bolloré dans Havas, pour un montant de 2 317 millions d'euros en numéraire. En application de la réglementation boursière, Vivendi lancera au second semestre 2017 une offre publique d'achat simplifiée portant sur le solde du capital d'Havas au prix de 9,25 euros par action, offre ne visant pas à retirer Havas de la cote.

Dans les comptes du Groupe Bolloré, la cession d'Havas à Vivendi est une cession interne entre filiales contrôlées, n'entraînant pas de perte de contrôle. Conformément aux normes en vigueur, les impacts liés à cette opération seront reconnus en capitaux propres, au cours du second semestre 2017, sans impacter le résultat consolidé du Groupe.

- Réalisation de l'offre de rachat de minoritaires de Blue Solutions

Comme annoncé, et faisant suite à l'obtention de la décision de conformité de l'AMF du 4 juillet 2017, l'OPA simplifiée visant les actions de Blue Solutions a été réalisée du 6 au 19 juillet 2017, au prix unitaire de 17 euros. Au cours de cette OPA, Bolloré SA a acquis 7,6% complémentaires de Blue Solutions pour 37 millions d'euros, détenant in fine 78,8% du capital de Blue Solutions.

À l'issue de l'offre, en tenant compte de la participation de Bolloré Participations, le Groupe a franchi le seuil de 95% du capital de Blue Solutions.

- Cession de la participation dans Gaumont

En juillet 2017, le Groupe a cédé sa participation dans Gaumont pour 31 millions d'euros dans le cadre de l'Offre Publique de Rachat d'Actions lancée par la société.

- Signature du contrat de concession de Kribi (Cameroun)

Le 25 juillet 2017, le consortium composé des groupes français Bolloré Transport & Logistics et CMA CGM et le groupe chinois CHEC s'est vu confier le financement et l'exploitation du terminal à conteneurs de Kribi, pendant 25 ans dans le cadre d'un Partenariat Public-Privé avec l'Etat du Cameroun. Aujourd'hui doté d'un quai de 350 mètres et d'une profondeur de 16 mètres, le terminal de Kribi peut accueillir des navires d'une capacité de 8 000 EVP. En phase 2, Kribi Containers Terminal opérera des navires de 11 000 EVP. Il bénéficiera d'un quai de 715 mètres, d'un terre-plein de 32 hectares et aura la capacité de traiter 1,3 million EVP.

- Acquisition d'une partie des actifs de Necotrans

Le Tribunal de commerce de Paris a approuvé le 25 août 2017 l'offre du consortium dont le Groupe Bolloré fait partie. Cela va se traduire notamment par :

- la reprise du fonds de commerce France de la commission de transport ;
- l'acquisition de certaines activités *oilfield* en Afrique ;
- l'acquisition du terminal de Brazzaville et de celui de Lomé (conventionnel) ;
- la reprise des participations minoritaires de Necotrans dans les terminaux exploités par le Groupe (Cameroun, Côte d'Ivoire, Burkina Faso et Bénin).

- Signature du contrat de concession révisé Sitarail

Le 18 juillet 2017, les gouvernements de Côte d'Ivoire et du Burkina Faso et SITARAIL ont officiellement signé un accord, qui permet de lever les dernières conditions suspensives à l'entrée en vigueur de la convention de concession révisée pour la gestion et l'exploitation du réseau de chemin de fer reliant Abidjan à Kaya via Ouagadougou, signée le 29 Juillet 2016 à Yamoussoukro. Dans une première phase, SITARAIL investira plus de 250 millions d'euros sur 4 ans, dédiés au renouvellement des infrastructures du réseau ainsi qu'à la modernisation et à l'agrandissement du parc de matériels roulants destiné au transport de personnes et de marchandises. SITARAIL entreprendra la rénovation complète de près de 200 km de voies ferrées et de nombreuses gares du parcours afin de les moderniser, de fluidifier les échanges de biens et de personnes et de diminuer les délais de transit entre les deux pays.

- Augmentation de capital de Vivendi

Le 25 juillet 2017, Vivendi a réalisé une augmentation de capital de 68 millions d'euros (y compris primes d'émission) souscrite dans le cadre du plan d'épargne groupe.

- Acquisition de 10 % de Dailymotion

Depuis le 26 juillet 2017, Vivendi détient 100 % de Dailymotion suite à l'exercice par Orange de son option de vente de sa participation résiduelle de 10 % dans Dailymotion, conformément au pacte d'actionnaires.

5_PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

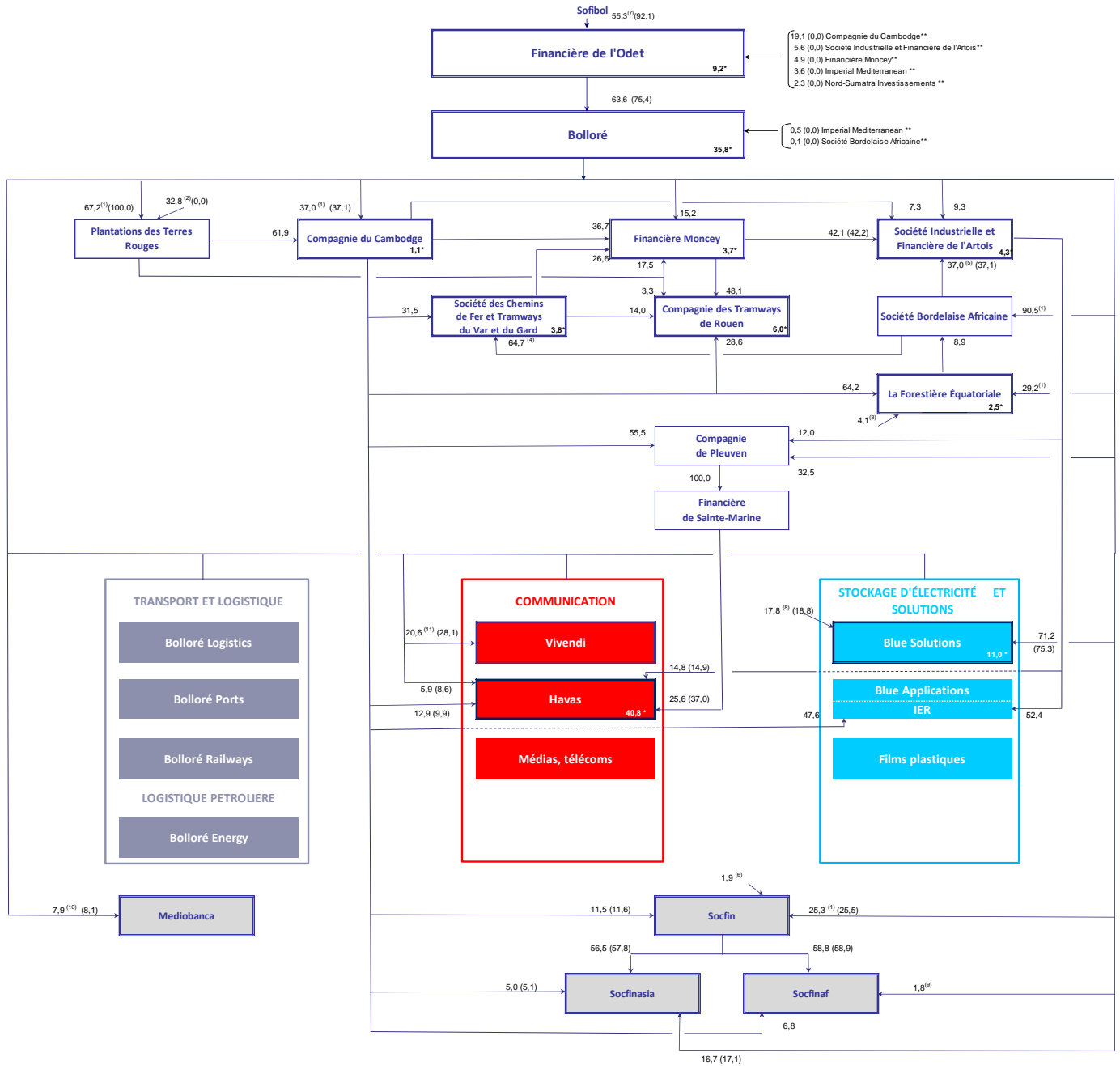
Les principaux risques auxquels le Groupe pourrait être confronté sont exposés dans la Note 8 des comptes consolidés résumés semestriels, à laquelle ont été rajoutés les risques des placements et de contrepartie liés à l'intégration du Groupe Vivendi.

La Note 10.2. sur les litiges en cours reprend les litiges liés à l'activité de Vivendi.

6_ PRINCIPALES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les principales transactions avec les parties liées sont détaillées dans la note 13 des comptes consolidés résumés semestriels.

7_STRUCTURE DU GROUPE AU 30 JUIN 2017



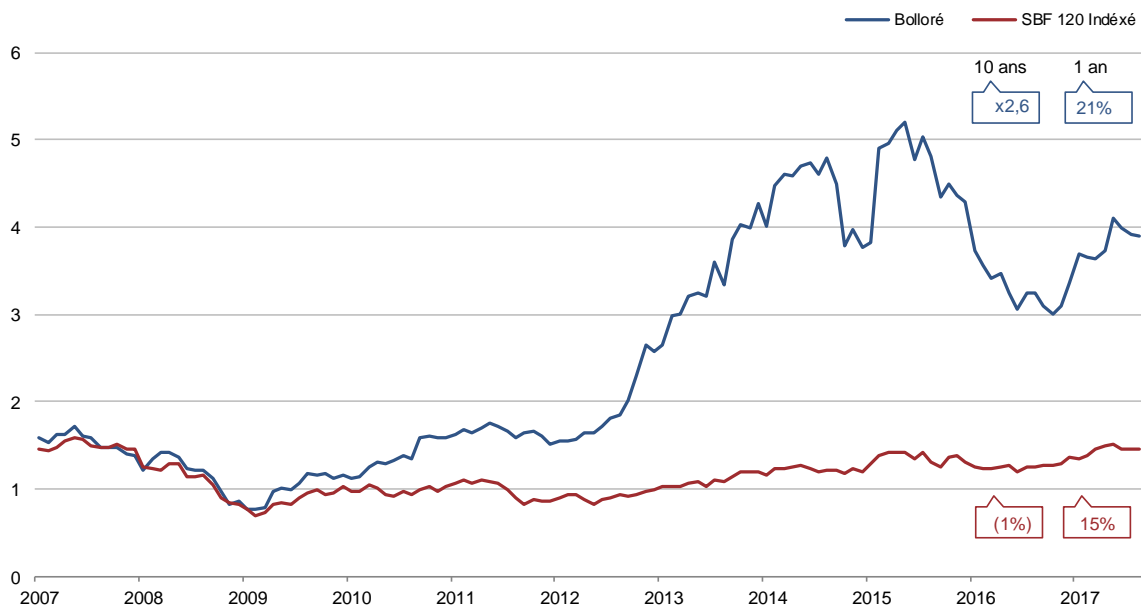
- % (%) % du capital (% des voix en assemblée générale) si différent
- * Pourcentage du capital hors Groupe
- ** Contrôlé par Bolloré
- Sociétés cotées
- Bolloré Transport & Logistics
- Stockage d'électricité et solutions
- Communication, médias, publicité et télécoms
- Autres actifs, participations

Par convention, les participations inférieures à 1 % ne sont pas mentionnées.

- (1) Directement et indirectement par des filiales à 100 %.
- (2) dont < 10,0 % par la Compagnie du Cambodge et 22,8 % par Société Industrielle et Financière de l'Artois.
- (3) 4,1 % par SFA filiale à 98,4% de Plantations des Terres Rouges.
- (4) 64,7 % par sa filiale directe à 53,4% Socfrance.
- (5) 30,2 % par la Société Bordelaise Africaine et 6,8 % par sa filiale directe à 53,4% Socfrance.
- (6) 1,9 % par Plantations des Terres Rouges.
- (7) dont 5,3 % par sa filiale directe à 99,5% Compagnie de Guérolé.
- (8) 17,8 % par Bolloré Participations.
- (9) dont 1 % par Société Industrielle et Financière de l'Artois.
- (10) via Financière du Perguet, filiale de Bolloré à 95,1 % et de Financière de l'Odet à 4,9 %.
- (11) via Compagnie de Cornouaille, filiale à 100 % de Bolloré, qui a franchi le seuil de 20 % du capital en incluant 2,7% de prêt de titres et 2,7 % d'options d'achat.

8_ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

Cours en euros, en moyenne mensuelle.
Au 31 Août 2017.



SOMMAIRE COMPTES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS SEMESTRIELS

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	p. 24
NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS	p. 30

Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en millions d'euros et arrondis à la décimale la plus proche. De façon générale, les valeurs présentées dans les comptes consolidés et Annexes aux comptes consolidés sont arrondies à la décimale la plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté. Par ailleurs, les ratios et écarts sont calculés à partir des montants sous-jacents et non à partir des montants arrondis.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ÉTAT DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	NOTES	Jun 2017	Jun 2016	Décembre 2016
Chiffre d'affaires	5.1 - 5.2 - 5.3	7 055,9	4 952,9	10 075,6
Achats et charges externes	5.4	(4 610,3)	(3 164,7)	(6 419,2)
Frais de personnel	5.4	(1 684,3)	(1 333,3)	(2 714,5)
Amortissements et provisions	5.4	(311,3)	(182,0)	(394,5)
Autres produits opérationnels	5.4	139,9	117,5	250,8
Autres charges opérationnelles	5.4	(185,5)	(97,3)	(213,0)
Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence opérationnelles	5.4 - 7.2	38,2	12,2	41,9
Résultat opérationnel	5.2 - 5.3 - 5.4	442,7	305,3	627,1
Coût net du financement	7.1	(61,7)	(50,4)	(101,2)
Autres produits financiers	7.1	438,8	449,8	633,9
Autres charges financières	7.1	(199,2)	(174,4)	(368,9)
Résultat financier	7.1	177,9	225,0	163,8
Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence non opérationnelles	7.2	45,6	(4,0)	20,5
Impôts sur les résultats	12	(161,1)	(117,2)	(223,9)
Résultat net consolidé		505,2	409,1	587,5
Résultat net consolidé, part du Groupe		333,2	342,5	440,0
Intérêts minoritaires		171,9	66,6	147,5

Résultat par action ⁽¹⁾ (en euros) :

9.2

	Jun 2017	Jun 2016	Décembre 2016
Résultat net part du Groupe :			
- de base	0,11	0,12	0,15
- dilué	0,11	0,12	0,15

(1) Hors titres d'autocontrôle

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	Jun 2017	Jun 2016	Décembre 2016
Résultat net consolidé de la période	505,2	409,1	587,5
Variation des réserves de conversion des entités contrôlées	(325,4)	(45,2)	(57,2)
Variation de juste valeur des instruments financiers des entités contrôlées ⁽¹⁾	858,5	(1 641,1)	(1 292,2)
Autres variations des éléments recyclables en résultat ultérieurement ⁽²⁾	(61,4)	(0,0)	47,4
Total des variations des éléments recyclables en résultat net ultérieurement	471,6	(1 686,2)	(1 302,1)
Pertes et gains actuariels des entités contrôlées comptabilisés en capitaux propres	(0,6)	(25,0)	(34,2)
Pertes et gains actuariels des entités en équivalence comptabilisés en capitaux propres	0,2	(0,2)	(12,7)
Total des variations des éléments non recyclables en résultat net ultérieurement	(0,5)	(25,3)	(46,9)
Résultat global	976,4	(1 302,4)	(761,5)
Dont :			
- part du Groupe	1 007,4	(1 324,7)	(860,6)
- part des minoritaires	(31,0)	22,2	99,0
dont impôt :			
- sur juste valeur des instruments financiers	4,7	1,8	0,2
- sur pertes et gains actuariels	0,1	8,5	11,6

(1) Voir Note 7.3 - Autres actifs financiers

(2) Variation du résultat global des titres mis en équivalence : essentiellement impact de la conversion et de la mise à la juste valeur selon IAS 39 - Voir Variation des capitaux propres consolidés

Au cours de la période, le changement de méthode de consolidation du Groupe Vivendi a conduit à reprendre en résultat un montant de 76,0 millions d'euros au titre des réserves de juste valeur et de conversion du Groupe Vivendi entre le 7 octobre 2016 et le 26 avril 2017. Voir Note 1 – Faits marquants et Note 4.1 – Principales variations de périmètre.

BILAN CONSOLIDÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	NOTES	30/06/2017	31/12/2016
Actif			
<i>Goodwill</i>	6.1	18 253,1	3 005,8
Autres immobilisations incorporelles	6.2 - 5.2	3 623,3	1 340,6
Immobilisations corporelles	6.3 - 5.2	2 898,4	2 270,5
Titres mis en équivalence	7.2	5 470,2	4 549,7
Autres actifs financiers non courants	7.3	9 275,0	4 217,1
Impôts différés		918,6	226,7
Autres actifs non courants		524,9	234,3
Actifs non courants		40 963,6	15 844,7
Stocks et en-cours		477,4	369,1
Clients et autres débiteurs		7 069,4	4 693,9
Impôts courants		392,3	85,2
Autres actifs financiers courants	7.3	487,6	26,6
Autres actifs courants		608,0	76,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.4	4 955,1	1 357,1
Actifs destinés à être cédés	4.3	30,7	-
Actifs courants		14 020,5	6 608,5
Total Actif		54 984,0	22 453,2
Passif			
Capital		466,9	465,7
Primes liées au capital		1 224,6	1 198,9
Réserves consolidées		8 135,5	7 250,8
Capitaux propres, part du Groupe		9 827,0	8 915,4
Intérêts minoritaires		21 319,0	1 365,3
Capitaux propres	9.1	31 146,0	10 280,7
Dettes financières non courantes	7.5	7 749,6	4 393,3
Provisions pour avantages au personnel		1 019,7	308,8
Autres provisions non courantes	10	1 370,9	154,3
Impôts différés		952,4	239,0
Autres passifs non courants		453,6	200,3
Passifs non courants		11 546,2	5 295,7
Dettes financières courantes	7.5	1 637,1	1 223,4
Provisions courantes	10	359,1	80,6
Fournisseurs et autres créiteurs		9 607,6	5 255,1
Impôts courants		139,1	117,5
Autres passifs courants		549,0	200,2
Passifs courants		12 291,8	6 876,8
Total Passif		54 984,0	22 453,2

VARIATION DE LA TRÉSORERIE CONSOLIDÉE

(en millions d'euros)	NOTES	Jun 2017	Jun 2016	Décembre 2016
Flux de trésorerie liés à l'activité				
Résultat net part du Groupe		333,2	342,5	440,0
Part des intérêts minoritaires		171,9	66,6	147,5
Résultat net consolidé		505,1	409,1	587,5
Charges et produits sans effet sur la trésorerie :				
- élimination des amortissements et provisions		502,1	182,7	368,2
- élimination de la variation des impôts différés		(2,3)	(1,7)	(1,8)
- autres produits et charges sans incidence de trésorerie ou non liés à l'activité		(58,3)	34,7	(11,5)
- élimination des plus ou moins-values de cession		(217,7)	1,5	5,3
Autres retraitements :				
- coût net du financement		61,8	50,4	101,2
- produits des dividendes reçus		(17,1)	(400,5)	(403,1)
- charges d'impôts sur les sociétés		(37,6)	124,5	242,9
Dividendes reçus :				
- dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		6,7	5,7	32,6
- dividendes reçus des sociétés non consolidées		16,6	399,9	403,1
Impôts sur les sociétés décaissés		(45,7)	(121,7)	(212,4)
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement :				
- dont stocks et en-cours		6,0	(62,6)	(31,7)
- dont dettes		(319,5)	(78,5)	99,6
- dont créances		59,1	(112,5)	(73,2)
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles		459,3	431,0	1 106,8
Flux d'investissement				
Décaissements liés à des acquisitions :				
- immobilisations corporelles	6.3	(251,1)	(248,4)	(493,0)
- immobilisations incorporelles	6.2	(174,6)	(38,0)	(81,5)
- immobilisations du domaine concédé	6.2	(25,8)	(39,2)	(106,6)
- titres et autres immobilisations financières		(46,7)	(24,6)	(168,7)
Encaissements liés à des cessions :				
- immobilisations corporelles		9,8	2,7	8,5
- immobilisations incorporelles		(10,3)	0,4	0,4
- titres		4,4	2,9	223,6
- autres immobilisations financières		474,9	9,1	48,9
Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie				
- dont incidence de l'entrée du Groupe Vivendi dans le périmètre		3 458,4	(32,3)	(101,3)
- dont autres variations		(36,4)	(32,3)	(101,3)
Flux nets de trésorerie sur investissements		3 439,0	(367,4)	(669,8)
Flux de financement				
Décaissements :				
- dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(88,8)	(90,0)	(135,6)
- dividendes versés aux minoritaires nets des impôts de distribution		(477,7)	(67,2)	(91,8)
- remboursements des dettes financières	7.5	(836,3)	(889,2)	(1 423,6)
- acquisition d'intérêts minoritaires et d'actions d'autocontrôle		(15,0)	(14,4)	(60,4)
Encaissements :				
- augmentation de capital		1,1	1,6	1,8
- subventions d'investissements		0,6	7,4	14,6
- augmentation des dettes financières	7.5	970,0	689,5	1 247,4
- cession aux minoritaires et d'actions d'autocontrôle		16,5	0,0	(1,4)
Intérêts nets décaissés		(32,4)	(44,5)	(97,9)
Flux nets de trésorerie sur opérations de financement		(462,0)	(406,8)	(546,8)
Incidence des variations de cours des devises				
Autres		(59,6)	(41,5)	(33,0)
		(0,1)	(0,1)	0,0
Variation de la trésorerie		3 376,6	(384,8)	(142,7)
Trésorerie à l'ouverture ⁽¹⁾		1 224,5	1 367,2	1 367,2
Trésorerie à la clôture ⁽¹⁾		4 601,1	982,4	1 224,5

(1) Voir note 7.4 - Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie nette

Flux nets de l'activité

Le Besoin en Fonds de Roulement (BFR) augmente de 254,4 millions d'euros par rapport à décembre 2016. Les principales variations sont détaillées ci-dessous :

- le BFR du secteur Communication augmente de 177,6 millions d'euros, notamment sur le Groupe Havas pour une hausse de 125,2 millions d'euros avec une dégradation des délais clients de 3,7 jours en moyenne par rapport au 1^{er} semestre 2016 ; ainsi que sur le Groupe Vivendi avec une hausse globale de 52,8 millions d'euros.
- le BFR du secteur Stockage d'électricité et solutions augmente de 31,9 millions d'euros dont 27,8 millions d'euros sur l'activité Développements automobiles et applications. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des créances de Crédit Impôt Recherche de 29,1 millions d'euros.
- le BFR du secteur Transport et logistique augmente de 21,3 millions d'euros en lien avec la reprise d'activité sur le semestre malgré une diminution notable des délais clients moyens.

Flux nets d'investissements

Les investissements de l'activité de Transport et logistique en Afrique s'élèvent à 110,0 millions d'euros, investissements réalisés dans le cadre du développement du Groupe sur le continent.

91,9 millions d'euros d'investissement ont également été réalisés dans le secteur Stockage d'électricité et solutions principalement attribuables aux investissements de R&D.

Les investissements de l'activité du secteur Communication s'élèvent à 220,5 millions d'euros, dont le Groupe Vivendi pour 176,4 millions d'euros correspondant en partie aux investissements de contenus sur la période.

Les flux d'investissements financiers nets sont liés pour l'essentiel à l'évolution des actifs financiers de gestion de trésorerie pour 468,3 millions d'euros chez le Groupe Vivendi.

Les autres variations de périmètre correspondent principalement aux acquisitions de plusieurs agences réalisées par le Groupe Havas représentant un investissement de l'ordre de 25,7 millions d'euros (voir note 4 - Périmètre de consolidation).

Flux nets de financement

Les flux d'émission et de remboursement d'emprunts sont essentiellement liés à la gestion courante du financement du Groupe au niveau de Bolloré SA (émissions : 837,1 millions d'euros / remboursements : (719,4) millions d'euros).

Les émissions d'emprunts incluent principalement un nouvel emprunt obligataire pour 500,0 millions d'euros (voir note 7.5 - Endettement financier) et 230,0 millions d'euros au titre d'une convention de crédit-révolving.

Les remboursements d'emprunts incluent le remboursement par Bolloré SA des billets de trésorerie pour (446,9) millions d'euros ainsi que le remboursement de (150,0) millions d'euros au titre d'une convention de crédit-révolving.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Nombre d'actions hors autocontrôle (1)	Capital	Primes	Titres d'auto-contrôle	Juste valeur IAS 39	Réserves de conversion	Pertes et gains actuariels	Réserves	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL
Capitaux propres au 1er janvier 2016	2 879 677 604	463,2	1 163,6	(24,8)	4 352,5	(50,4)	(57,1)	4 099,9	9 946,9	1 337,8	11 284,7
Transactions avec les actionnaires	11 325 915	1,8	23,7	0,0	1,5	(0,7)	0,6	(114,0)	(87,1)	(78,6)	(165,7)
Augmentation de capital	11 325 915	1,8	23,7					(0,4)	25,1		25,1
Dividendes distribués								(115,1)	(115,1)	(92,0)	(207,1)
Paiements fondés sur des actions								3,2	3,2	1,7	4,8
Variations de périmètre					1,5	(0,6)	0,4	(2,3)	(1,1)	10,8	9,7
Autres variations						(0,1)	0,2	0,7	0,8	0,9	1,7
Éléments du résultat global					(1 603,6)	(46,5)	(17,0)	342,5	(1 324,7)	22,2	(1 302,5)
Résultat de la période								342,5	342,5	66,6	409,1
Variation des éléments recyclables en résultat											
Variation des réserves de conversion des entités contrôlées						(39,9)			(39,9)	(5,3)	(45,2)
Variation de juste valeur des instruments financiers des entités contrôlées (2)					(1 610,0)				(1 610,0)	(31,1)	(1 641,1)
Autres variations du résultat global (3)					6,3	(6,6)			(0,3)	0,3	(0,0)
Variation des éléments non recyclables en résultat											
Pertes et gains actuariels des entités contrôlées							(16,8)		(16,8)	(8,2)	(25,0)
Pertes et gains actuariels des entités en équivalence							(0,2)		(0,2)	(0,0)	(0,2)
Capitaux propres au 30 juin 2016	2 891 003 519	465,0	1 187,3	(24,8)	2 750,3	(97,6)	(73,5)	4 328,4	8 535,1	1 281,4	9 816,4
Capitaux propres au 1er janvier 2016	2 879 677 604	463,2	1 163,6	(24,8)	4 352,5	(50,4)	(57,1)	4 099,9	9 946,9	1 337,8	11 284,7
Transactions avec les actionnaires	15 451 791	2,5	35,3	0,0	251,6	(1,3)	1,1	(460,1)	(170,9)	(71,6)	(242,5)
Augmentation de capital	15 451 791	2,5	35,3					(0,4)	37,4		37,4
Dividendes distribués								(172,9)	(172,9)	(99,9)	(272,8)
Opérations sur titres auto-détenus									0,0		0,0
Paiements fondés sur des actions								8,0	8,0	4,0	12,0
Variations de périmètre (4)					251,7	(1,1)	0,9	(295,0)	(43,5)	23,7	(19,8)
Autres variations					(0,1)	(0,2)	0,2	0,2	0,1	0,6	0,7
Éléments du résultat global					(1 235,2)	(28,6)	(36,8)	440,0	(860,6)	99,0	(761,5)
Résultat de l'exercice								440,0	440,0	147,5	587,5
Variation des éléments recyclables en résultat											
Variation des réserves de conversion des entités contrôlées						(47,2)			(47,2)	(10,1)	(57,3)
Variation de juste valeur des instruments financiers des entités contrôlées (2)					(1 263,7)				(1 263,7)	(28,5)	(1 292,2)
Autres variations du résultat global (3)					28,5	18,5			47,0	0,4	47,4
Variation des éléments non recyclables en résultat											
Pertes et gains actuariels des entités contrôlées							(24,1)		(24,1)	(10,1)	(34,2)
Pertes et gains actuariels des entités en équivalence							(12,7)		(12,7)	(0,0)	(12,7)
Capitaux propres au 31 décembre 2016	2 895 129 395	465,7	1 198,9	(24,8)	3 369,0	(80,3)	(92,7)	4 079,8	8 915,4	1 365,2	10 280,8
Transactions avec les actionnaires	7 520 848	1,2	25,6	0,0	(0,6)	1,0	(26,8)	(96,2)	(95,7)	19 984,7	19 888,9
Augmentation de capital (5)	7 520 848	1,2	25,6						26,8		26,8
Dividendes distribués								(115,6)	(115,6)	(106,9)	(222,6)
Opérations sur titres auto-détenus									0,0		0,0
Paiements fondés sur des actions								7,8	7,8	12,0	19,8
Variations de périmètre (4)					(0,6)	0,2	(0,9)	(8,2)	(9,4)	20 080,2	20 070,8
Autres variations					(0,1)	0,8	(25,9)	19,7	(5,4)	(0,6)	(6,0)
Éléments du résultat global					778,8	(104,2)	(0,5)	333,2	1 007,4	(31,0)	976,4
Résultat de l'exercice								333,2	333,2	171,9	505,2
Variation des éléments recyclables en résultat											
Variation des réserves de conversion des entités contrôlées						(74,4)			(74,4)	(251,0)	(325,4)
Variation de juste valeur des instruments financiers des entités contrôlées (2)					819,0				819,0	39,5	858,5
Autres variations du résultat global (3)					(40,2)	(29,8)			(70,0)	8,6	(61,4)
Variation des éléments non recyclables en résultat											
Pertes et gains actuariels des entités contrôlées							(0,6)		(0,6)		(0,6)
Pertes et gains actuariels des entités en équivalence							0,2		0,2	0,0	0,2
Capitaux propres au 30 juin 2017	2 902 650 243	466,9	1 224,6	(24,8)	4 147,2	(183,5)	(119,9)	4 316,7	9 827,0	21 318,8	31 146,0

(1) Voir note 9.1 - Capitaux propres

(2) Voir note 7.3 - Autres actifs financiers

(3) Principalement variation du résultat global des titres mis en équivalence : impact de la conversion et de la mise à la juste valeur selon IAS 39.

(4) Au 30 juin 2017, entrée des intérêts minoritaires du Groupe Vivendi à la juste valeur pour 20 066,2 millions d'euros suite à l'entrée de périmètre du Groupe Vivendi au 26 avril 2017. Voir Note 1 - Faits marquants et Note 4.1 - Principales variations de périmètre.

Au 31 décembre 2016, effet net sur les réserves de juste valeur et les réserves de l'entrée en mise en équivalence de Vivendi pour (14,2) millions d'euros.

(5) Voir note 1 - Faits marquants

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

SOMMAIRE DÉTAILLÉ DES NOTES ANNEXES

NOTE 1 - FAITS MARQUANTS DU SEMESTRE	31
NOTE 2 - PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX.....	31
2.1 - ÉVOLUTIONS NORMATIVES.....	32
2.2 - RECOURS À DES ESTIMATIONS	32
NOTE 3 - COMPARABILITÉ DES COMPTES	32
NOTE 4 - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	33
4.1 - PRINCIPALES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE.....	33
4.2 - NOTE SUR LES INFORMATIONS PRO FORMA	35
4.3 - ACTIFS ET PASSIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS.....	35
4.4 - ENGAGEMENTS DONNÉS AU TITRE DES OPÉRATIONS SUR TITRES.....	35
NOTE 5 - DONNÉES LIÉES À L'ACTIVITÉ	36
5.1 - CHIFFRE D'AFFAIRES	36
5.2 - INFORMATIONS SUR LES SECTEURS OPÉRATIONNELS.....	36
5.3 - PRINCIPALES ÉVOLUTIONS À PÉRIMÈTRE ET TAUX DE CHANGE CONSTANTS	38
5.4 - RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	38
5.5 - ENGAGEMENTS HORS BILAN AU TITRE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES ET ENGAGEMENTS DE LOCATION.....	39
NOTE 6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES, INCORPORELLES ET CONTRATS DE CONCESSION.....	39
6.1 - <i>GOODWILL</i>	39
6.2 - AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	40
6.3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	41
6.4 - CONTRATS DE CONCESSION	41
NOTE 7 - STRUCTURE FINANCIÈRE ET COÛTS FINANCIERS.....	41
7.1 - RÉSULTAT FINANCIER	41
7.2 - TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE	42
7.3 - AUTRES ACTIFS FINANCIERS	45
7.4 - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET TRÉSORERIE NETTE	47
7.5 - ENDETTEMENT FINANCIER	47
NOTE 8 - INFORMATIONS RELATIVES AUX RISQUES DE MARCHÉ	49
8.1 - INFORMATIONS SUR LES RISQUES	49
NOTE 9 - CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION	51
9.1 - CAPITAUX PROPRES.....	51
9.2 - RÉSULTAT PAR ACTION	52
NOTE 10 - PROVISIONS ET LITIGES	52
10.1 - PROVISIONS.....	52
10.2 - LITIGES EN COURS	53
NOTE 11 - CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL	59
11.1 - TRANSACTIONS DONT LE PAIEMENT EST FONDÉ SUR DES ACTIONS	59
NOTE 12 - IMPÔTS.....	61
12.1 - ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPÔT.....	61
NOTE 13 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES	62
NOTE 14 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE.....	62

Bolloré SA est une société anonyme de droit français soumise à l'ensemble des textes applicables aux sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Son siège social est à Odet, 29 500 Ergué Gabéric. Le siège administratif se situe 31-32 Quai de Dion-Bouton, 92 811 Puteaux. La société est cotée à Paris.

La société Bolloré SA est consolidée dans les périmètres Financière de l'Odet et Bolloré Participations.

Les comptes intermédiaires ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration du 1er Septembre 2017.

Note 1 - Faits marquants du semestre

Intégration globale du Groupe Vivendi à compter du 26 avril 2017

La situation constatée lors de l'Assemblée Générale du Groupe Vivendi du 25 avril 2017 a conduit le Groupe Bolloré à procéder au réexamen du contrôle exercé sur Vivendi au regard des dispositions de la norme IFRS 10 - États financiers consolidés.

En effet, lors de cette Assemblée, le Groupe Bolloré, unique actionnaire de référence de Vivendi, disposait d'un poids actionnarial renforcé notamment par les effets de la loi Florange, avec pour la première fois les droits de vote doubles associés à ses actions. Une analyse approfondie des droits détenus par le Groupe et de la dynamique propre aux Assemblées de Vivendi observée historiquement, montre que le Groupe y détient près de la majorité des voix, dans un contexte actionnarial très dispersé.

Le Groupe a alors procédé à l'analyse des autres faits et circonstances susceptibles de démontrer l'existence du contrôle, et notamment les faits indiquant sa capacité à contrôler les activités clés et à influencer sur la stratégie et les rendements générés par le Groupe Vivendi. Cette analyse a porté notamment sur les transferts de managers et dirigeants, la capacité pratique à diriger les processus clés de chacune des activités, les cessions d'actifs et de participations, la convergence et les synergies entre les deux groupes, le financement.

Au terme de cette analyse, le Groupe considère que le nombre et l'importance des éléments ainsi identifiés permettent de conclure à l'existence d'une situation de contrôle et a de ce fait intégré globalement sa participation dans Vivendi à compter du 26 avril 2017 selon les modalités d'IFRS 3 (voir Note 4.1 – Principales variations de périmètre).

Une information pro forma est fournie en annexe en Note 4.2 – Note sur les informations pro forma.

Cession de Havas à Vivendi

Le 11 mai 2017, Vivendi a remis au Groupe Bolloré une offre indicative concernant l'acquisition de sa participation dans Havas, au prix de 9,25 euros par action.

Le 6 juin 2017, le Groupe et Vivendi ont signé le contrat d'acquisition, cette acquisition restant sous conditions suspensives des autorités de la concurrence concernées.

Le 3 juillet 2017, après levée des conditions suspensives, Vivendi a effectivement acquis la participation majoritaire de 59,2% du Groupe Bolloré dans Havas, pour un montant de 2 317 millions d'euros en numéraire. En application de la réglementation boursière, Vivendi lancera au second semestre 2017 une offre publique d'achat simplifiée portant sur le solde du capital d'Havas au prix de 9,25 euros par action, offre ne visant pas à retirer Havas de la cote.

Dans les comptes du Groupe Bolloré, la cession d'Havas à Vivendi est une cession interne entre filiales contrôlées, n'entraînant pas de perte de contrôle. Conformément aux normes en vigueur, les impacts liés à cette opération seront reconnus en capitaux propres, au cours du second semestre 2017, sans impacter le résultat consolidé du Groupe.

Dividendes Bolloré SA

Solde du dividende 2016 Bolloré SA

L'Assemblée Générale de Bolloré SA du 1^{er} juin 2017 a décidé le versement du solde du dividende 2016 de 0,04 euro par action avec option de percevoir ce dividende en actions. 7 520 848 actions Bolloré SA ont été émises en date du paiement de ce solde, entraînant une augmentation de capital de Bolloré SA de 26,8 millions d'euros.

Le dividende total versé au titre de l'exercice 2016 s'élève à 0,06 euro par action en tenant compte de l'acompte versé en 2016.

Note 2 - Principes comptables généraux

Les principes et méthodes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés semestriels résumés sont identiques à ceux utilisés par le Groupe pour l'élaboration des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union européenne et détaillés dans la note 2 - Principes comptables généraux des états financiers consolidés de l'exercice 2016 ; sous réserve des éléments ci-dessous :

- application par le Groupe des normes comptables ou interprétations, présentées au paragraphe 2.1.1 - Normes IFRS, interprétations IFRIC ou amendements appliqués par le Groupe à compter du 1er janvier 2017 ;
- application des spécificités de la norme IAS 34 "Information financière intermédiaire".

Conformément à la norme IAS 34, ces états financiers n'incluent pas l'ensemble des notes requises dans les comptes annuels mais une sélection de notes explicatives. Ils doivent être lus en liaison avec les états financiers du Groupe au 31 décembre 2016.

2.1 - Évolutions normatives

2.1.1 - Normes IFRS, interprétations IFRIC ou amendements appliqués par le Groupe à compter du 1er janvier 2017

L'amendement à IAS 7 - État des flux de trésorerie dans le cadre de l'initiative "Informations à fournir" est d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2017 selon l'Union européenne. Cet amendement avait été appliqué par anticipation dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2016.

L'amendement à IAS 12 - Impôt sur le résultat « Comptabilisation d'actif d'impôt différé au titre des pertes latentes » d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2017. Cet amendement adopté en juillet 2017 par l'Union européenne est sans impact sur les états financiers du Groupe.

2.1.2 - Normes comptables ou interprétations que le Groupe appliquera dans le futur

L'IASB a publié des normes et des interprétations qui n'ont pas encore été adoptées par l'Union Européenne; elles ne sont pas appliquées par le Groupe à date.

Normes, Amendements ou Interprétations	Dates de publication par l'IASB	Dates d'application selon l'IASB : exercices ouverts à compter du
IFRS 16 – Locations	13/01/2016	01/01/2019
Clarification IFRS 15 : Comptabilisation des produits provenant de contrats avec des clients	12/04/2016	01/01/2018
Amendements à IFRS 2 – Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions	20/06/2016	01/01/2018
Améliorations des IFRS cycle 2014-2016	08/12/2016	01/01/2017-01/01/2018
Interprétation IFRIC 22 - Transactions en devises étrangères et contrepartie anticipée	08/12/2016	01/01/2018
Amendement à IAS 40 – Transferts d'immeubles de placement	08/12/2016	01/01/2018
IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux	07/06/2017	01/01/2019

L'IASB a publié des normes et des interprétations, adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2017 dont la date d'application est postérieure au 1^{er} janvier 2017. Ces textes n'ont pas été appliqués par anticipation.

Normes, Amendements ou Interprétations	Dates d'adoption par l'Union européenne	Dates d'application selon l'Union européenne: exercices ouverts à compter du
IFRS 9 : Instruments financiers	29/11/2016	01/01/2018
IFRS 15 : comptabilisation des produits provenant de contrats avec des clients	29/10/2016	01/01/2018

Le Groupe est en voie de finalisation des travaux relatifs à la mise en œuvre de ces nouvelles normes.

2.2 - Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec IAS 34 amène la Direction à recourir à des hypothèses et à des estimations dans la mise en œuvre des principes comptables pour valoriser des actifs et des passifs ainsi que des produits et des charges pour la période présentée.

Note 3 - Comparabilité des comptes

Les comptes du premier semestre 2017 sont comparables à ceux de l'exercice 2016, à l'exception des variations de périmètre de consolidation et des changements d'estimation (voir notes 2.2 - Recours à des estimations et 4 - Périmètre de consolidation).

Saisonnalité de l'activité

Les chiffres d'affaires et résultats opérationnels ont un caractère saisonnier et sont présentés en comparaison du semestre comparable et de l'année complète précédente.

Conformément aux principes comptables IFRS, le chiffre d'affaires est reconnu dans les mêmes conditions qu'à la clôture annuelle.

Note 4 - Périmètre de consolidation

4.1 - Principales variations de périmètre

4.1.1 - Variations de périmètre du premier semestre 2017

Entrée de périmètre du Groupe Vivendi

Au regard de l'analyse menée, consécutivement à l'Assemblée Générale de Vivendi du 25 avril 2017, par le Groupe Bolloré des autres faits et circonstances qui indiquent sa capacité de diriger les activités pertinentes de Vivendi (voir Note 1 – Faits marquants), le Groupe a considéré que les conditions du contrôle au sens d'IFRS 10 étaient remplies. La participation dans le Groupe Vivendi, préalablement mise en équivalence depuis le 7 octobre 2016, a été consolidée par intégration globale à compter du 26 avril 2017.

Au 30 juin 2017, le Groupe Bolloré détient 15,3% du capital total de Vivendi soit 15,74% hors actions d'autocontrôle.

La prise de contrôle a été traitée selon les dispositions de la norme IFRS 3 révisée et le Groupe a choisi de constater un *goodwill* complet, les intérêts minoritaires ayant été valorisés sur la base du cours de bourse à la date de prise de contrôle. La participation antérieurement détenue dans Vivendi a été réévaluée au cours de bourse à la même date et les éléments recyclables du résultat global ont été constatés en résultat. Un montant de 232,2 millions d'euros a été constaté à ce titre en juin 2017.

La participation a été consolidée par intégration globale à compter de la prise de contrôle et un *goodwill* complet provisoire a été constaté pour un montant de 15 476,8 millions d'euros (voir Note 6.1 - Goodwill) par référence à une juste valeur totale estimée à 23 522,7 millions d'euros.

L'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs en date de prise de contrôle a été confiée à un expert indépendant, dont les travaux sont toujours en cours. Les travaux d'affectation seront finalisés dans un délai d'un an à partir de la date de prise de contrôle et les comptes antérieurs seront retraités conformément à la norme pour tenir compte des impacts significatifs liés à cette réévaluation.

Les actifs incorporels déjà identifiés correspondent principalement à des marques et labels, des catalogues musicaux, des contrats avec les artistes, des relations clients (notamment base d'abonnés Canal+, etc.), des droits audiovisuels, etc.

L'évaluation à la juste valeur du portefeuille de titres sera également finalisée dans un délai d'un an à partir de la date de prise de contrôle.

Valeur nette comptable des principaux actifs et passifs en date de prise de contrôle (ou juste valeur)

(en millions d'euros)	Valeur nette comptable	Impact de la mise à la juste valeur	Juste valeur	(en millions d'euros)	Valeur nette comptable	Impact de la mise à la juste valeur	Juste valeur
<i>Goodwill</i>	10 705,1	(10 705,1)	0,0	Capitaux propres	18 997,1	(10 705,1)	8 292,0
Immobilisations incorporelles et corporelles	2 947,7		2 947,7	Dettes financières	3 524,2		3 524,2
Titres mis en équivalence	4 464,6		4 464,6	Provisions	2 052,6		2 052,6
Autres actifs financiers	5 227,8		5 227,8	Impôts différés nets	22,2		22,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 619,4		3 619,4	BFR net	2 368,5		2 368,5
Total Actif	26 964,6	(10 705,1)	16 259,5	Total Passif	26 964,6	(10 705,1)	16 259,5

Contribution du Groupe Vivendi au résultat du Groupe Bolloré depuis sa date de prise de contrôle (2 mois d'activité)

(en millions d'euros)	30 juin 2017
Chiffre d'affaires	1 909,1
Achats et charges externes	(1 239,3)
Frais de personnel	(310,9)
Amortissements et provisions	(105,0)
Autres produits opérationnels	(88,7)
Autres charges opérationnelles	14,6
Quote part des sociétés mises en équivalence opérationnelles	8,9
Résultat opérationnel	188,7
Coût net du financement	(12,4)
Autres produits financiers	(39,9)
Autres charges financières	51,9
Résultat financier	(0,4)
Part du résultat net des sociétés mises en équivalence non opérationnelles	0,0
Impôt sur les résultats	(55,5)
Résultat net	132,8

Autres entrées de périmètre**Communication : Groupe Havas**

Au cours du premier semestre 2017, Havas a acquis 100% de l'agence A79, première agence digitale indépendante de France. Cette agence, pluri-digitale, accompagne ses clients dans la mise en place de stratégies de communication, d'achat d'espace, de suivi et d'optimisation des campagnes online. Havas a également pris le contrôle à 58,02% de Sorento, agence indienne de communication santé et bien-être. En décembre 2016, Havas a acquis 60% de Mr Smith, une agence néo-zélandaise spécialisée dans la stratégie de marques et de canaux de distribution, la création et la production de contenus pour tout type de plateforme, la programmation et le média planning. Cette entité est consolidée pour la première fois au premier semestre 2017.

Compte tenu des engagements de compléments de prix et rachats d'intérêts minoritaires, le montant total des écarts d'acquisition est provisoirement estimé à 20,8 millions d'euros au 30 juin 2017.

Effet global des acquisitions de la période

Le montant des écarts d'acquisition provisoires, engagements de rachat de minoritaires compris, concernant les acquisitions de la période s'élève à 15 500,5 millions d'euros et concerne principalement l'entrée de périmètre du Groupe Vivendi et les acquisitions du Groupe Havas. Les travaux d'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs seront finalisés dans le délai d'un an autorisé par la norme.

4.1.2 - Variations de périmètre de l'exercice 2016**Entrées de périmètre : entités intégrées globalement****Communication : Groupe Havas**

Au cours de l'exercice 2016, le Groupe Havas a notamment acquis 100% de Target Media and Communications Group au Royaume-Uni, groupe composé de huit entités offrant des services pluridisciplinaires notamment dans le média planning et les achats d'espace, la recherche, les médias sociaux, le programmation, le marketing, les relations presse, la publicité et la production de contenus créatifs ; 100% de Lemz, une agence hollandaise de « full » service alliant à la fois publicité, relations presse, digital et technologie pour concevoir des campagnes riches de sens et mettre la créativité au service d'un monde meilleur ; 100% de TP1, agence de communication digitale basée à Montréal, reconnue pour son expertise stratégique en marketing et communication et son engagement envers les expériences utilisateurs, les technologies ouvertes et l'accessibilité au web et 100% de Beebop media AG, agence basée à Hambourg et spécialisée dans les médias sociaux et dans le « *ambient advertising* ».

Stockage d'électricité et Solutions : Capacitor Sciences Inc

Le 21 septembre 2016, Blue Solutions Canada a pris le contrôle de Capacitor Sciences Inc, start-up basée en Californie à Palo Alto qui comprend une quinzaine de salariés. À l'issue de l'opération, le Groupe détient 100% du capital.

Cette société est spécialisée dans l'étude et la recherche de nouvelles molécules de stockage d'électricité dans le but d'améliorer substantiellement les performances des batteries LMP (densité, cyclabilité et vitesse de charge).

La société dispose de plusieurs brevets qui lui assurent la propriété des développements en cours.

Effet global des acquisitions de la période

Le montant des écarts d'acquisition provisoires, engagements de rachat de minoritaires compris, concernant les acquisitions de la période s'élève à 58,8 millions d'euros et concerne principalement l'acquisition de Capacitor Sciences et les acquisitions du Groupe Havas. Les travaux d'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs sont toujours en cours et seront finalisés dans le délai d'un an autorisé par la norme.

Entrées de périmètre : entités sous influence notable

Mise en équivalence du Groupe Vivendi

Au regard des faits et circonstances nouveaux associés aux opérations conclues le 7 octobre 2016, le Groupe Bolloré a considéré que les conditions d'une prise d'influence notable étaient remplies et comptabilisé sa participation en mise en équivalence à compter de cette date conformément aux dispositions d'IAS 28 révisée.

4.2 - Note sur les informations pro forma

En application de l'article 222-2 du règlement général de l'AMF, les informations pro forma relatives à la prise de contrôle du Groupe Vivendi sont fournies ci-dessous.

Elles ont été établies selon les principes et méthodes utilisés par le Groupe pour la production de ses états financiers et présentent des états financiers reconstitués comme si l'opération avait eu lieu au 1er janvier 2017.

Le compte de résultat pro forma des comptes consolidés semestriels au 30 juin 2017 est destiné à appréhender les incidences de la prise de contrôle du Groupe Vivendi (passage de la mise en équivalence à l'intégration globale), dans le résultat du Groupe Bolloré, comme si cette prise de contrôle avait été réalisée au 1er janvier 2017.

Le compte de résultat pro forma présenté ci-dessous est établi en conformité avec les méthodes comptables du Groupe, et correspond à l'agrégation des données suivantes :

- le compte de résultat au 30 juin 2017 du Groupe Bolloré, selon un périmètre excluant le Groupe Vivendi;
- le compte de résultat au 30 juin 2017 du Groupe Vivendi, présenté selon les normes comptables IFRS et retraité selon les méthodes comptables du Groupe Bolloré;
- les ajustements pro forma pour corriger les comptes de résultat de Bolloré et de Vivendi, comme si l'acquisition avait eu lieu au 1er janvier 2017.

Compte de résultat pro forma

(en millions d'euros)	Bolloré retraité 6 mois d'activité au 30 juin 2017	Vivendi retraité 6 mois d'activité au 30 juin 2017	Ajustements et éliminations pro forma ⁽¹⁾	Total pro forma
Chiffre d'affaires	5 159,4	5 437,0	(26,8)	10 569,6
Résultat opérationnel	241,1	369,1	0,0	610,2
Résultat financier	(53,5)	(20,0)	(4,5)	(78,0)
- Coût net du financement	(49,4)	(25,0)		(74,4)
- Autres produits et charges financiers financiers	(4,2)	5,0	(4,5)	(3,7)
Part du résultat net des sociétés mises en équivalence non opérationnelles	45,6	0,0		45,6
Impôt sur les résultats	(105,6)	(126,4)		(232,0)
Résultat net consolidé	127,6	222,7	-4,5	345,8

(1) Le montant en résultat financier correspond à la mise à la juste valeur au 1er janvier 2017 de la participation détenue avant la prise de contrôle.

4.3 - Actifs et passifs destinés à être cédés

Les actifs destinés à être cédés correspondent aux titres Gaumont apportés par le Groupe Bolloré à l'offre publique de rachat de Gaumont. L'offre a été clôturée le 26 juin 2017, le règlement-livraison des titres intervenant au deuxième semestre de l'exercice 2017.

4.4 - Engagements donnés au titre des opérations sur titres

La présente note se lit en complément des informations relatives aux engagements donnés et reçus au 31 décembre 2016, tels que décrits dans la note 4.2 " Engagements donnés au titre des opérations sur titres " des notes annexes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2016.

En raison de la consolidation par intégration globale de Vivendi à compter du 26 avril 2017, les engagements sur titres du Groupe Vivendi ont été repris. Les paragraphes suivants constituent une mise à jour au 30 juin 2017:

Rapprochement des activités de télévision payante en France de Groupe Canal+ et de TPS

Le Groupe Canal+ obéit toujours à certaines injonctions de l'Autorité de la concurrence. Ces injonctions, imposées jusqu'au 31 décembre 2019, sont détaillées dans le rapport financier semestriel du Groupe Vivendi.

Acquisition des chaînes Direct 8 et Direct Star du Groupe Bolloré

Dans le cadre de l'autorisation de l'acquisition des chaînes Direct 8 et Direct Star (renommées respectivement C8 et CStar) par l'Autorité de la concurrence obtenue le 23 juillet 2012 et renouvelée le 2 avril 2014, Vivendi et Groupe Canal+ ont souscrit à une série d'engagements, reconduits pour certains en juin 2017.

Ces engagements sont détaillés dans le rapport financier semestriel du Groupe Vivendi. Ils sont pris jusqu'au 31 décembre 2019.

Note 5 - Données liées à l'activité**5.1 - Chiffre d'affaires**

<i>(en millions d'euros)</i>	Juin 2017	Juin 2016	Décembre 2016
Ventes de biens	2 130,3	1 040,5	2 131,8
Prestations de services	4 854,2	3 845,4	7 783,5
Produits des activités annexes	71,4	67,0	160,3
Chiffre d'affaires	7 055,9	4 952,9	10 075,6

La variation du chiffre d'affaires est présentée par secteur opérationnel dans la note 5.2 - Informations sur les secteurs opérationnels.

5.2 - Informations sur les secteurs opérationnels

Il n'y a aucune autre évolution de la présentation sectorielle par rapport au 31 décembre 2016.

A ce stade, dans l'attente de la finalisation des travaux d'analyse, la contribution de Vivendi depuis la prise de contrôle a été intégrée au secteur opérationnel « Communication », qui comprend donc outre la contribution de Vivendi (en mise en équivalence et en intégration globale), Havas et les activités médias du Groupe Bolloré.

5.2.1 - Informations par secteur opérationnel

<i>(en millions d'euros)</i>	Transport et logistique	Logistique pétrolière	Communication	Stockage d'électricité et solutions	Autres activités	Eliminations intersecteurs	Total consolidé
En Juin 2017							
Chiffre d'affaires externe	2 801,5	1 063,7	3 030,2	149,0	11,5	0,0	7 055,9
Chiffre d'affaires intersecteurs	8,1	1,6	2,0	3,2	27,9	(42,8)	0,0
Chiffre d'affaires	2 809,6	1 065,3	3 032,2	152,1	39,4	(42,8)	7 055,9
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(94,0)	(5,0)	(149,0)	(58,7)	(4,6)	0,0	(311,3)
Résultat opérationnel sectoriel ⁽¹⁾	246,1	9,5	280,5	(79,2)	(14,2)	0,0	442,7
Investissements corporels et incorporels	119,8	27,8	193,5	86,1	7,3	0,0	434,5

(1) Avant redevances de marques.

<i>(en millions d'euros)</i>	Transport et logistique	Logistique pétrolière	Communication	Stockage d'électricité et solutions	Autres activités	Elimination inter secteurs	Total consolidé
En Juin 2016							
Chiffre d'affaires externe	2 722,7	958,6	1 110,6	148,0	13,1	0,0	4 952,9
Chiffre d'affaires intersecteurs	8,0	1,6	2,0	2,3	26,8	(40,6)	0,0
Chiffre d'affaires	2 730,7	960,2	1 112,6	150,3	39,8	(40,6)	4 952,9
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(88,9)	(4,4)	(20,6)	(61,1)	(6,9)	0,0	(182,0)
Résultat opérationnel sectoriel (1)	255,0	25,3	119,2	(77,4)	(16,9)	0,0	305,3
Investissements corporels et incorporels	141,5	5,8	29,5	120,0	9,4	0,0	306,3
En Décembre 2016							
Chiffre d'affaires externe	5 458,1	1 964,9	2 321,0	309,6	21,9	0,0	10 075,6
Chiffre d'affaires intersecteurs	15,2	3,8	4,8	5,0	56,8	(85,7)	0,0
Chiffre d'affaires	5 473,3	1 968,7	2 325,8	314,6	78,8	(85,7)	10 075,6
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(198,3)	(9,5)	(59,1)	(112,5)	(15,1)	0,0	(394,5)
Résultat opérationnel sectoriel (1)	490,2	54,4	281,7	(167,9)	(31,3)	0,0	627,1
Investissements corporels et incorporels	344,7	18,5	94,8	207,2	14,9	0,0	680,1

(1) Avant redevances de marques.

5.2.2 - Informations par zone géographique

<i>(en millions d'euros)</i>	France et DOM-TOM	Europe hors France	Afrique	Amériques	Asie/Pacifique	Vivendi (1)	Total
En Juin 2017							
Chiffre d'affaires	2 732,4	1 248,3	1 207,4	1 196,3	671,5		7 055,9
Autres immobilisations incorporelles	678,8	16,1	638,8	16,5	4,3	2 268,9	3 623,3
Immobilisations corporelles	1 140,6	147,5	785,0	162,1	50,4	612,8	2 898,4
Investissements corporels et incorporels	164,3	33,7	67,0	12,6	6,8	150,2	434,5

(1) En raison de la date récente d'intégration du Groupe Vivendi, l'information par zone géographique concernant les actifs et les investissements corporels et incorporels n'est pas disponible à ce jour. Seule la ventilation du chiffre d'affaires du Groupe Vivendi par zone géographique est ici présentée.

En Juin 2016							
Chiffre d'affaires	1 905,5	815,9	1 156,5	618,0	457,0		4 952,9
Autres immobilisations incorporelles	664,2	16,0	571,7	16,5	2,1		1 270,4
Immobilisations corporelles	1 067,8	94,7	798,7	168,1	52,5		2 181,7
Investissements corporels et incorporels	165,2	19,1	100,7	14,5	6,7		306,3
En Décembre 2016							
Chiffre d'affaires	3 885,6	1 712,9	2 229,3	1 297,5	950,3		10 075,6
Autres immobilisations incorporelles	675,1	16,7	628,9	17,7	2,3		1 340,6
Immobilisations corporelles	1 090,7	126,6	823,6	176,3	53,3		2 270,5
Investissements corporels et incorporels	303,9	66,9	259,8	34,6	14,9		680,1

Le chiffre d'affaires par zone géographique présente la répartition des produits en fonction du pays où la vente est réalisée.

5.3 - Principales évolutions à périmètre et taux de change constants

Le tableau ci-dessous décrit l'incidence des variations de périmètre et de change sur les chiffres clés, les données 2016 étant ramenées au périmètre et taux de change de 2017.

Lorsqu'il est fait référence à des données à périmètre et change constants, cela signifie que l'impact des variations de taux de change et des variations de périmètre (acquisitions ou cessions de participation dans une société, variation de pourcentage d'intégration, changement de méthode de consolidation) a été retraité.

<i>(en millions d'euros)</i>	Jun 2017	Jun 2016	Variations de périmètre ⁽¹⁾	Variations de change ⁽²⁾	Jun 2016 périmètre et change constants
Chiffre d'affaires	7 055,9	4 952,9	1 792,7	(22,9)	6 722,7
Résultat opérationnel	442,7	305,3	224,6	(9,7)	520,1

(1) Les variations de périmètre concernent les changements de méthode de consolidation de Vivendi.

(2) Les variations de change sur le chiffre d'affaires sont principalement liées à une appréciation de l'euro vis-à-vis de la livre sterling et des devises africaines, notamment le naira nigérian et le franc congolais et à l'inverse à une dépréciation de l'euro vis-à-vis du dollar US.

5.4 - Résultat opérationnel

<i>(en millions d'euros)</i>	Jun 2017	Jun 2016	Décembre 2016
Chiffre d'affaires	7 055,9	4 952,9	10 075,6
Achats et charges externes :	(4 610,3)	(3 164,7)	(6 419,2)
- Achats et charges externes	(4 414,9)	(2 990,2)	(6 084,6)
- Locations et charges locatives	(195,4)	(174,5)	(334,6)
Frais de personnel	(1 684,3)	(1 333,3)	(2 714,5)
Amortissements et provisions	(311,3)	(182,0)	(394,5)
Autres produits opérationnels ^(*)	139,9	117,5	250,8
Autres charges opérationnelles ^(*)	(185,5)	(97,3)	(213,0)
Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence opérationnelles	38,2	12,2	41,9
Résultat opérationnel	442,7	305,3	627,1

* Détails des autres produits et charges opérationnels :

<i>(en millions d'euros)</i>	Jun 2017			Jun 2016		
	Total	Produits opérationnels	Charges opérationnelles	Total	Produits opérationnels	Charges opérationnelles
Plus-values (moins-values) sur cessions d'immobilisations	(4,4)	20,1	(24,5)	(1,4)	3,8	(5,2)
Pertes et gains de change	(11,2)	29,7	(40,9)	(0,3)	30,8	(31,1)
Crédits d'impôts Recherche et Compétitivité Emploi	38,5	38,5	0,0	42,8	42,8	0,0
Autres ⁽¹⁾	(68,5)	51,6	(120,1)	(20,9)	40,1	(61,0)
Autres produits et charges opérationnels	(45,6)	139,9	(185,5)	20,2	117,5	(97,3)

(1) Dont (59) millions d'euros de charges liées à des reprises de provisions chez Vivendi.

	Décembre 2016		
	Total	Produits opérationnels	Charges opérationnelles
<i>(en millions d'euros)</i>			
Plus-values (moins-values) sur cessions d'immobilisations	(7,2)	8,2	(15,4)
Pertes et gains de change	0,1	63,0	(62,9)
Crédits d'impôts Recherche et Compétitivité Emploi	82,2	82,2	0,0
Autres	(37,3)	97,4	(134,7)
Autres produits et charges opérationnels	37,8	250,8	(213,0)

5.5 - Engagements hors bilan au titre des activités opérationnelles et engagements de location

En raison de la consolidation par intégration globale de Vivendi à compter du 26 avril 2017, les engagements opérationnels du Groupe Vivendi ont été repris. Ils sont constitués au 30 juin 2017 de 792 millions d'euros d'engagements nets de locations et de sous-locations simples, ainsi que de (932) millions d'euros d'engagements relatifs à des contrats commerciaux, se décomposant en 1 425 millions d'engagements donnés et (2 357) millions d'engagements reçus. Les engagements reçus relatifs à des contrats commerciaux comprennent notamment des minimums garantis à recevoir par Vivendi dans le cadre d'accords de distribution signés avec des fournisseurs d'accès à internet et autres plateformes numériques.

Les principaux engagements relatifs au Groupe Vivendi sont détaillés dans le rapport financier semestriel du Groupe.

Note 6 - Immobilisations corporelles, incorporelles et contrats de concession

6.1 - Goodwill

6.1.1 - Évolution des goodwill

<i>(en millions d'euros)</i>	
Au 31 décembre 2016	3 005,8
Prises de contrôle ⁽¹⁾	15 500,5
Cessions	(13,2)
Pertes de valeur	0,0
Variations de change	(241,6)
Autres	1,6
Au 30 juin 2017	18 253,1

(1) Principalement lié au goodwill complet provisoire constaté lors de la prise de contrôle de Vivendi pour 15 476,8 millions d'euros et diverses prises de contrôle au sein du Groupe Havas - Voir note 4.1 - Principales variations de périmètre

6.1.2 - Ventilation par secteur opérationnel

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2017	31/12/2016
Communication	17 174,9	1 922,1
Transport et logistique	905,9	909,4
Logistique pétrolière	109,0	109,2
Stockage d'électricité et solutions	54,5	56,3
Autres activités	8,8	8,8
Total	18 253,1	3 005,8

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les goodwill font l'objet chaque année de tests de perte de valeur et dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation. Aucun indice de perte de valeur n'ayant été constaté au 30 juin 2017, les tests de dépréciation n'ont pas été effectués à cette date.

6.2 - Autres immobilisations incorporelles

6.2.1 - Composition

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2017			31/12/2016		
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Droits d'exploitation, brevets, frais de développement	609,5	(394,7)	214,8	666,6	(424,3)	242,3
Immobilisations incorporelles du domaine concédé ⁽¹⁾	679,3	(83,4)	595,9	657,8	(73,3)	584,5
Actifs de contenus ⁽²⁾	14 528,5	(12 651,2)	1 877,3	0,0	0,0	0,0
Marques, enseignes	590,8	(28,0)	562,8	398,9	(1,1)	397,8
Relations clients	112,4	(54,9)	57,5	112,4	(48,6)	63,8
Autres	1 037,4	(722,4)	315,0	90,6	(38,4)	52,2
Total	17 557,9	(13 934,6)	3 623,3	1 926,3	(585,7)	1 340,6

(1) Classement, conformément à IFRIC 12, des infrastructures revenant au concédant en fin de contrat en immobilisation incorporelles du domaine concédé pour les concessions comptabilisées selon cette interprétation.

(2) Correspondent aux actifs de contenus du Groupe Vivendi suite à son intégration globale au 26 avril 2017. Voir Note 1 - Faits marquants.

Les actifs de contenus comprennent pour le Groupe Canal+ les films et programmes télévisuels produits ou acquis en vue d'être vendus à des tiers et les catalogues de droits cinématographiques et télévisuels. Ils comprennent également les droits et catalogues musicaux d'Universal Music Group (UMG).

Les actifs de contenu sont classés en immobilisations incorporelles pour 1 877,3 millions d'euros et en actifs non courants et Clients et autres débiteurs pour respectivement 251,6 millions d'euros et 821,7 millions d'euros pour les avances consenties aux ayants-droits d'UMG et les droits de diffusion de films, de programmes télévisuels et d'événements sportifs du Groupe Canal+.

Par ailleurs, des passifs de contenus correspondant aux redevances dues aux artistes et autres ayants-droits ainsi qu'à la consommation des droits de diffusion sont inscrits en fournisseurs et autres débiteurs pour un montant de 2 019 millions d'euros au 30 juin 2017.

Les paiements futurs minimaux relatifs aux obligations contractuelles de contenus s'élevaient à un montant net de 6 309 millions d'euros au 30 juin 2017, contre 6 235 millions d'euros au 31 décembre 2016.

6.2.2 - Évolution de la position nette au premier semestre 2017

Valeurs nettes <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2016	Acquisitions brutes ⁽¹⁾	Cessions VNC	Dotations nettes	Variations de périmètre ⁽²⁾	Variations de change	Autres mouvements	Au 30/06/2017
Droits d'exploitation, brevets, frais de développement	242,3	12,8	0,0	(30,4)	0,0	(1,2)	(8,8)	214,8
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	584,5	23,2	(0,1)	(10,2)	0,0	(2,8)	1,3	595,9
Actifs de contenus	0,0	120,7	0,0	(68,7)	1 888,9	(63,9)	0,3	1 877,3
Marques, enseignes	397,8	0,2	0,0	0,0	175,6	(10,7)	(0,1)	562,8
Relations clients	63,8	0,0	0,0	(6,3)	0,0	0,0	0,0	57,5
Autres	52,2	38,7	0,0	(18,2)	235,6	(0,7)	7,6	315,0
Valeurs nettes	1 340,6	195,6	(0,1)	(133,8)	2 300,1	(79,3)	0,3	3 623,3

(1) Après prise en compte des variations des dettes sur immobilisations incorporelles pour 4,8 millions d'euros, les décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles et du domaine concédé s'élevaient à 200,4 millions d'euros.

(2) Liées à l'entrée de périmètre de Vivendi.

6.3 - Immobilisations corporelles

6.3.1 - Composition

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2017			31/12/2016		
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Terrains et agencements	198,0	(10,2)	187,8	166,1	(9,6)	156,5
Constructions et aménagements	1 669,3	(743,1)	926,2	1 459,2	(597,3)	861,9
Installations techniques, matériels	2 387,1	(1 582,2)	804,9	1 718,7	(1 017,2)	701,5
Autres ⁽¹⁾	2 868,9	(1 889,4)	979,5	1 191,8	(641,2)	550,6
Total	7 123,3	(4 224,9)	2 898,4	4 535,8	(2 265,3)	2 270,5

(1) Dont immobilisations en cours.

6.3.2 - Évolution de la position nette au premier semestre 2017

Valeurs nettes <i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2016	Acquisitions brutes ⁽¹⁾	Cessions VNC	Dotations nettes	Variations de périmètre ⁽²⁾	Variations de change	Autres mouvements	Au 30/06/2017
Terrains et agencements	156,5	0,3	(0,1)	(0,7)	28,1	(1,9)	5,6	187,8
Constructions et aménagements	861,9	26,9	(2,2)	(35,9)	46,4	(13,1)	42,2	926,2
Installations techniques, matériels	701,5	60,0	(1,5)	(97,5)	101,7	(6,3)	47,0	804,9
Autres ⁽³⁾	550,6	151,7	(20,6)	(56,2)	457,1	(9,7)	(93,4)	979,5
Valeurs nettes	2 270,5	238,9	(24,4)	(190,3)	633,3	(31,0)	1,4	2 898,4

(1) Après retraitement des acquisitions liées à des immobilisations en crédit-bail pour (0,7) million d'euros et prise en compte des variations des dettes sur immobilisations corporelles pour 12,9 millions d'euros, les décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles s'élèvent à 251,1 millions d'euros.

(2) Liées à l'entrée de périmètre de Vivendi.

(3) Dont immobilisations en cours.

Les investissements sont détaillés par secteur opérationnel dans la note 5.2 - Informations sur les secteurs opérationnels.

6.4 - Contrats de concession

6.4.1 - Engagements donnés au titre des concessions

La présente note se lit en complément des informations relatives aux engagements donnés et reçus au 31 décembre 2016, tels que décrits dans la note 6.4.3 " Engagements donnés au titre des concessions " des notes annexes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2016.

Le Groupe a finalisé en janvier 2017 la signature avec les autorités singapouriennes du contrat d'autopartage de véhicules électriques à Singapour.

Note 7 - Structure financière et coûts financiers

7.1 - Résultat financier

<i>(en millions d'euros)</i>	Jun 2017	Jun 2016	Décembre 2016
Coût net du financement	(61,7)	(50,4)	(101,2)
- Charges d'intérêts	(69,4)	(61,1)	(119,3)
- Revenus des créances financières	2,8	4,7	11,0
- Autres produits	4,9	6,0	7,1
Autres produits financiers ^(*)	438,8	449,8	633,9
Autres charges financières ^(*)	(199,2)	(174,4)	(368,9)
Résultat financier	177,9	225,0	163,8

* Détails des autres produits et charges financiers :

<i>(en millions d'euros)</i>	Juin 2017			Juin 2016		
	Total	Produits financiers	Charges financières	Total	Produits financiers	Charges financières
Revenus des titres et des valeurs mobilières de placement ⁽¹⁾	17,1	17,1	0,0	400,5	400,5	0,0
Plus-values (moins values) sur cession des titres de participation et des valeurs mobilières de placement	(1,9)	7,6	(9,5)	0,1	3,4	(3,3)
Effet des variations de périmètre de consolidation ⁽²⁾	213,9	237,4	(23,5)	(0,6)	(0,1)	(0,5)
Variations des provisions financières ⁽³⁾	(4,6)	5,9	(10,5)	(17,7)	0,4	(18,1)
Mise à la juste valeur des dérivés	11,1	20,6	(9,5)	(4,1)	0,1	(4,2)
Autres ⁽⁴⁾	4,0	150,2	(146,2)	(102,8)	45,5	(148,3)
Autres produits et charges financiers	239,6	438,8	(199,2)	275,4	449,8	(174,4)

(1) Principalement dividendes Vivendi pour 392,9 millions d'euros au 30 juin 2016.

(2) Dont au 30 juin 2017 principalement 232,3 millions d'euros liés à la réévaluation des titres mis en équivalence, consécutive au changement de méthode de consolidation de Vivendi (cf. Note 4.1 - Principales variations de périmètre).

(3) Comprend notamment, au 30 juin 2016, la dépréciation des titres Generali pour (5,8) millions d'euros et des titres Vallourec pour (7,9) millions d'euros, ainsi que la part financière des dotations aux provisions sur avantages au personnel pour (2,0) millions d'euros au 30 juin 2017 contre (2,7) millions d'euros au 30 juin 2016.

(4) Les autres produits et charges financiers comprennent notamment des pertes et gains de change sur éléments financiers ainsi qu'au 30 juin 2016, le versement d'un montant correspondant à une partie des dividendes reçus de Vivendi dans le cadre des financements dénoués au cours de l'exercice 2016.

<i>(en millions d'euros)</i>	Décembre 2016		
	Total	Produits financiers	Charges financières
Revenus des titres et des valeurs mobilières de placement ⁽¹⁾	403,2	403,2	0,0
Plus-values sur cession des titres de participation et des valeurs mobilières de placement	(4,1)	8,0	(12,1)
Effet des variations de périmètre de consolidation	2,9	9,8	(6,9)
Variations des provisions financières ⁽²⁾	(17,8)	6,8	(24,6)
Mise à la juste valeur des dérivés	(6,4)	0,2	(6,6)
Autres ⁽³⁾	(112,8)	205,9	(318,7)
Autres produits et charges financiers	265,0	633,9	(368,9)

(1) Principalement dividendes Vivendi pour 392,9 millions d'euros au 31 décembre 2016.

(2) Comprend notamment au 31 décembre 2016, la dépréciation des titres Generali pour (5,8) millions et des titres Vallourec pour (7,9) millions d'euros ainsi que la part financière des dotations aux provisions sur avantages au personnel pour (5,3) millions d'euros.

(3) Les autres produits et charges financiers comprennent notamment des pertes et gains de change sur éléments financiers ainsi que le versement d'un montant correspondant à une partie des dividendes reçus de Vivendi dans le cadre des financements mis en place.

7.2 - Titres mis en équivalence

<i>(en millions d'euros)</i>	
Au 31 décembre 2016	4 549,7
Variation du périmètre de consolidation ⁽¹⁾	914,5
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence opérationnelles	38,2
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence non opérationnelles	45,6
Autres mouvements ⁽²⁾	(77,8)
Au 30 juin 2017	5 470,2

(1) Concerne essentiellement la sortie de la mise en équivalence de Vivendi au 26 avril 2017 pour (3 546,5) millions d'euros ainsi que l'entrée des mises en équivalence au sein du Groupe Vivendi pour 4 464,6 millions d'euros (essentiellement Telecom Italia pour 4 205,1 millions d'euros).

(2) Dont (88,0) millions d'euros au titre des dividendes, (15,0) millions d'euros au titre des écarts de conversion et 27,4 millions d'euros de variation de juste valeur.

Valeur consolidée des principales sociétés mises en équivalence

Les informations présentées ont été regroupées par secteur opérationnel.

Au 30 juin 2017	Quote-part de Résultat des sociétés mises en équivalence opérationnelles	Quote-part de Résultat des sociétés mises en équivalence non opérationnelles	Valeur de mise en équivalence
<i>(en millions d'euros)</i>			
Entités sous influence notable			
Vivendi - Mis en équivalence sur 4 mois ⁽¹⁾	12,9		0,0
Entités mises en équivalence chez Vivendi ⁽²⁾	8,9		4 482,6
<i>Telecom Italia</i>	8,3		4 230,5
<i>Autres</i>	0,6		252,1
Mediobanca ⁽³⁾		35,1	626,4
Groupe Socfin		10,2	173,4
Autres	1,6	0,4	37,6
Sous total entités sous influence notable	23,4	45,6	5 320,2
Partenariats	14,8	0,0	150,1
TOTAL	38,2	45,6	5 470,2

Au 31 décembre 2016	Quote-part de Résultat des sociétés mises en équivalence opérationnelles	Quote-part de Résultat des sociétés mises en équivalence non opérationnelles	Valeur de mise en équivalence
<i>(en millions d'euros)</i>			
Entités sous influence notable			
Vivendi ⁽¹⁾	16,1		3 574,2
Mediobanca ⁽³⁾		12,3	619,5
Groupe Socfin		8,6	173,3
Autres	2,6	(0,4)	34,8
Sous total entités sous influence notable	18,7	20,5	4 401,8
Partenariats	23,2	0,0	147,9
TOTAL	41,9	20,5	4 549,7

(1) Vivendi

Vivendi est une société cotée qui établit des comptes conformément au référentiel IFRS.

Au 31 décembre 2016, le Groupe Bolloré détenait, par sa filiale Compagnie de Cornouaille, 15,3 % du capital total de Vivendi, soit 15,6% hors actions d'autocontrôle. Suite aux opérations conclues le 7 octobre 2016, le Groupe Bolloré a franchi le seuil de 20% du capital et des droits de vote de Vivendi et consolidé sa participation dans Vivendi en mise en équivalence à cette date.

L'écart d'acquisition préliminaire a été calculé selon la méthode du coût aux dates d'acquisition des différents lots de titres, conformément à la méthode comptable retenue par le Groupe.

L'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs a été confiée à un expert indépendant, dont les travaux sont toujours en cours à la date des présents états financiers. Les travaux d'affectation seront finalisés au cours du second semestre 2017.

La valeur de mise en équivalence établie ainsi au 7 octobre 2016 s'élève à 3 535,8 millions d'euros (18,00 euros par action) après constatation d'un *goodwill* provisoire pour 2 472,2 millions d'euros.

Au 26 avril 2017, le Groupe a réexaminé le contrôle exercé sur le Groupe Vivendi au regard des critères de la norme IFRS 10 (voir Note 1 – Faits marquants et Note 4.1 - Principales variations de périmètre) et considéré que les conditions du contrôle étaient remplies. Le Groupe Vivendi a été intégré globalement dans les comptes à compter du 26 avril 2017 et la participation initialement mise en équivalence depuis le 7 octobre 2016 a été déconsolidée pour sa valeur à cette même date soit 3 546,6 millions d'euros, après prise en compte de la quote-part du résultat net de période et autres éléments du résultat global.

(2) Entités mises en équivalence chez Vivendi

Les travaux d'affectation des justes valeurs des actifs et passifs à la date de prise de contrôle de Vivendi sont toujours en cours et seront finalisés au cours du second semestre 2017. A ce titre, les valeurs comptables des titres cotés mis en équivalence présentés dans les états financiers semestriels du Groupe sont les valeurs de mise en équivalence retenues par le Groupe Vivendi. Elles feront l'objet d'une revue au second semestre, pour réapprécier la juste valeur des titres cotés à date de prise de contrôle sur la base des cours de bourse à cette date.

Le Groupe Vivendi a décidé d'harmoniser la présentation de son compte de résultat avec celui du Groupe Bolloré et constatant que les mises en équivalence qu'il détenait avaient une nature opérationnelle dans le prolongement des activités du Groupe a reclassé leur quote-part de résultat sur la ligne « quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence opérationnelles » au sein du résultat opérationnel. Ce classement a été maintenu dans les états financiers du Groupe Bolloré.

Telecom Italia

Au 30 juin 2017, Vivendi détient 3 640 millions d'actions ordinaires Telecom Italia avec droits de vote (soit 23,9 %, représentant 17,2 % du capital total).

Vivendi considère n'exercer aucun contrôle de fait sur Telecom Italia, au sens de l'article 93 de la Loi Consolidée de Finances et de l'article 2359 du Code civil italien, sa participation dans le capital social de Telecom Italia n'étant pas suffisante pour lui permettre d'exercer de manière stable une influence dominante lors des Assemblées générales d'actionnaires de Telecom Italia. Toutes les données empiriques (la présence aux Assemblées Générales ordinaires de Telecom Italia du 22 juin 2015 jusqu'au 4 mai 2017, la participation détenue par les différents investisseurs, le résultat des résolutions, ...) révèlent sans équivoque que Vivendi n'est pas en position de contrôle des Assemblées Générales ordinaires de Telecom Italia.

Ainsi, Vivendi ne dispose pas de la majorité des droits de vote à l'Assemblée Générale des actionnaires de Telecom Italia et il n'existe aucun accord entre Vivendi et Telecom Italia qui permette à Vivendi de nommer la majorité des membres du Conseil d'administration de Telecom Italia ou de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'administration de Telecom Italia. En outre, Vivendi n'a pas le pouvoir de désigner unilatéralement le Président Exécutif du Conseil d'administration ou l'Amministratore delegato (Directeur général délégué) de Telecom Italia. Compte tenu de ce qui précède, Vivendi n'a pas le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de Telecom Italia, au sens de la norme IFRS 10.

Eu égard au caractère minoritaire de sa participation, Vivendi estime disposer du pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de Telecom Italia, au sens de la norme IAS 28, et considère donc exercer une influence notable sur Telecom Italia.

Valeur de la participation dans Telecom Italia au 30 juin 2017

Au 30 juin 2017, la valeur de la participation dans Telecom Italia mise en équivalence s'élève à 4 231 millions d'euros (pour un coût d'achat de 3 899 millions d'euros). A cette date, le cours de Bourse des actions ordinaires de Telecom Italia (0,808 euro par action ordinaire) présente une baisse par rapport au coût moyen d'achat par Vivendi (1,0793 euro par action ordinaire, soit -25 %) et à la valeur des participations mises en équivalence (1,1622 euro par action ordinaire, soit -30 %). Vivendi considère cependant que cette baisse n'a pas de caractère durable eu égard (i) à l'évolution attendue des perspectives de valorisation de Telecom Italia, compte tenu notamment du changement de Direction générale courant 2016 ; (ii) à la volatilité du cours de Bourse de Telecom Italia suite à l'entrée de Vivendi à son capital ; et (iii) à l'évolution défavorable des valeurs télécoms en Europe. Pour mémoire, au 31 décembre 2016, Vivendi a mis en œuvre un test de perte de valeur de sa participation dans Telecom Italia, afin de déterminer si sa valeur recouvrable était supérieure à sa valeur comptable. Avec l'aide d'un expert indépendant, la Direction de Vivendi a conclu que la valeur recouvrable de sa participation dans Telecom Italia, déterminée au moyen des méthodes usuelles d'évaluation (flux de trésorerie actualisés ; comparables boursiers), était supérieure à sa valeur comptable. En conséquence, Vivendi réexaminera la valeur de sa participation de 17,2 % dans Telecom Italia lorsque le plan d'affaires de Telecom Italia sera mis à jour fin 2017.

Informations financières à 100%

Les principaux agrégats des états financiers consolidés, tels que publiés par Telecom Italia sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Comptes trimestriels au 31 mars 2017</i>	
	<i>Date de publication par Telecom Italia</i>	<i>3 mai 2017</i>
Actifs non courants		58 444
Actifs courants		12 047
Total actif		70 491
Capitaux propres		23 950
Passifs non courants		35 178
Passifs courants		11 363
Total passif		70 491
<i>Dont dettes financière nette ⁽¹⁾</i>		<i>25 923</i>
Chiffre d'affaires		4 819
EBITDA ⁽¹⁾		1 990
Résultat net, part du Groupe		200
Résultat global, part du Groupe		337

(1) Mesures à caractère non strictement comptables, telles que publiées par Telecom Italia (Alternative Performance Measures).

Quote-part de résultat

Vivendi s'appuie sur les informations financières publiques de Telecom Italia pour mettre en équivalence sa participation dans Telecom Italia. Compte tenu des dates respectives de publication des comptes de Vivendi et de Telecom Italia, Vivendi comptabilise de façon systématique sa quote-part dans le résultat net de Telecom Italia avec un trimestre de décalage. Ainsi, sur le premier semestre 2017, le résultat de Vivendi prend en compte sa quote-part dans le résultat net de Telecom Italia au titre du quatrième trimestre 2016 et du premier trimestre 2017 pour un montant total de 44 millions d'euros.

(3) Mediobanca

Mediobanca est une société cotée qui établit des comptes conformément au référentiel IFRS.

Au 30 juin 2017, le Groupe Bolloré est le second actionnaire de Mediobanca. La Financière du Perguet, filiale du Groupe Bolloré, détient, au 30 juin 2017, 7,9 % du capital total de Mediobanca, soit 8,1% hors actions d'autocontrôle (respectivement 8,0% et 8,1% au 31 décembre 2016).

Le capital de Mediobanca est détenu à 31% par un groupe d'actionnaires fédérés par un pacte d'actionnaires, aucun actionnaire hors pacte ne détenant à lui seul plus de 5% du capital.

La Financière du Perquet représente 25,8% du pacte et dispose de trois administrateurs au sein d'un conseil d'administration de 18 membres.

La valeur d'utilité de la participation dans Mediobanca a été recalculée au 30 juin 2017. Elle est calculée à partir d'une analyse multicritères intégrant la valeur boursière pour les titres cotés, des flux de trésorerie futurs actualisés et des comparables boursiers. Elle est supérieure au cours de Bourse à cette date.

La revue de la valeur d'utilité a conduit à reconnaître une reprise de dépréciation de 3,1 millions d'euros au 30 juin 2017.

Au 30 juin 2017, la valeur de la participation mise en équivalence s'élève à 626,4 millions d'euros et la quote-part de résultat revenant au Groupe est de 35,1 millions d'euros après constatation d'une reprise de dépréciation de cette participation pour 3,1 millions d'euros. La valeur de marché de la participation à cette date s'élève à 602,0 millions d'euros.

7.3 - Autres actifs financiers

Au 30 juin 2017 (en millions d'euros)	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	dont non courant	dont courant
Actifs disponibles à la vente	8 840,3	(257,1)	8 583,2	8 583,2	0,0
Actifs à la juste valeur par résultat	145,1	0,0	145,1	140,1	5,0
Prêts, créances, dépôts et obligations	1 217,7	(183,4)	1 034,3	551,7	482,6
Total	10 203,1	(440,5)	9 762,6	9 275,0	487,6

Au 31 décembre 2016 (en millions d'euros)	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	dont non courant	dont courant
Actifs disponibles à la vente	4 274,7	(265,2)	4 009,5	4 009,5	0,0
Actifs à la juste valeur par résultat	99,3	0,0	99,3	98,5	0,8
Prêts, créances, dépôts et obligations	173,6	(38,7)	134,9	109,1	25,8
Total	4 547,6	(303,9)	4 243,7	4 217,1	26,6

Détail des variations de la période

(en millions d'euros)	Au 31/12/2016 Valeur nette	Variation de périmètre ⁽¹⁾	Acquisitions ⁽²⁾	Cessions ⁽³⁾	Variation juste valeur ⁽⁴⁾	Dépréciation constatée en résultat	Autres mouvements ⁽⁵⁾	Au 30/06/2017 Valeur nette
Actifs disponibles à la vente	4 009,3	3 782,3	12,1	(3,3)	818,2	(4,2)	(31,3)	8 583,2
Actifs à la juste valeur par résultat	99,3	26,6	0,0	0,0	17,9	0,0	1,3	145,1
Prêts, créances, dépôts et obligations	134,9	1 419,4	47,2	(479,0)	0,7	(0,8)	(88,1)	1 034,3
Total	4 243,7	5 228,3	59,3	(482,2)	836,8	(5,0)	(118,1)	9 762,6

(1) La variation de périmètre est essentiellement liée à l'entrée en intégration globale du Groupe Vivendi au 26 avril 2017. Voir Note 4.1 - Principales variations de périmètre.

Ils comprennent notamment les participations dans Ubisoft (1 321,9 millions d'euros), Mediaset (1 306,6 millions d'euros) et Telefonica (516,6 millions d'euros), ainsi que dans les prêts, créances, dépôts et obligations, les actifs financiers de gestion de trésorerie inclus dans l'endettement financier net pour 925,3 millions d'euros. Au 30 juin 2017, les actifs financiers de gestion de trésorerie s'élèvent à 450,3 millions d'euros (voir Note 7.5.1 - Endettement financier net).

(2) Les acquisitions des actifs disponibles à la vente correspondent essentiellement des titres acquis par Havas pour un montant total de 7,7 millions d'euros et des titres acquis par le Groupe Vivendi pour 2,4 millions d'euros.

(3) Les cessions de prêts, créances et dépôts correspondent essentiellement à la liquidation de placements utilisés dans le cadre de la gestion des actifs de trésorerie du Groupe Vivendi.

(4) La variation de la juste valeur des actifs disponibles à la vente comprend 406,7 millions d'euros relatifs aux titres des holdings de contrôle du Groupe et 421,4 millions d'euros relatifs aux titres Financière de l'Odéon.

(5) Les autres mouvements sur les actifs disponibles à la vente concernent essentiellement le transfert des titres Gaumont en actifs destinés à être cédés pour un montant net de (30,7) millions d'euros (voir Note 4.3 - Actifs et passifs destinés à être cédés).

Actifs à la juste valeur par résultat

Les actifs à la juste valeur par résultat comprennent essentiellement des instruments financiers dérivés et principalement, au 30 juin 2017, pour 118,7 millions d'euros, l'option d'achat d'actions Vivendi souscrite en octobre 2016 (dont la juste valeur au 31 décembre 2016 était de 98,3 millions d'euros).

Actifs disponibles à la vente

Détail des principaux titres :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30/06/2017		Au 31/12/2016	
	Pourcentage de détention	Valeur nette comptable	Pourcentage de détention	Valeur nette comptable
Sociétés				
Financière de l'Odet ⁽¹⁾	35,55	2 107,0	35,55	1 685,6
Ubisoft ⁽²⁾	26,87	1 514,7		0,0
Mediaset ⁽²⁾	28,80	1 171,1		0,0
Telefonica ⁽²⁾	0,98	445,1		0,0
Groupe Fnac ⁽²⁾	11,10	208,8		0,0
Autres titres cotés		100,3		120,9
Sous total titres cotés		5 547,0		1 806,5
Sofibol	48,95	1 424,0	48,95	1 195,6
Financière V	49,69	739,8	49,69	621,3
Omnium Bolloré	49,84	373,6	49,84	313,7
Autres titres non cotés		498,9		72,4
Sous total titres non cotés		3 036,2		2 203,0
Total		8 583,2		4 009,5

(1) Au 30 juin 2017, les capitaux propres consolidés de Financière de l'Odet s'élèvent à 28 749,1 millions d'euros et le résultat net consolidé à 500,6 millions d'euros.

(2) Titres détenus par le Groupe Vivendi, entré en intégration globale le 26 avril 2017.

Les titres de participation cotés sont évalués au cours de bourse (voir note 8.1 - Informations sur les risques). Les titres de participation non cotés hors Vivendi concernent principalement les participations du Groupe dans Omnium Bolloré, Sofibol et Financière V, holdings intermédiaires de contrôle du Groupe.

- Sofibol, Financière V, Omnium Bolloré

Le Groupe Bolloré détient directement et indirectement des participations dans Sofibol, Financière V et Omnium Bolloré, holdings intermédiaires de contrôle du Groupe.

* Sofibol, contrôlée par Vincent Bolloré est détenue à 51,05 % par Financière V, à 35,93 % par Bolloré et à hauteur de 13,01 % par la Compagnie Saint-Gabriel, elle-même filiale à 99,99 % de Bolloré.

* Financière V, contrôlée par Vincent Bolloré est détenue à 50,31 % par Omnium Bolloré, à 22,81 % par la Compagnie du Cambodge, à 10,50 % par la Financière Moncey, à 10,25 % par Bolloré, à 4 % par la Société Industrielle et Financière de l'Artois, à 1,68 % par la Compagnie des Tramways de Rouen et à hauteur de 0,45 % par la Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard.

* Omnium Bolloré, contrôlée par Vincent Bolloré est détenue à 50,04 % par Bolloré Participations, à 27,92 % par African Investment Company (contrôlée par Bolloré), à 17,10 % par Financière Moncey, à 4,82 % par Bolloré et à hauteur de 0,11 % par Vincent Bolloré.

Ces titres font l'objet d'une valorisation basée sur la valeur par transparence correspondant à la moyenne des 3 méthodes décrites ci-dessous :

- des cours de bourse de Bolloré,
- des cours de bourse de Financière de l'Odet,
- des capitaux propres consolidés de Financière de l'Odet.

La valeur globale de ces participations estimée à partir du seul cours de bourse de Financière de l'Odet serait supérieure de 324,1 millions d'euros à la valeur ainsi calculée.

- Malgré sa participation dans les sociétés Financière de l'Odet (35,55 %), Sofibol (48,95 %), Financière V (49,69 %) et Omnium Bolloré (49,84 %), le Groupe Bolloré ne détient pas d'influence notable sur ces participations car les actions détenues sont privées de droit de vote en raison du contrôle exercé directement et indirectement par ces sociétés sur le Groupe Bolloré.

Au 30 juin 2017, le montant total des moins-values reconnues en capitaux propres au titre des réévaluations des actifs financiers disponibles à la vente s'élève à (228,7) millions d'euros (dont (135,5) millions d'euros portant sur les titres Mediaset et (71,5) sur les titres Telefonica). Ces moins-values ne sont ni durables ni significatives au regard des critères de dépréciation du Groupe.

L'ensemble des titres cotés est classé en niveau 1 de la hiérarchie de juste valeur de la norme IFRS 13 (comme au 31 décembre 2016). Les titres non cotés évalués à la juste valeur sont classés en niveau 2 (comme au 31 décembre 2016).

7.4 - Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie nette

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30/06/2017			Au 31/12/2016		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Disponibilités	1 378,8	0,0	1 378,8	1 149,1	0,0	1 149,1
Équivalents de trésorerie	3 576,3	0,0	3 576,3	199,8	0,0	199,8
Conventions de trésorerie - actif ⁽¹⁾	0,0	0,0	0,0	8,2	0,0	8,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽²⁾	4 955,1	0,0	4 955,1	1 357,1	0,0	1 357,1
Conventions de trésorerie - passif ⁽¹⁾	(6,3)	0,0	(6,3)	0,0	0,0	0,0
Concours bancaires courants	(347,7)	0,0	(347,7)	(132,6)	0,0	(132,6)
Trésorerie Nette	4 601,1	0,0	4 601,1	1 224,5	0,0	1 224,5

(1) Convention de trésorerie avec Financière de l'Odé pour (6,3) millions d'euros au 30 juin 2017 et 8,2 millions d'euros au 31 décembre 2016.

(2) Comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe Vivendi pour 3 766,2 millions d'euros au 30 juin 2017 (dont notamment les dépôts à terme et comptes courants rémunérés pour 1 239,0 millions d'euros et les OPCVM monétaires pour 2 142,0 millions d'euros).

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés en niveau 1 de la hiérarchie de juste valeur de la norme IFRS 13 à l'exception des dépôts à terme de moins de trois mois qui sont classés en niveau 2 (comme au 31 décembre 2016).

7.5 - Endettement financier

7.5.1 - Endettement financier net

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30/06/2017			Au 31/12/2016		
	dont courant	dont non courant		dont courant	dont non courant	
Autres emprunts obligataires	4 488,6	56,0	4 432,6	1 153,4	9,1	1 144,3
Emprunts auprès des établissements de crédit	4 383,2	1 110,9	3 272,3	4 263,0	1 056,4	3 206,6
Autres emprunts et dettes assimilées	514,7	470,0	44,7	200,3	157,9	42,4
Dérivés passifs ⁽¹⁾	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Endettement financier brut ⁽²⁾	9 386,7	1 637,1	7 749,6	5 616,7	1 223,4	4 393,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽³⁾	(4 955,1)	(4 955,1)	0,0	(1 357,1)	(1 357,1)	0,0
Actifs financiers de gestion de trésorerie ⁽⁴⁾	(450,3)	(450,3)	0,0	0,0	0,0	0,0
Dérivés actifs ⁽¹⁾	(0,5)	0,0	(0,5)	(1,0)	(0,8)	(0,2)
Endettement financier net	3 980,8	(3 768,3)	7 749,1	4 258,6	(134,5)	4 393,1

(1) Voir ci-après paragraphe Dérivés actifs et passifs de l'endettement net.

(2) Retraité des concours bancaires courants et des conventions de trésorerie passifs compris dans la trésorerie nette (voir Note 7.4 – Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie nette), la variation de l'endettement se décompose ainsi : augmentation de dettes financières pour 970,0 millions d'euros, remboursement de dettes financières pour (836,3) millions d'euros, incidence de l'entrée de périmètre du Groupe Vivendi pour 3 401,2 millions d'euros et autres variations pour 13,9 millions d'euros (essentiellement liées au change, aux intérêts courus non échus et aux autres variations de périmètre).

(3) Voir 7.4 - Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie nette

(4) Les actifs financiers de gestion de trésorerie correspondent aux placements ne satisfaisant pas aux critères de la norme IAS 7 ainsi qu'aux OPCVM monétaires ne satisfaisant pas aux spécifications de la position AMF n°2011-13. Au 30 juin 2017, ils correspondent pour 450,3 millions d'euros aux actifs financiers de Vivendi.

Principales caractéristiques des éléments de l'endettement financier

Passifs au coût amorti

Autres emprunts obligataires

(en millions d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
Autres emprunts obligataires émis par Bolloré ⁽¹⁾	1 169,1	653,8
Autres emprunts obligataires émis par Havas ⁽²⁾	505,2	499,6
Autres emprunts obligataires émis par Vivendi ⁽³⁾	2 814,3	0,0
Autres emprunts obligataires	4 488,6	1 153,4

(1) Émis par Bolloré :

Le 29 juillet 2015, Bolloré a émis un emprunt obligataire d'une valeur nominale de 450 millions d'euros, à échéance 2021, avec un coupon annuel de 2,875%.

Le 30 janvier 2014, Bolloré a émis un emprunt obligataire d'une valeur nominale de 30 millions d'euros, à échéance 2019 et à taux variable (euribor + 1,75%), au titre du financement *European Efficiency Fund* et destiné à financer les investissements du Groupe dans l'auto-partage.

Le 23 octobre 2012, Bolloré a émis un emprunt obligataire d'une valeur nominale de 170 millions d'euros à échéance 2019, avec un coupon annuel de 4,32%.

Le 25 janvier 2017, Bolloré a émis un emprunt obligataire d'une valeur nominale de 500 millions d'euros à échéance 2022, avec un coupon annuel de 2,00%.

Les intérêts courus sur ces emprunts obligataires s'élèvent à 24,8 millions d'euros au 30 juin 2017.

(2) Émis par Havas :

Le 8 décembre 2015, Havas SA a émis un emprunt obligataire d'une valeur nominale de 400 millions d'euros à échéance 2020, avec un coupon annuel de 1,875%. Le coût amorti de cette dette au bilan représente 398,1 millions d'euros au 30 juin 2017.

Le 11 juillet 2013, Havas SA a émis un emprunt obligataire d'une valeur nominale de 100 millions d'euros à échéance 2018, avec un coupon annuel de 3,125%. Le coût amorti de cette dette au bilan représente 99,8 millions d'euros au 30 juin 2017.

Les intérêts courus sur ces emprunts obligataires s'élèvent à 7,2 millions d'euros au 30 juin 2017.

(3) Émis par Vivendi :

En décembre 2009, le Groupe Vivendi a émis un emprunt obligataire d'une valeur nominale de 700 millions d'euros, à échéance 2019, avec un coupon annuel de 4,875%.

En mai 2016, le Groupe Vivendi a émis un emprunt obligataire d'une valeur nominale de 500 millions d'euros, à échéance 2026, avec un coupon annuel de 1,875%.

En mai 2016, le Groupe Vivendi a émis un emprunt obligataire d'une valeur nominale de 1 000 millions d'euros, à échéance 2021, avec un coupon annuel de 0,75%.

En novembre 2016, le Groupe Vivendi a émis un emprunt obligataire d'une valeur nominale de 600 millions d'euros, à échéance 2023, avec un coupon annuel de 1,125%.

Les intérêts courus sur ces emprunts obligataires s'élèvent à 25,5 millions d'euros au 30 juin 2017.

Emprunts auprès des établissements de crédit

(en millions d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
Emprunts auprès des établissements de crédit *	4 383,2	4 263,0

* Dont 400 millions d'euros au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016 au titre d'une convention de crédit à échéance 2021, prorogable jusqu'à 2023, et à taux variable. Cet emprunt fait l'objet d'une couverture de taux échangeant les intérêts initiaux contre du taux fixe et qualifiée comptablement de couverture.

* Dont 172,4 millions d'euros au 30 juin 2017 et 175,8 millions d'euros au 31 décembre 2016 au titre d'un programme de mobilisation de créances.

* Dont 221,5 millions d'euros de tirage de billets de trésorerie chez Bolloré au 30 juin 2017 (668 millions d'euros au 31 décembre 2016) dans le cadre d'un programme de 900 millions d'euros au maximum; 100 millions d'euros de tirage de billets de trésorerie chez Havas (100 millions d'euros au 31 décembre 2016) dans le cadre d'un programme de 400 millions d'euros au maximum et 500 millions d'euros de tirage de billets de trésorerie chez Vivendi dans le cadre d'un programme de 2 000 millions d'euros au maximum.

* Dont 150 millions d'euros au 30 juin 2017 (150 millions d'euros au 31 décembre 2016) sur un financement garanti par des nantissements de titres Vivendi à échéance 2020.

* Dont 1 997,8 millions d'euros au 30 juin 2017 (1 997,8 millions d'euros au 31 décembre 2016) de financements adossés à des titres Vivendi à échéances 2020, 2021 et 2022.

* Dont 150 millions d'euros au 30 juin 2017 (300 millions d'euros au 31 décembre 2016) au titre d'une convention de crédit-revolving à échéance 2019.

* Dont 230 millions d'euros au 30 juin 2017 au titre d'une convention de crédit-revolving à échéances 2018 et 2020.

Autres emprunts et dettes assimilées

(en millions d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
Autres emprunts et dettes assimilées ⁽¹⁾	514,7	200,3

(1) Au 30 juin 2017, comprend principalement des concours bancaires courants pour un montant de 347,7 millions d'euros (dont 129,4 millions d'euros chez le Groupe Vivendi), contre 132,6 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Dérivés actifs et passifs de l'endettement net

(en millions d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
Dérivés actifs non courants ⁽¹⁾	(0,5)	(0,2)
Dérivés actifs courants ⁽¹⁾	0,0	(0,8)
Total dérivés actifs	(0,5)	(1,0)
Dérivés passifs non courants	0,0	0,0
Dérivés passifs courants	0,2	0,0
Total dérivés passifs	0,2	0,0

(1) Inclus dans le poste Autres actifs financiers - Voir note 7.3

Nature et juste valeur des instruments financiers dérivés

Nature de l'instrument	Risque couvert	Société	Échéance	Montant notionnel total (en milliers de devise)	Juste valeur des instruments au 30 juin 2017 (en millions d'euros)	Juste valeur des instruments au 31 décembre 2016 (en millions d'euros)
Contrat d'échange de taux d'intérêts ⁽¹⁾	De taux	Bolloré	2021/ 2023	400 000 €	0,5	0,2
Contrats d'échange de devises ⁽²⁾	De change	Havas	2017	multiples contrats	(0,2)	0,8

(1) Swap de taux (taux variable/taux fixe) qualifié comptablement de couverture, contracté en 2016.

(2) Divers dérivés de change qualifiés pour l'essentiel de couverture.

Les produits et les charges comptabilisés en résultat de la période au titre de ces passifs financiers sont présentés en note 7.1 - Résultat financier.

Tous les dérivés sont classés en niveau 2 de la hiérarchie de juste valeur de la norme IFRS 13 (comme au 31 décembre 2016).

Note 8 - Informations relatives aux risques de marché

8.1 - Informations sur les risques

La présente note est une actualisation des informations fournies dans la note 8.1 - Informations sur les risques du rapport annuel 2016.

Principaux risques concernant le Groupe

Risque sur les actions cotées

Le Groupe Bolloré qui détient un portefeuille de titres évalué à 8 583,2 millions d'euros au 30 juin 2017, est exposé à la variation des cours de Bourse.

Les titres de participation détenus par le Groupe dans des sociétés non consolidées sont évalués en juste valeur à la clôture conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers » et sont classés en actifs financiers disponibles à la vente (voir note 7.3 - Autres actifs financiers).

Pour les titres cotés, cette juste valeur est la valeur boursière à la clôture.

Au 30 juin 2017, les réévaluations temporaires des actifs disponibles à la vente du bilan consolidé déterminées sur la base des cours de Bourse s'élèvent à 4 175,8 millions d'euros avant impôt, avec pour contrepartie les capitaux propres consolidés.

Au 30 juin 2017, une variation de 1 % des cours de Bourse entraînerait un impact de 77,1 millions d'euros sur les actifs disponibles à la vente et sur les capitaux propres consolidés, dont 21,4 millions d'euros au titre des réévaluations par transparence des holdings intermédiaires de contrôle.

Ces titres non cotés, détenus directement et indirectement dans Omnium Bolloré, Financière V et Sofibol, dont la valeur dépend de la valorisation des titres Bolloré et de Financière de l'Odet, sont également impactés par les variations des cours de Bourse (voir note 7.3 - Autres actifs financiers). Au 30 juin 2017, la valeur réévaluée de ces titres s'élève à 2 537,4 millions d'euros pour une valeur brute de 183,9 millions d'euros. Les titres de ces sociétés non cotées revêtent un caractère peu liquide.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité du Groupe tient aux obligations de remboursement de sa dette et au besoin de financement futur lié au développement de ses différentes activités. Pour faire face au risque de liquidité, la stratégie du Groupe consiste à maintenir un niveau de lignes de crédit non tirées lui permettant de faire face à tout moment à un besoin de trésorerie. Au 30 juin 2017, le montant des lignes de crédit confirmées et non utilisées s'élève à 4 142 millions d'euros (dont Groupe Havas pour 588 millions d'euros et 2 000 millions d'euros pour le Groupe Vivendi). Par ailleurs, le Groupe s'efforce de diversifier ses sources de financement en faisant appel au marché obligataire, au marché bancaire ainsi qu'à des organismes tels que la Banque Européenne d'Investissement.

Les principales lignes de financement du Groupe Bolloré au 30 juin 2017 sont la ligne de crédit revolving de 1 100 millions d'euros à échéance 2019 et le crédit tiré de 400 millions d'euros à échéance 2021. Elles sont soumises à un covenant de *gearing* (endettement net sur fond propres) plafonné à 1,75. La ligne de 1 100 millions d'euros est tirée à hauteur de 150 millions (950 millions non tirés) au 30 juin 2017.

Vivendi SA dispose d'une ligne de crédit de 2 000 millions d'euros, à échéance octobre 2021, non tirée au 30 juin 2017. Compte tenu des titres négociables à court terme émis au 30 juin 2017 et adossés à cette ligne de crédit bancaire à hauteur de 500 millions, cette ligne était disponible à hauteur de 1 500 millions d'euros. Cette ligne de crédit bancaire contient des clauses usuelles de cas de défaut ainsi que des engagements qui lui imposent certaines restrictions notamment en matière de constitution de sûretés et d'opération de fusion. En outre, son maintien est soumis au respect du ratio financier calculé semestriellement : Endettement financier net (tel que défini par Vivendi) sur EBITDA (correspond à l'EBITDA du groupe Vivendi auquel s'ajoutent les dividendes reçus de sociétés non consolidées) sur 12 mois glissants qui doit être au maximum de 3 pendant la durée de l'emprunt. Le non-respect de ce ratio pourrait entraîner le remboursement anticipé du crédit s'il était tiré ou son annulation. Au 30 juin 2017, Vivendi respectait ce ratio financier.

Les obligations émises par Bolloré en 2012 (170 millions d'euros échéance 2019), en 2015 (450 millions d'euros échéance 2021) et en 2017 (500 millions d'euros à échéance 2022) sont soumises aux clauses habituelles de cas de défaut, de limitations des sûretés et de changement de contrôle mais à aucune clause de remboursement anticipé liée au respect d'un ratio financier.

Les obligations émises par le Groupe Havas en 2013 (100 millions d'euros échéance 2018) en 2015 (400 millions d'euros échéance 2020) ne sont soumises à aucune clause de remboursement anticipé liée au respect d'un ratio financier.

Les obligations émises par Vivendi SA contiennent des clauses habituelles de cas de défaut, d'engagement de ne pas constituer de sûretés au titre d'une quelconque dette obligataire (*negative pledge*) et en matière de rang (clause de pari-passu). En outre, les emprunts obligataires émis par Vivendi SA contiennent une clause de remboursement anticipé en cas de changement de contrôle (cette clause exclut le changement de contrôle au bénéfice du Groupe Bolloré pour les obligations émises en mai et novembre 2016) qui s'appliquerait si, à la suite d'un tel événement, la note long terme de Vivendi SA était dégradée en dessous du niveau d'investissement (Baa3/BBB-).

Au 28 août 2017, date de réunion du Directoire Vivendi arrêtant les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2017, la notation du Groupe Vivendi est la suivante :

Agence de notation	Type de dette	Notations	Perspective
Standard & Poor's	Dette long terme corporate	BBB	Stable
	Dette senior non garantie (<i>unsecured</i>)	BBB	Stable
Moody's	Dette long terme senior non garantie (<i>unsecured</i>)	Baa2	Stable

Certaines autres lignes peuvent avoir des clauses de remboursement anticipé liées au respect de ratios financiers, mettant généralement en jeu des ratios de *gearing* (endettement net sur fonds propres) et/ou de couverture du service de la dette. Ces ratios sont respectés au 30 juin 2017, comme ils l'étaient au 31 décembre 2016.

La part à moins d'un an des crédits utilisés au 30 juin 2017 inclut 822 millions d'euros de tirage de billets de trésorerie (dont Groupe Havas pour 100 millions d'euros et dont Groupe Vivendi pour 500 millions d'euros) dans le cadre d'un programme de 3 300 millions d'euros maximum (dont Groupe Havas pour 400 millions d'euros et dont Groupe Vivendi pour 2 000 millions d'euros) et 172,4 millions d'euros de mobilisations de créances.

L'ensemble des lignes bancaires tirées et non tirées s'amortit comme suit :

- année 2017	1 %
- année 2018	4 %
- année 2019	19 %
- année 2020	18 %
- année 2021	41 %
- année 2022	7 %
- au-delà de 2023	9 %

Risque de taux

Du fait de son endettement, le Groupe est exposé à l'évolution des taux d'intérêt de la zone euro principalement, sur la partie de son endettement à taux variable, ainsi qu'à l'évolution des marges des établissements de crédit. Pour faire face à ce risque, la direction générale peut décider de la mise en place de couverture de taux. Des couvertures de type ferme (*swap* de taux, *FRA*) sont éventuellement utilisées pour gérer le risque de taux de la dette du Groupe.

La note 7.5 - Endettement financier décrit les différents instruments dérivés de couverture de risque de taux du Groupe.

Au 30 juin 2017, après couverture, la part de l'endettement financier brut à taux fixe s'élève à 55 % de l'endettement total.

Si les taux variaient uniformément de + 1%, l'impact annuel sur le coût de la dette brute serait de (41,5) millions d'euros après couverture sur la dette portant intérêt.

En ce qui concerne, l'endettement net, la position à taux variable est placeuse, compte tenu des placements de Vivendi, et bénéficierait donc d'une hausse des taux.

Risque des placements et risque de contrepartie

Les excédents de trésorerie sont placés dans des produits monétaires sans risque.

De plus, le Groupe Vivendi place une partie des fonds disponibles auprès de fonds communs de placement qui bénéficient d'une note élevée (1 ou 2) dans l'échelle de l'indicateur synthétique de risque et de rendement (SRRI) définie par la *European Securities and Markets Authority* (ESMA) qui comprend sept niveaux et de banques commerciales qui bénéficient de notes de crédit long terme et court terme élevées (respectivement A- (Standard & Poor's) / A3 (Moody's) et A-2 (Standard & Poor's) / P-2 (Moody's) minimum). Par ailleurs, le Groupe Vivendi répartit les placements dans un certain nombre de banques qu'il a sélectionné et limite le montant du placement support.

Note 9 - Capitaux propres et résultat par action

9.1 - Capitaux propres

9.1.1 - Evolution du capital

Au 30 juin 2017, le capital social de Bolloré SA s'élève à 466 875 692,96 euros, divisé en 2 917 973 081 actions ordinaires d'un nominal de 0,16 euros chacune et entièrement libérées. Au cours du premier semestre, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation s'est élevé à 2 902 650 243 actions et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et potentielles dilutives s'est élevé à 2 904 253 125 actions.

Le capital de la société mère a été augmenté de 7 520 848 actions au cours du premier semestre au titre du versement du solde du dividende 2016 (voir ci-dessous).

Les événements affectant ou pouvant affecter le capital social de Bolloré SA sont soumis à l'accord de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Le Groupe suit en particulier l'évolution du ratio endettement net/capitaux propres totaux.

L'endettement net utilisé est présentée en note 7.5 - Endettement financier.

Les capitaux propres utilisés sont ceux présentés dans le tableau de variation des capitaux propres des états financiers.

9.1.2 - Dividendes distribués par la société mère

Le montant total des dividendes octroyés sur le semestre par la société mère, au titre de l'exercice 2016, est de 115,6 millions d'euros, soit 0,04 euro par action (le dividende total s'élève à 0,06 euro en tenant compte de l'acompte sur dividende versé au cours de l'exercice 2016) réglé partiellement en actions : 7 520 848 actions Bolloré SA ont été attribuées dans le cadre de la faculté de recevoir le dividende en actions.

9.1.3 - Titres d'autocontrôle

Au 30 juin 2017, le nombre d'actions d'autocontrôle détenues par la société Bolloré et ses filiales s'élève à 15 322 838 actions.

9.2 - Résultat par action

Le tableau ci-dessous fournit le détail des éléments utilisés pour calculer les résultats par action de base et dilué présentés au pied du compte de résultat.

<i>(en millions d'euros)</i>	Juin 2017	Jun 2016	Décembre 2016
Résultat net part du Groupe, utilisé pour le calcul du résultat par action - de base	333,2	342,5	440,0
Résultat net part du Groupe, utilisé pour le calcul du résultat par action - dilué	333,2	342,5	440,0
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies, utilisé pour le calcul du résultat par action - de base	333,2	342,5	440,0
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies, utilisé pour le calcul du résultat par action - dilué	333,2	342,5	440,0
Nombre de titres émis	2 917 973 081	2 906 326 357	2 910 452 233
Nombre de titres d'autocontrôle	(15 322 838)	(15 322 838)	(15 322 838)
Nombre de titres en circulation (hors autocontrôle)	2 902 650 243	2 891 003 519	2 895 129 395
Plan d'options de souscription d'actions	0	0	0
Actions gratuites	5 741 200	0	4 131 200
Nombre de titres émis et potentiels (hors autocontrôle)	2 908 391 443	2 891 003 519	2 899 260 595
Nombre moyen pondéré de titres en circulation (hors autocontrôle) - de base	2 902 650 243	2 888 917 732	2 894 095 073
Titres potentiels dilutifs résultant de l'exercice d'options de souscription et d'actions gratuites ⁽¹⁾ (actions gratuites Bolloré SA ⁽²⁾)	1 602 882	2 085 787	1 302 930
Nombre moyen pondéré de titres en circulation et potentiels (hors autocontrôle) - après dilution	2 904 253 125	2 891 003 519	2 895 398 003

(1) Les titres potentiels, dont le prix d'exercice majoré de la juste valeur des services à rendre par les bénéficiaires jusqu'à obtention des droits est supérieur à la moyenne du cours de bourse de la période, ne sont pas retenus dans le calcul du résultat dilué par action du fait de leur effet non dilutif.

(2) Voir note 11.1 - Transactions dont le paiement est fondé sur des actions.

Note 10 - Provisions et litiges

10.1 - Provisions

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 30/06/2017	dont courant	dont non courant	Au 31/12/2016	dont courant	dont non courant
Provisions pour litiges	231,9	13,7	218,2	56,8	16,8	40,0
Provisions pour risques filiales	3,8	0,0	3,8	3,5	0,0	3,5
Autres provisions pour risques	368,2	321,5	46,7	79,2	39,8	39,4
Provisions pour impôts	1 006,6	0,0	1 006,6	36,9	0,0	36,9
Obligations contractuelles	5,9	0,0	5,9	5,8	0,0	5,8
Restructurations	67,0	1,5	65,5	6,4	2,4	4,0
Provisions environnementales	8,4	1,0	7,4	8,6	1,0	7,6
Autres provisions pour charges	38,2	21,4	16,8	37,7	20,6	17,1
Engagements envers le personnel	1 019,7	0,0	1 019,7	308,8	0,0	308,8
Provisions	2 749,7	359,1	2 390,6	543,7	80,6	463,1

Détail des variations de la période

(en millions d'euros)	Au 31/12/2016	Augmentations	Diminutions		Variations de périmètre	Autres mouvements	Variations de change	Au 30/06/2017
			avec utilisation	sans utilisation				
Provisions pour litiges ⁽¹⁾	56,8	7,0	(24,1)	(4,6)	200,4	(3,0)	(0,6)	231,9
Provisions pour risques filiales	3,5	0,1	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	3,8
Autres provisions pour risques ⁽²⁾	79,2	24,8	(21,7)	(18,9)	304,4	10,9	(10,5)	368,2
Provisions pour impôts ⁽³⁾	36,9	217,4	(15,9)	(0,7)	774,9	0,2	(6,2)	1 006,6
Obligations contractuelles ⁽⁴⁾	5,8	0,1	(0,2)	0,0	0,0	0,2	0,0	5,9
Restructurations ⁽⁵⁾	6,4	31,1	(7,9)	(0,4)	41,0	(3,1)	(0,1)	67,0
Provisions environnementales ⁽⁶⁾	8,6	0,0	(0,1)	0,0	0,0	0,0	(0,1)	8,4
Autres provisions pour charges ⁽⁷⁾	37,7	2,2	(1,1)	(1,1)	0,0	0,8	(0,3)	38,2
Engagements envers le personnel ⁽⁸⁾	308,8	25,8	(27,7)	0,0	731,9	(0,6)	(18,5)	1 019,7
Total	543,7	308,5	(98,7)	(25,7)	2 052,6	5,6	(36,3)	2 749,7

(1) Correspond à des litiges d'exploitation ainsi qu'à des litiges relatifs aux salariés individuellement non significatifs. La variation de périmètre provient des provisions pour litiges du Groupe Vivendi. Voir Note 10.2 - Litiges en cours.

(2) Le solde comprend principalement 289,4 millions d'euros pour le Groupe Vivendi (dont le montant et la nature ne sont pas détaillés car leur divulgation pourrait être de nature à porter préjudice au Groupe) et 23,6 millions d'euros pour le groupe Havas relatifs à des risques commerciaux.

(3) Comprend les provisions pour retenue à la source, principalement sur les distributions de dividendes, et les provisions pour contrôles fiscaux ainsi que les provisions liées au régime du bénéfice mondial consolidé de 2011 du Groupe Vivendi (409 millions d'euros au 30 juin 2017) ainsi que les effets liés à l'utilisation des crédits d'impôts 2012 et 2015 (respectivement 259 millions d'euros et 208 millions d'euros au 30 juin 2017).

(4) Les provisions pour obligations contractuelles correspondent à la remise en état des infrastructures exploitées dans le cadre des contrats de concessions. Elles sont calculées à la fin de chaque exercice en fonction d'un plan pluriannuel de travaux révisé annuellement pour tenir compte des programmes de dépenses.

(5) Dont 57,9 millions d'euros concernant le Groupe Vivendi (dont 20 millions d'euros pour UMG et 35 millions d'euros pour Canal +). Le solde correspond pour l'essentiel à divers départs négociés individuellement et notifiés aux personnes concernées ainsi que des provisions pour locaux vides constituées au Royaume-Uni et aux Etats-Unis chez Havas.

(6) Correspond aux provisions pour dépollution et recyclage.

(7) Comprend diverses provisions pour charges individuellement inférieures à 10 millions d'euros.

(8) Les engagements envers le personnel ont été mis à jour au 30 juin 2017 par extrapolation des calculs au 31 décembre 2016. Les données démographiques du 31 décembre 2016 ont été mises à jour des départs en retraite prévus sur 2017. Les cours de change ont été mis à jour, les autres hypothèses ont été conservées.

10.2 - Litiges en cours

Concernant le Groupe Bolloré et ses filiales, il n'y a pas eu, au cours du semestre, de variation significative concernant les litiges.

La description des litiges dans lesquels Vivendi ou des sociétés de son groupe sont parties (demandeur ou défendeur) est présentée dans le Document de référence 2016 : note 23 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (pages 289 et suivantes). Les paragraphes suivants constituent une mise à jour au 28 août 2017, date de la réunion du Directoire arrêtant les comptes du premier semestre clos le 30 juin 2017.

Securities class action aux États-Unis

Depuis le 18 juillet 2002, seize recours ont été déposés contre Vivendi, M. Jean-Marie Messier et M. Guillaume Hannezo devant le tribunal du District sud de New York et le tribunal du District central de Californie. Le tribunal du District sud de New York a décidé, le 30 septembre 2002, de regrouper ces réclamations sous la forme d'un recours unique *In re Vivendi Universal SA Securities Litigation*, qu'il a placé sous sa juridiction.

Les plaignants reprochent aux défendeurs d'avoir enfreint, entre le 30 octobre 2000 et le 14 août 2002, certaines dispositions du *Securities Act* de 1933 et du *Securities Exchange Act* de 1934, notamment en matière de communication financière. Le 7 janvier 2003, ils ont formé un recours collectif dit *class action*, susceptible de bénéficier à d'éventuels groupes d'actionnaires.

Le juge en charge du dossier a décidé le 22 mars 2007, dans le cadre de la procédure de *certification* des plaignants potentiels (*class certification*), que les personnes de nationalités américaine, française, anglaise et hollandaise ayant acheté ou acquis des actions ou des *American Depositary Receipts* (ADR) Vivendi (anciennement Vivendi Universal SA) entre le 30 octobre 2000 et le 14 août 2002 pourraient intervenir dans cette action collective.

Depuis la décision de certification, plusieurs actions nouvelles à titre individuel ont été initiées contre Vivendi sur les mêmes fondements. Le 14 décembre 2007, le juge a décidé de consolider ces actions individuelles avec la *class action*, pour les besoins de la procédure de recherche de preuves (*discovery*). Le 2 mars 2009, le juge a décidé de dissocier la plainte de Liberty Media de la *class action*. Le 12 août 2009, il a dissocié les différentes actions individuelles, de la *class action*.

Le 29 janvier 2010, le jury a rendu son verdict. Le jury a estimé que Vivendi était à l'origine de 57 déclarations fausses ou trompeuses entre le 30 octobre 2000 et le 14 août 2002. Ces déclarations ont été considérées comme fausses ou trompeuses, au regard de la Section 10(b) du *Securities Exchange Act* de 1934, dans la mesure où elles ne révélaient pas l'existence d'un prétendu risque de liquidité, ayant atteint son niveau maximum en décembre 2001. Le jury a, en revanche, conclu que ni M. Jean-Marie Messier ni M. Guillaume Hannezo n'étaient responsables de ces manquements. Le jury a condamné la société à des dommages correspondant à une inflation journalière de la valeur du titre Vivendi allant de 0,15 euro à 11 euros par action et de 0,13 dollar à 10 dollars par ADR, en fonction de la date d'acquisition de chaque action ou ADR, soit un peu moins de la moitié des chiffres avancés par les plaignants. Le jury a également estimé que l'inflation du cours de l'action Vivendi était tombée à zéro durant les trois semaines qui ont suivi l'attentat du 11 septembre 2001 ainsi que pendant certains jours de Bourse fériés sur les places de Paris ou de New York (12 jours).

Le 24 juin 2010, la Cour Suprême des États-Unis a rendu une décision de principe dans l'affaire *Morrison v. National Australia Bank*, dans laquelle elle a jugé que la loi américaine en matière de litiges boursiers ne s'applique qu'aux « transactions réalisées sur des actions cotées sur le marché américain » et aux « achats et ventes de titres intervenus aux États-Unis ».

Dans une décision du 17 février 2011, publiée le 22 février 2011, le juge, en application de la décision *Morrison*, a fait droit à la demande de Vivendi en rejetant les demandes de tous les actionnaires ayant acquis leurs titres sur la Bourse de Paris et a limité le dossier aux seuls actionnaires français, américains, britanniques et néerlandais ayant acquis des ADRs sur la Bourse de New York. Le juge a refusé d'homologuer le verdict du jury, comme cela lui était demandé par les plaignants, estimant que cela était prématuré et que le processus d'examen des demandes d'indemnisation des actionnaires devait d'abord être mené. Le juge n'a pas non plus fait droit aux post trial motions de Vivendi contestant le verdict rendu par le jury. Le 8 mars 2011, les plaignants ont formé une demande d'appel, auprès de la Cour d'appel fédérale pour le Second Circuit, de la décision du juge du 17 février 2011. Cette Cour d'appel fédérale l'a rejetée, le 20 juillet 2011, et a écarté de la procédure les actionnaires ayant acquis leurs titres sur la Bourse de Paris.

Dans une décision en date du 27 janvier 2012, publiée le 1^{er} février 2012, en application de la décision *Morrison*, le juge a également rejeté les plaintes des actionnaires individuels ayant acheté des actions ordinaires de la société sur la Bourse de Paris.

Le 5 juillet 2012, le juge a rejeté la demande des plaignants d'étendre la *class* à d'autres nationalités que celles retenues dans la décision de certification du 22 mars 2007.

Le processus d'examen des demandes d'indemnisation des actionnaires a débuté le 10 décembre 2012 par l'envoi d'une notice aux actionnaires susceptibles de faire partie de la *class*. Ceux-ci ont pu jusqu'au 7 août 2013 déposer un formulaire (*Proof of Claims form*) destiné à apporter les éléments et les documents attestant de la validité de leur demande d'indemnisation. Ces demandes d'indemnisation ont été traitées et vérifiées par les parties ainsi que par l'administrateur indépendant en charge de leur collecte, Vivendi disposant de la faculté de contester le bien-fondé de celles-ci. Le 10 novembre 2014, à l'initiative de Vivendi, les parties ont déposé auprès du Tribunal une demande concertée d'homologation partielle du verdict rendu le 29 janvier 2010, couvrant une partie significative des demandes d'indemnisation. Certaines demandes d'indemnisation n'ont pas été incluses dans cette demande d'homologation partielle du verdict, Vivendi ayant continué à analyser une éventuelle contestation de leur validité. Le 23 décembre 2014, le juge a procédé à l'homologation partielle du verdict. Vivendi a déposé sa demande d'appel auprès de la Cour d'appel le 21 janvier 2015 et les plaignants ont formé un appel incident. Cet appel a été entendu le 3 mars 2016.

Le 11 août 2015, le juge a rendu une décision aux termes de laquelle il a exclu les demandes d'indemnisation déposées par le fonds Southeastern Asset Management (SAM), Vivendi ayant prouvé que la décision d'investissement de ce fonds n'avait pas été fondée sur sa communication financière prétendument litigieuse (*lack of reliance*). Le 25 avril 2016, le juge a rendu une décision similaire, aux termes de laquelle il a exclu les demandes d'indemnisation déposées par le fonds Capital Guardian.

Le 14 juillet 2016, le juge a procédé à l'homologation finale du verdict, incluant les demandes d'indemnisation dont la validité n'a pas été contestée et qui ne figuraient pas dans l'homologation partielle du verdict du 23 décembre 2014. Vivendi a fait appel de cette décision et les plaignants ont formé un appel incident, mettant en cause le jugement final mais aussi les décisions concernant les demandes d'indemnisation de SAM et Capital Guardian.

Le 27 septembre 2016, la Cour d'appel fédérale pour le Second Circuit a confirmé le jugement de première instance. La Cour d'appel a cependant rejeté les arguments des plaignants qui demandaient à élargir la catégorie des demandeurs et à étendre leurs demandes. Vivendi a déposé une requête devant la Cour d'appel lui demandant de réexaminer le dossier. Cette requête a été rejetée le 10 novembre 2016.

Le 6 avril 2017, Vivendi a conclu un accord transactionnel portant sur les dernières demandes de certains plaignants. Aux termes de l'accord, Vivendi a payé 26,4 millions de dollars, représentant environ un tiers du montant total de 78 millions de dollars couvrant l'entière du litige, en ce compris les jugements déjà rendus. En conséquence, Vivendi a réexaminé le montant de la provision au 31 mars 2017 et l'a fixé à 73 millions d'euros, constatant ainsi une reprise de provision de 27 millions d'euros. Le 9 mai 2017, le Tribunal a approuvé formellement les termes de cet accord, mettant ainsi un terme définitif à ce litige.

Procès des anciens dirigeants de Vivendi à Paris

En octobre 2002, le Pôle financier du Parquet de Paris a ouvert une instruction, pour diffusion dans le public d'informations fausses ou trompeuses sur les perspectives ou la situation de la société et pour présentation et publication de comptes inexacts, insincères ou infidèles (exercices 2000 et 2001). L'instruction a fait l'objet d'un réquisitoire supplétif portant sur les rachats par la société de ses propres titres entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2001. Vivendi s'est constitué partie civile.

Le procès s'est tenu du 2 au 25 juin 2010 devant la 11^{ème} Chambre correctionnelle du Tribunal de Grande Instance de Paris, à l'issue duquel le procureur de la République a demandé la relaxe de tous les prévenus. Le Tribunal correctionnel a rendu son délibéré le 21 janvier 2011. Il a confirmé la qualité de partie civile de Vivendi. MM. Jean-Marie Messier, Guillaume Hannezo, Edgar Bronfman Jr et Eric Licoys ont été condamnés à des peines avec sursis et à des amendes. En outre, MM. Jean-Marie Messier et Guillaume Hannezo ont été condamnés solidairement à des dommages et intérêts au profit des actionnaires parties civiles recevables. Un appel a été interjeté par les anciens dirigeants de Vivendi ainsi que par certaines parties civiles. Le procès en appel s'est tenu du 28 octobre au 26 novembre 2013, devant la Cour d'appel de Paris. Le Ministère public a requis une peine de 20 mois d'emprisonnement avec sursis et 150 000 euros d'amende à l'encontre de M. Jean-Marie Messier pour abus de biens sociaux et diffusion d'informations fausses ou trompeuses ; une peine de 10 mois d'emprisonnement avec sursis et 850 000 euros d'amende à l'encontre de M. Guillaume Hannezo pour délit d'initié et une peine de 10 mois d'emprisonnement avec sursis et 5 millions d'euros d'amende à l'encontre de M. Edgar Bronfman Jr pour délit d'initié. Le 19 mai 2014, la Cour d'appel a rendu son arrêt. S'agissant des faits qualifiés par le Tribunal correctionnel de « diffusion d'informations fausses ou trompeuses », la Cour a considéré que l'infraction n'était pas caractérisée. La Cour a retenu le délit d'abus de biens sociaux pour Jean-Marie Messier et l'a condamné à 10 mois d'emprisonnement avec sursis et 50 000 euros d'amende et le délit d'initié pour MM. Hannezo et Bronfman et les a condamnés respectivement à 850 000 euros d'amende (dont 425 000 euros avec sursis) et 5 millions d'euros d'amende (dont 2,5 millions d'euros avec sursis). Enfin, la Cour a infirmé les condamnations à des dommages et intérêts (« action civile ») prononcées par le Tribunal correctionnel au bénéfice des actionnaires et anciens actionnaires de Vivendi (10 euros par action). S'agissant de Vivendi, la Cour a confirmé la validité de sa constitution de partie civile, n'a retenu aucune responsabilité à son encontre et a déclaré nulle la demande d'indemnisation formulée par certains actionnaires ou anciens actionnaires. Un pourvoi en cassation a été formé par certains défenseurs et certaines parties civiles. Le 20 avril 2017, la Cour de cassation a rejeté ce pourvoi, mettant un terme définitif à ce litige.

Mediaset contre Vivendi

Le 8 avril 2016, Vivendi a conclu un accord de partenariat stratégique avec Mediaset. Cet accord prévoyait l'échange de 3,5 % du capital de Vivendi contre 3,5 % du capital de Mediaset et 100 % du capital de la société de télévision payante Mediaset Premium, filiale de Mediaset.

L'acquisition par Vivendi de Mediaset Premium reposait sur des hypothèses financières remises par Mediaset à Vivendi en mars 2016, qui avaient soulevé certaines interrogations chez Vivendi, signalées à Mediaset. L'accord signé le 8 avril a ensuite fait l'objet de due diligence (réalisées pour Vivendi par le cabinet Deloitte), comme prévu contractuellement. Il est ressorti de cet audit et des analyses de Vivendi que les chiffres fournis par Mediaset préalablement à la signature de l'accord n'étaient pas réalistes et reposaient sur une base artificiellement augmentée.

Alors que Vivendi et Mediaset étaient en discussions pour trouver une structure transactionnelle alternative à celle prévue dans l'accord du 8 avril, Mediaset y a mis fin le 26 juillet 2016 en rejetant publiquement la proposition que Vivendi lui avait soumise. Celle-ci consistait en un échange de 3,5% du capital de Vivendi contre 20 % du capital de Mediaset Premium et 3,5% de Mediaset et, pour le solde, par l'émission par Mediaset d'obligations convertibles en actions Mediaset au profit de Vivendi.

Par la suite, Mediaset et sa filiale RTI, d'une part, et Fininvest, l'actionnaire majoritaire de Mediaset, d'autre part, ont assigné Vivendi devant le Tribunal civil de Milan afin d'obtenir l'exécution forcée de l'accord du 8 avril 2016 et du pacte d'actionnaires y afférent. Il est en particulier reproché à Vivendi de ne pas avoir déposé le dossier de notification de l'opération à l'autorité de concurrence européenne et d'avoir ainsi bloqué la levée de la dernière condition suspensive à la réalisation de l'opération. Vivendi précise que bien qu'ayant terminé dans les temps le processus de pré-notification de l'opération auprès de la Commission européenne, celle-ci n'accepterait pas de se saisir formellement du dossier en l'absence d'un accord des parties sur leurs points de divergence. Mediaset, RTI et Fininvest réclament par ailleurs à Vivendi la réparation du préjudice prétendument subi par ces derniers, à savoir, le dommage dû au retard dans l'exécution de l'accord, pour Mediaset et RTI, et du pacte d'actionnaires dont la signature était envisagée, pour Fininvest (estimé par chacune des trois parties à 50 millions d'euros par mois de retard à compter du 25 juillet 2016). Fininvest réclame en outre à être indemnisé pour un prétendu préjudice lié à l'évolution du cours de bourse de Mediaset entre le 25 juillet et le 2 août 2016, auquel s'ajouterait un préjudice porté aux procédures décisionnelles de Fininvest et à son image (pour un montant total estimé à 570 millions d'euros).

Au cours de la première audience qui s'est tenue sur ce dossier, le juge a invité les parties à se rapprocher en vue de tenter de trouver un règlement amiable à leur litige. A cet effet, les parties ont engagé le 3 mai 2017 une procédure de médiation devant la Chambre d'arbitrage national et international de Milan.

En dépit de cette procédure de médiation, toujours en cours, Mediaset, RTI et Fininvest ont déposé le 9 juin 2017 une nouvelle assignation à l'encontre de Vivendi visant à obtenir le paiement de dommages et intérêts d'un montant total de 2 milliards d'euros à Mediaset et RTI et d'un milliard d'euros à Fininvest, reprochant à Vivendi l'acquisition de titres Mediaset au cours du dernier trimestre 2016. Selon Mediaset, qui a demandé la jonction de cette procédure à la première, cette opéra-

tion serait constitutive d'une violation de l'accord du 8 avril 2016, d'une infraction à la réglementation italienne sur les médias et d'actes de concurrence déloyale. Aux termes de cette nouvelle assignation, il est aussi demandé à Vivendi de céder les actions Mediaset prétendument acquises en violation de la réglementation et de l'accord du 8 avril 2016. Les parties demandereses réclament enfin que, dans l'attente de leur cession, Vivendi ne puisse exercer les droits (y compris les droits de vote) afférents à ces titres Mediaset.

En cas d'échec de la médiation, la prochaine audience devant le Tribunal civil de Milan se tiendra le 19 décembre 2017.

Autres procédures liées à l'entrée de Vivendi au capital de Mediaset

Après l'entrée de Vivendi au capital de Mediaset au moyen d'achats d'actions effectués sur le marché boursier au cours des mois de novembre et décembre 2016, portant sa participation à 28,80 % du capital de cette société, Fininvest a indiqué avoir déposé une plainte pour manipulation de marché contre Vivendi auprès du parquet de Milan et de la Consob, l'autorité administrative de régulation des marchés financiers en Italie.

Par ailleurs, l'AGCOM (autorité administrative de régulation du secteur des communications en Italie) a ouvert, le 21 décembre 2016, une enquête sur la compatibilité entre la montée de Vivendi au capital de Mediaset et sa position d'actionnaire de Telecom Italia au regard de la réglementation italienne sur les médias.

Le 18 avril 2017, l'AGCOM a rendu une décision aux termes de laquelle elle estime que Vivendi n'est pas en conformité avec cette réglementation. Vivendi, qui dispose d'un délai de 12 mois pour se mettre en conformité, a fait appel de cette décision. Dans l'attente du jugement, qui devrait intervenir au cours du premier semestre 2018, un plan de mise en conformité, destiné à décrire les modalités utilisées par Vivendi afin de se conformer à la décision, est en cours de discussion avec l'AGCOM.

Telecom Italia

Le 5 août 2017, le gouvernement italien a informé Vivendi de l'ouverture d'une procédure visant à vérifier si certaines dispositions du décret-loi n°21 du 15 mars 2012, portant « règlement sur les pouvoirs spéciaux dans les domaines de la défense et la sécurité nationale, ainsi que pour les activités d'importance stratégique dans les domaines de l'énergie, des transports et communications », avaient été respectés par Telecom Italia et Vivendi. Vivendi considère les dispositions de ce texte inapplicables, tant au regard de la nature des activités exercées par Telecom Italia que de l'absence de contrôle de Vivendi sur l'opérateur italien. Une décision est attendue au début du mois de septembre 2017.

Etisalat contre Vivendi

Etisalat et EINA ont introduit le 12 mai 2017 une demande d'arbitrage devant la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale aux termes du contrat de cession de SPT/Maroc Telecom du 4 novembre 2013 dont le « closing » est intervenu le 14 mai 2014. Cette demande porte sur plusieurs réclamations au titre des déclarations et garanties consenties par Vivendi et SFR dans le cadre du contrat de cession.

Dynamo contre Vivendi

Le 24 août 2011, les fonds d'investissement Dynamo, anciens actionnaires de GVT, ont déposé devant la Chambre arbitrale de la Bovespa (Bourse de São Paulo) une action en dommages et intérêts contre Vivendi, réclamant une indemnisation correspondant à la différence entre le prix des actions auquel ils ont vendu leurs titres sur le marché avant l'acquisition par Vivendi de GVT et 70 BRL par action. Selon Dynamo, Vivendi aurait prétendument dû se voir appliquer la disposition des statuts de GVT prévoyant un prix d'acquisition majoré en cas de franchissement du seuil de 15 % (« pilule empoisonnée »). Le 9 mai 2017, la Chambre arbitrale de la Bovespa a rendu sa sentence, rejetant l'ensemble des demandes de Dynamo.

Parabole Réunion

En juillet 2007, Parabole Réunion a introduit une procédure devant le Tribunal de grande instance de Paris consécutive à l'arrêt de la distribution exclusive des chaînes TPS sur les territoires de La Réunion, de Mayotte, de Madagascar et de la République de Maurice et à la dégradation des chaînes mises à sa disposition. Par jugement en date du 18 septembre 2007, Groupe Canal+ s'est vu interdire sous astreinte de permettre la diffusion par des tiers des dites chaînes, ou des chaînes de remplacement qui leur auraient été substituées et enjoindre de remplacer la chaîne TPS Foot en cas de disparition de celle-ci. Groupe Canal+ a interjeté appel au fond de ce jugement. Le 19 juin 2008, la Cour d'Appel de Paris a infirmé partiellement le jugement et précisé que les chaînes de remplacement n'avaient pas à être concédées en exclusivité si ces chaînes étaient mises à disposition de tiers préalablement à la fusion avec TPS. Parabole Réunion a été débouté de ses demandes sur le contenu des chaînes en question. Le 19 septembre 2008, Parabole Réunion a formé un pourvoi en cassation. Le 10 novembre 2009, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi formé par Parabole Réunion.

Le 24 septembre 2012, Parabole Réunion a assigné à jour fixe les sociétés Groupe Canal+, Canal+ France et Canal+ Distribution, devant le Juge de l'exécution du Tribunal de grande instance de Nanterre, en liquidation de l'astreinte prononcée par le Tribunal de grande instance de Paris et confirmée par la Cour d'appel (une demande de liquidation ayant été préalablement rejetée par le Juge de l'exécution de Nanterre, la Cour d'Appel de Paris et la Cour de cassation). Le 6 novembre 2012, Parabole Réunion a étendu ses demandes aux chaînes TPS Star, Cinéma Classic, Culte et Star. Le 9 avril 2013, le Juge de l'exécution a déclaré Parabole Réunion partiellement irrecevable et l'a déboutée de ses autres demandes. Il a pris soin de rappeler que Groupe Canal+ n'était débiteur d'aucune obligation de contenu ou de maintien de programmation sur les chaînes mises à disposition de Parabole Réunion et a jugé, après avoir constaté que la production de TPS Foot n'avait pas

cessé, qu'il n'y avait pas lieu de remplacer cette chaîne. Parabole Réunion a interjeté un premier appel de ce jugement, le 11 avril 2013. Le 22 mai 2014, la Cour d'appel de Versailles a déclaré cet appel irrecevable pour défaut de capacité du représentant de Parabole Réunion. Parabole Réunion a formé un pourvoi en cassation et a introduit un deuxième appel, en date du 14 février 2014, contre le jugement du 9 avril 2013. Le 9 avril 2015, la Cour de cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Versailles du 22 mai 2014 déclarant irrecevable l'appel interjeté le 11 avril 2013 par Parabole Réunion. L'affaire a été renvoyée devant la Cour d'appel de Paris, saisie par Parabole Réunion le 23 avril 2015. Le 12 mai 2016, la Cour d'Appel de Paris a confirmé le jugement de première instance et a rejeté l'intégralité des demandes de Parabole Réunion. Parabole Réunion s'est pourvue en cassation, le 27 mai 2016, à l'encontre de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris. Dans le même temps, le 11 août 2009, Parabole Réunion a assigné à jour fixe Groupe Canal+ devant le Tribunal de grande instance de Paris, sollicitant du Tribunal qu'il enjoigne à Groupe Canal+ de mettre à disposition une chaîne d'une attractivité équivalente à celle de TPS Foot en 2006 et qu'il le condamne au versement de dommages et intérêts. Le 26 avril 2012, Parabole Réunion a assigné Canal+ France, Groupe Canal+ et Canal+ Distribution devant le Tribunal de grande instance de Paris aux fins de constater le manquement par les sociétés de Groupe Canal+ à leurs obligations contractuelles envers la société Parabole Réunion et à leurs engagements auprès du ministre de l'Économie. Ces deux dossiers ont été joints dans une même procédure. Le 29 avril 2014, le Tribunal de grande instance a partiellement reconnu la recevabilité de la demande de Parabole Réunion pour la période postérieure au 19 juin 2008 et a reconnu la responsabilité contractuelle de Groupe Canal+ du fait de la dégradation de la qualité des chaînes mises à la disposition de Parabole Réunion. Le Tribunal a ordonné une expertise du préjudice subi par Parabole Réunion, rejetant les expertises produites par cette dernière. Le 14 novembre 2014, Groupe Canal+ a fait appel de la décision du Tribunal de grande instance. L'expert judiciaire a rendu son rapport le 29 février 2016 et l'affaire a été plaidée devant la Cour d'appel de Paris le 28 janvier 2016. Le 3 juin 2016, la Cour d'appel a confirmé le jugement du Tribunal de grande instance du 29 avril 2014. Groupe Canal+ a formé un pourvoi en cassation. Par ordonnance, rendue le 25 octobre 2016, le Juge de la mise en état a estimé que le jugement du 29 avril 2014, en condamnant Groupe Canal+ à indemniser Parabole Réunion, établissait le principe de la créance de cette dernière, même si l'évaluation de son montant restait à parfaire. Il a condamné Groupe Canal+ à payer, à titre de provision, la somme de 4 millions d'euros. Le 17 janvier 2017, le Tribunal de grande instance de Paris a condamné Groupe Canal+ au paiement de la somme de 37 720 000 euros, assorti de l'exécution provisoire. Parabole Réunion a interjeté appel de ladite décision devant la Cour d'appel de Paris, le 23 février 2017. Groupe Canal+ a signifié des conclusions d'intimé et d'appel incident le 20 juillet 2017. Par des conclusions datées du 29 mai 2017, Parabole Réunion a, en outre, soulevé un incident aux fins de voir ordonner une expertise complémentaire pour évaluer la perte de valeur de son fonds de commerce. L'audience de plaidoiries sur incident aura lieu le 14 septembre 2017.

Groupe Canal+ contre TF1 et TMC Régie

Le 12 juin 2013, Groupe Canal+ SA et Canal+ Régie ont saisi l'Autorité de la concurrence à l'encontre des pratiques de groupe TF1 et de TMC Régie sur le marché de la publicité télévisée. Il leur est reproché des promotions croisées, une régie publicitaire unique et le refus de faire la promotion de la chaîne D8 lors de son lancement. A la suite de la séance qui s'est tenue le 21 juin 2017, l'Autorité de la concurrence a rendu une décision de non-lieu le 25 juillet 2017.

Affaire Top 14 (2019-2023)

Par lettre enregistrée le 19 juillet 2016, l'Autorité de la concurrence a été saisie par Altice d'une saisine au fond relative à des pratiques mises en œuvre dans le cadre de l'appel d'offres en vue de la concession des droits d'exploitation audiovisuelle du Top 14 pour les saisons 2019/2020 à 2022/2023. Le dossier est en cours d'instruction par l'Autorité.

Touche Pas à Mon Poste

Le 7 juin 2017, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a décidé de sanctionner la société C8 pour une séquence diffusée dans l'émission « TPMP » du 7 décembre 2016. Le CSA a considéré que cette séquence où l'on pouvait voir l'animateur de l'émission, Cyril Hanouna, et l'une de ses chroniqueuses, Capucine Anav, se livrer à un jeu pendant une séquence « off » du plateau portait atteinte à l'image des femmes. La sanction porte sur la suspension des séquences publicitaires au sein de l'émission « Touche Pas à Mon Poste » et de ses rediffusions, ainsi que de celles diffusées pendant les quinze minutes qui précèdent et les quinze minutes qui suivent l'ensemble de ces diffusions pendant deux semaines à compter du deuxième lundi suivant la notification de ces décisions.

Ce même 7 juin 2017, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a également décidé de sanctionner la société C8 pour une autre séquence diffusée dans l'émission « TPMP ! la Grande Rasshrah » du 3 novembre 2016. Le CSA a considéré que cette autre séquence, filmant en caméra cachée Matthieu Delorme, chroniqueur de cette émission, portait atteinte à sa dignité. Cette nouvelle sanction porte sur la suspension des séquences publicitaires au sein de l'émission « Touche Pas à Mon Poste » et de ses rediffusions, ainsi que de celles diffusées pendant les quinze minutes qui précèdent et les quinze minutes qui suivent l'ensemble de ces diffusions, pour une durée d'une semaine.

Le 3 juillet 2017, suite à ces deux décisions du CSA, la société C8 a déposé deux recours devant le Conseil d'Etat. Le 4 juillet 2017, la société C8 a par ailleurs déposé devant le CSA deux recours indemnitaires.

Le 26 juillet 2017, le CSA a décidé de sanctionner la société C8 pour une séquence diffusée dans l'émission «TPMP Baba hot line» diffusée le 18 mai 2017, considérant que la chaîne méconnaissait le principe de respect de la vie privée et son obligation de lutter contre les discriminations et a prononcé une sanction pécuniaire d'un montant de 3 millions d'euros.

Sociétés d'auteurs

Par plusieurs actes en date des 13, 17 et 20 juillet 2017, la Sacem, Sacd, Scam et Sdrm ont assigné Canal+, Groupe Canal+, SECP et C8 devant le juge des référés du Tribunal de Grande Instance de Nanterre en paiement de provisions relatives au montant des redevances des droits d'auteur pour la période du quatrième trimestre 2016 et du premier trimestre 2017. Groupe Canal+ conteste les montants retenus par ces différentes sociétés. Plusieurs audiences sont prévues les 14 septembre, 12 et 19 octobre 2017.

Par acte en date du 20 juillet 2017, la Sacd a assigné SECP devant le juge des référés du Tribunal de Grande Instance de Nanterre en paiement d'une provision relative au premier trimestre 2017, objet d'une contestation par Groupe Canal+. L'audience est prévue le 12 octobre 2017.

Par acte en date du 8 août 2017, la Scam a assigné SECP devant le juge des référés du Tribunal de Grande Instance de Nanterre en paiement d'une provision relative au premier trimestre 2017, objet d'une contestation par Groupe Canal+. L'audience est prévue le 19 octobre 2017.

Capitol Records et EMI Publishing contre MP3 Tunes

Le 9 novembre 2007, Capitol Records et EMI Publishing ont assigné MP3 Tunes et son fondateur Michael Robertson pour violation de copyright, leur reprochant les pratiques des sites sideload.com et mp3tunes.com. Le procès s'est tenu au cours du mois de mars 2014. Le 19 mars 2014, le jury a rendu un verdict favorable à Capitol Records et EMI. Il a jugé les défendeurs responsables d'avoir sciemment laissé des contenus non autorisés sur les sites internet mis en cause. Le 26 mars 2014, le jury a condamné les défendeurs à des dommages d'un montant de 41 millions de dollars. Le 30 octobre 2014, le verdict a été homologué par le juge, mais le montant des dommages a été ramené à 12,2 millions de dollars. Les défendeurs ont fait appel de ce jugement. Capitol Records et EMI ont déposé un appel incident. Le 25 octobre 2016, la Cour d'appel pour le Second circuit a rendu une décision favorable aux demandeurs sur plusieurs points de leur appel incident et a renvoyé le dossier devant le tribunal de première instance. Le 19 juin 2017, la Cour Suprême des Etats-Unis a rejeté le recours des défendeurs.

Contrôles par les autorités fiscales

Les exercices clos au 31 décembre 2016 et antérieurs sont susceptibles de contrôle par les autorités fiscales des pays dans lesquels Vivendi exerce ou a exercé une activité. Différentes autorités fiscales ont proposé des rectifications du résultat fiscal d'années antérieures. Il n'est pas possible d'évaluer précisément, à ce stade des procédures de contrôle toujours en cours, l'incidence qui pourrait résulter d'une issue défavorable de ces contrôles. La Direction de Vivendi estime toutefois que ces contrôles ne devraient pas avoir d'impact significatif défavorable sur la situation financière ou la liquidité de la société.

S'agissant de la société Vivendi SA, il est précisé que, dans le cadre du régime du bénéfice mondial consolidé, la procédure de contrôle des exercices 2006, 2007 et 2008 est toujours ouverte et que les procédures de contrôle des exercices 2009 et 2010 sont de même encore ouvertes. Enfin, le contrôle du groupe d'intégration fiscale de Vivendi SA pour les exercices 2011 et 2012 a débuté depuis juillet 2013. L'ensemble de ces procédures de contrôle se poursuit au 30 juin 2017. La Direction de Vivendi estime disposer de sérieux moyens en droit lui permettant de défendre les positions qu'elle a retenues pour les besoins de la détermination du résultat fiscal des exercices contrôlés. En tout état de cause, il est rappelé que les effets du régime du bénéfice mondial consolidé en 2011 sont provisionnés au 30 juin 2017 (409 millions d'euros), de même que les effets liés à l'utilisation des crédits d'impôt en 2012 (259 millions d'euros) et en 2015 (208 millions d'euros).

L'incidence des régimes de l'intégration fiscale et du bénéfice mondial consolidé sur la valorisation des déficits et des crédits d'impôt reportables de Vivendi s'établit comme suit :

- Vivendi, considérant que son agrément au régime du bénéfice mondial consolidé produisait ses effets jusqu'au terme de l'agrément accordé par le Ministère des Finances, en ce compris l'exercice clos le 31 décembre 2011, a déposé, le 30 novembre 2012, une demande de remboursement, pour un montant de 366 millions d'euros, au titre de l'économie de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Cette demande ayant été rejetée par les autorités fiscales, Vivendi a provisionné le risque afférent à hauteur de 366 millions d'euros, dans ses comptes au 31 décembre 2012. Le 6 octobre 2014, le tribunal administratif de Montreuil a rendu une décision favorable à Vivendi. Le 23 décembre 2014, Vivendi a reçu le remboursement de 366 millions d'euros, assorti d'intérêts moratoires de 43 millions d'euros reçus le 16 janvier 2015. Les autorités fiscales ont formé appel de cette décision le 2 décembre 2014. Le 5 juillet 2016, la cour administrative d'appel de Versailles a rendu une décision favorable à Vivendi. Le 28 octobre 2016, le Conseil d'Etat a informé Vivendi du pourvoi en cassation du Ministre contre cette décision. A ce jour, l'examen de ce pourvoi est en cours. Dans ses comptes au 30 juin 2017, Vivendi a maintenu la provision du remboursement en principal de 366 millions d'euros, complétée du montant des intérêts moratoires de 43 millions d'euros, soit un montant total provisionné de 409 millions d'euros.
- En outre, considérant que les crédits d'impôt du régime du bénéfice mondial consolidé sont reportables à l'expiration de l'agrément au 31 décembre 2011, Vivendi a demandé le remboursement de l'impôt dû dans le cadre de l'intégration fiscale au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, soit 208 millions d'euros, porté à 221 millions d'euros courant 2013 lors du dépôt de la déclaration fiscale au titre de cet exercice. Le 8 mai 2013, Vivendi a reçu le remboursement de 201 millions d'euros correspondant aux acomptes versés en 2012. Cette position a été contestée par les autorités fiscales dans le cadre d'une procédure de contrôle et, dans ses comptes au 31 décembre 2012, Vivendi a provisionné le risque afférent au montant en principal à hauteur de 208 millions d'euros, porté à 221 millions d'euros au 31 décembre 2013. Dans ses comptes au 31 décembre 2014, Vivendi a maintenu la provision de la demande de remboursement en principal de 221 millions d'euros et l'a complétée du montant des intérêts de retard de 11 millions d'euros, soit un montant total

provisionné de 232 millions d'euros au 31 décembre 2014, ramené à 228 millions d'euros au 31 décembre 2015 après imputation de crédits d'impôt de droit commun. Dans le cadre de cette procédure, Vivendi a effectué un versement de 321 millions d'euros le 31 mars 2015, correspondant à hauteur de 221 millions d'euros au paiement de l'impôt dû dans le cadre de l'intégration fiscale au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, assorti des intérêts de retard pour 11 millions d'euros et complété de pénalités d'un montant de 89 millions d'euros. La procédure de contrôle étant close, Vivendi a pu déposer une réclamation contentieuse le 29 juin 2015, Vivendi demandant dans ce cadre le remboursement de l'impôt en principal et en intérêts, ainsi que les pénalités, qui ne sont pas provisionnées suivant l'avis des conseils de la société. Vivendi a porté ce litige devant le tribunal administratif de Montreuil par requête en date du 15 janvier 2016. Le 16 mars 2017, le tribunal administratif de Montreuil a rendu une décision favorable à Vivendi. Le 18 avril 2017, Vivendi a reçu un remboursement de 315 millions d'euros correspondant, après imputation en 2015 de crédits d'impôt de droit commun, au principal de l'impôt dû dans le cadre de l'intégration fiscale au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 (218 millions d'euros) et aux intérêts de retard (10 millions d'euros), complétés de pénalités (87 millions d'euros), le tout assorti d'intérêts moratoires (31 millions d'euros), soit un montant total de 346 millions d'euros. Le Ministre ayant fait appel de cette décision, Vivendi a maintenu dans ses comptes au 30 juin 2017 la provision du remboursement en principal (218 millions d'euros) et des intérêts de retard (10 millions d'euros), complétée du montant des intérêts moratoires (31 millions d'euros), soit un montant total provisionné de 259 millions d'euros.

- Fort de la décision rendue par le tribunal administratif de Montreuil le 16 mars 2017, Vivendi a demandé le 15 juin 2017 le remboursement de l'impôt dû dans le cadre de l'intégration fiscale au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, soit 208 millions d'euros. Cette réclamation pouvant être affectée par la procédure d'appel contre la décision rendue par le tribunal administratif de Montreuil le 16 mars 2017, Vivendi a comptabilisé au 30 juin 2017 une provision à hauteur de la demande de remboursement (208 millions d'euros).

Par ailleurs, concernant la contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés de 3 %, Vivendi SA a acquitté un montant global de 214 millions d'euros à raison des dividendes versés au cours de l'exercice 2013 et des exercices 2015 à 2017. Le 15 février 2017, Vivendi a introduit une requête auprès du tribunal administratif de Montreuil pour un montant de 40 millions d'euros au titre de la contribution acquittée en 2013, puis le 24 février 2017 pour un montant de 159 millions d'euros au titre des contributions acquittées en 2015 et 2016. S'agissant de la contribution due en 2017 pour un montant de 15 millions d'euros, Vivendi a déposé une réclamation contentieuse le 18 juillet 2017 devant les services compétents de la Direction Générale des Finances Publiques. Cette dernière réclamation, fondée sur les mêmes motifs que ceux des réclamations précédentes, a été complétée des motifs issus des décisions de justice intervenues depuis, notamment la décision de la Cour de Justice de l'Union Européenne du 17 mai 2017 à laquelle Vivendi est partie et la décision du 7 juillet 2017 par laquelle le Conseil d'Etat a renvoyé devant le Conseil constitutionnel la question de la légalité de cette contribution. Compte tenu de l'incertitude pesant sur l'issue de ce contentieux, Vivendi n'a pris en compte aucun des effets pouvant résulter d'une décision favorable qui serait rendue par le Conseil constitutionnel et ou le Conseil d'Etat. Vivendi engagera en outre et pour ces mêmes motifs, des contentieux au travers de ses filiales ayant acquitté cette contribution pour un montant d'environ 4 millions d'euros.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage, procédure gouvernementale ou judiciaire ou fait exceptionnel (y compris toute procédure, dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des derniers mois une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du groupe, autres que ceux décrits ci-dessus.

Note 11 - Charges et avantages du personnel

11.1 - Transactions dont le paiement est fondé sur des actions

Les charges relatives à IFRS 2 constatées sur la période s'élèvent à 19,8 millions d'euros, dont 10,8 millions d'euros concernant le Groupe Vivendi, 6,5 millions d'euros concernant le Groupe Havas, 2,1 millions d'euros concernant Bolloré et 0,4 million d'euros concernant Blue Solutions.

Elles correspondent à la prise en compte d'un semestre supplémentaire d'acquisition de droits.

Les modalités d'attribution des plans déjà en vigueur au 31 décembre 2016 sont détaillées dans les notes annexes aux états financiers au du Groupe Vivendi ainsi que celles du Groupe Bolloré pour Havas, Bolloré et Blue Solutions. Les modalités de comptabilisation de ces plans n'ont pas été modifiées sur le semestre.

Les principaux nouveaux plans octroyés sur le 1^{er} semestre 2017 sont les suivants :

Bolloré SA :

Le 23 mars 2017, le Conseil d'administration de Bolloré SA a décidé de l'attribution d'un plan d'actions gratuites dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 3 juin 2016, portant sur 1 610 000 actions Bolloré SA.

Au premier semestre 2017, la charge IFRS 2 constatée au titre de ce plan d'attribution gratuite d'actions s'élève à 0,4 million d'euros.

Vivendi SA :

Le 23 février 2017, Vivendi a attribué à ses salariés et dirigeants 1 544 milliers d'actions de performance. Les conditions d'octroi sont détaillées dans le rapport financier semestriel 2017 du Groupe Vivendi.

Par ailleurs, un plan d'épargne groupe et un plan à effet de levier ont été mis en place qui ont permis aux salariés du groupe, ainsi qu'aux retraités, de souscrire des actions Vivendi.

Pour le plan d'épargne groupe (PEG), 651 milliers d'actions ont été souscrites en 2017 à travers un fonds commun de placement d'entreprise au prix unitaire de 16,25 euros.

Pour le plan à effet de levier a été mis en place, pour lequel 2 587 milliers d'actions ont été souscrites en 2017 à travers un fonds commun de placement d'entreprise au prix unitaire de 16,25 euros. Le plan à effet de levier permet aux salariés et retraités de Vivendi et de ses filiales françaises et étrangères de souscrire des actions Vivendi via une augmentation de capital réservée en bénéficiant d'une décote à la souscription et in fine de la plus-value (déterminée selon les modalités prévues au règlement du plan) attachée à 10 actions pour une action souscrite. Un établissement financier mandaté par Vivendi assure la couverture de cette opération. Par ailleurs, 922 milliers d'actions ont été souscrites à travers une opération d'actionnariat salarié mise en place pour les salariés des filiales américaines.

Au 1er semestre 2017, la charge IFRS2 constaté au titre de ces nouveaux plans s'élève à 7,9 millions d'euros.

Havas SA :

Le 28 février 2017, le Conseil d'Administration de Havas SA a décidé de l'attribution d'un plan d'actions gratuites au profit de « grands cadres » salariés français ou étrangers du Groupe Havas dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 10 mai 2016. L'attribution représente une enveloppe de 1 700 000 actions Havas.

Au 30 juin 2017, la charge IFRS 2 comptabilisée au titre de ce plan d'attribution gratuite d'actions s'élève à environ 1,4 million d'euros.

Le détail des caractéristiques de l'ensemble de ces principaux nouveaux plans se présente comme suit :

Condition d'attribution des plans d'actions gratuites et de performance octroyés sur le premier semestre 2017

Actions concernées	VIVENDI	HAVAS	BOLLORE
Date d'octroi	23 février 2017	28 février 2017	24 mars 2017
Nombre d'actions octroyées	1 543 750	1 700 000	1 700 000
Prix de marché de l'action à la date d'octroi (en euros)	16,95	8,14	3,505
Juste valeur d'une action (en euros)	14,37	7,54	3,33
Durée d'acquisition des droits	36 mois	36 mois	36 mois
Durée de conservation	Aucune à l'issue de la période d'acquisition soit 23 février 2020	Aucune à l'issue de la période d'acquisition soit 28 février 2020	Aucune à l'issue de la période d'acquisition soit 24 mars 2020
Nombre d'actions attribuées au 30 juin 2017	1 543 750	1 699 000	1 610 000

L'évolution sur le semestre du nombre d'actions et d'options de souscription d'actions en circulation et relative aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions est la suivante :

Evolution des nombres d'actions gratuites et de performance en circulation

Actions concernées	BLUE SOLUTIONS	VIVENDI	HAVAS	BOLLORE
Nombre d'actions au 31 décembre 2016	358 000	3 215 951	7 219 520	4 131 200
Attribution		1 547 750	1 699 000	1 610 000
Echues				
Exercice		(330 007)		
Annulation	(4 500)	(62 495)	(643 160)	
Nombre d'actions au 30 juin 2017	353 500	4 371 199	8 275 360	5 741 200

Evolution des nombres d'options de souscriptions d'actions

Actions concernées	BLUE SOLUTIONS	VIVENDI	HAVAS	BOLLORE
Nombre d'actions au 31 décembre 2016		24 620 359		
Attribution				
Echues		(6 455 877)		
Exercice		(1 155 661)		
Annulation		(49 888)		
Nombre d'actions au 30 juin 2017		16 958 933		

Note 12 - Impôts

12.1 - Analyse de la charge d'impôt

(en millions d'euros)	Jun 2017	Jun 2016	Décembre 2016
Impôts courants et différés	(137,9)	(91,1)	(189,5)
(Dotations) reprise provisions pour impôt	(200,9)	5,6	17,3
Autres impôts (forfaitaire, redressements, crédits d'impôts, carry back)	211,8	(3,6)	(8,8)
Retenues à la source	(21,6)	(17,5)	(22,5)
CVAE	(12,4)	(10,6)	(20,4)
Total	(161,1)	(117,2)	(223,9)

Note 13 - Transactions avec les parties liées

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec des sociétés non consolidées qui ont un lien capitalistique direct ou indirect avec le Groupe.

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des opérations réalisées en 2016 et 2017 avec les parties liées :

<i>(en millions d'euros)</i>	Jun 2017	<i>Dont Parties liées du Groupe Vivendi (3)</i>	Décembre 2016
Chiffre d'affaires			
- entités non consolidées du Groupe ⁽¹⁾	8,4		17,3
- entités mises en équivalence ⁽²⁾	137,9	94,2	93,8
Achats et charges externes			
- entités non consolidées du Groupe ⁽¹⁾	(2,0)		(4,0)
- entités mises en équivalence ⁽²⁾	(54,9)	(53,9)	(1,3)
Autres produits et charges financiers			
- entités non consolidées du Groupe ⁽¹⁾	3,8		6,3
- entités mises en équivalence ⁽²⁾	(0,7)	0,2	1,1

<i>(en millions d'euros)</i>	Jun 2017	<i>Dont Parties liées du Groupe Vivendi (3)</i>	Décembre 2016
Actifs financiers non courants			
- entités non consolidées du Groupe ⁽¹⁾			
- entités mises en équivalence ⁽²⁾	258,5	258,5	0,0
Passifs financiers non courants			
- entités non consolidées du Groupe ⁽¹⁾			
- entités mises en équivalence ⁽²⁾	104,1	104,1	0,0
Créances liées à l'activité (hors intégration fiscale)			
- entités non consolidées du Groupe ⁽¹⁾	5,1		5,2
- entités mises en équivalence ⁽²⁾	140,1	53,5	33,9
Provisions pour créances douteuses	(0,4)		(0,5)
Dettes liées à l'activité (hors intégration fiscale)			
- entités non consolidées du Groupe ⁽¹⁾	1,3		0,8
- entités mises en équivalence ⁽²⁾	83,5	14,5	7,9
Comptes courants et conventions de trésorerie actif			
- entités non consolidées du Groupe ⁽¹⁾	30,2		37,8
- entités mises en équivalence ⁽²⁾	8,6		0,1
Comptes courants et conventions de trésorerie passif			
- entités non consolidées du Groupe ⁽¹⁾	24,2		18,3
- entités mises en équivalence ⁽²⁾	0,1		0,0

(1) Filiales non consolidées ainsi que les holdings de contrôle du Groupe

(2) dont Vivendi, partie liée du Groupe jusqu'au 26 avril 2017.

(3) A partir du 26 avril 2017, le Groupe Vivendi est intégré globalement dans les comptes de Bolloré. Les parties liées du Groupe Vivendi deviennent également celles du Groupe Bolloré. Les flux reportés ci-dessus correspondent à six mois de transactions.

Note 14 - Événements postérieurs à la clôture

Les principaux événements survenus entre la date de clôture et le 1er septembre, date du conseil d'administration de Bolloré, arrêtant les comptes du premier semestre sont les suivants :

- Acquisition d'Havas par Vivendi

Le 3 juillet 2017, Vivendi a acquis la participation de 59,2% de Bolloré dans Havas (voir note 1- Faits marquants du semestre)

- Réalisation de l'offre de rachat de minoritaires de Blue Solutions

Comme annoncé, et faisant suite à l'obtention de la décision de conformité de l'AMF du 4 août 2017, l'OPA simplifiée visant les actions de Blue Solutions a été réalisée du 6 au 19 juillet 2017, au prix unitaire de 17 euros. Au cours de cette OPA, Bolloré SA a acquis 7,6% complémentaires de Blue Solutions pour 37 millions d'euros, détenant in fine 78,8% du capital de Blue Solutions.

À l'issue de l'offre, en tenant compte de la participation de Bolloré Participations, le Groupe a franchi le seuil de 95% du capital de Blue Solutions.

- Signature du contrat de concession de Kribi (Cameroun)

Le 25 juillet 2017, le consortium composé des groupes français Bolloré Transport & Logistics et CMA CGM et le groupe chinois CHEC s'est vu confier le financement et l'exploitation du terminal à conteneurs de Kribi, pendant 25 ans dans le cadre d'un Partenariat Public-Privé avec l'Etat du Cameroun. Aujourd'hui doté d'un quai de 350 mètres et d'une profondeur de 16 mètres, le terminal de Kribi peut accueillir des navires d'une capacité de 8 000 EVP. En phase 2, Kribi Conteneurs Terminal

opèrera des navires de 11 000 EVP. Il bénéficiera d'un quai de 715 mètres, d'un terre-plein de 32 hectares et aura la capacité de traiter 1,3 million EVP.

- Signature du contrat de concession révisé Sitarail

Le 18 juillet 2017, les gouvernements de Côte d'Ivoire et du Burkina Faso et SITARAIL ont officiellement signé un accord, qui permet de lever les dernières conditions suspensives à l'entrée en vigueur de la convention de concession révisée pour la gestion et l'exploitation du réseau de chemin de fer reliant Abidjan à Kaya via Ouagadougou, signée le 29 Juillet 2016 à Yamoussoukro. Dans une première phase, SITARAIL investira plus de 250 millions d'euros sur 4 ans, dédiés au renouvellement des infrastructures du réseau ainsi qu'à la modernisation et à l'agrandissement du parc de matériels roulants destiné au transport de personnes et de marchandises. SITARAIL entreprendra la rénovation complète de près de 200 km de voies ferrées et de nombreuses gares du parcours afin de les moderniser, de fluidifier les échanges de biens et de personnes et de diminuer les délais de transit entre les deux pays.

- Acquisition d'une partie des actifs de Necotrans

Le 28 août 2017, le Tribunal de Commerce de Paris a accepté l'offre de reprise d'une partie des activités et des actifs en France et en Afrique du Groupe Necotrans, en redressement judiciaire. Bolloré Transport et Logistique acquiert ainsi les filiales Necotrans Sénégal, AMT Cameroun, les terminaux conventionnels de Brazzaville et de Lomé, et reprend les participations détenues dans les terminaux déjà opérés par le Groupe, ainsi que le fonds de commerce France de la Commission de transport, permettant de sauvegarder plus de 330 emplois en France et en Afrique.

- Augmentation de capital de Vivendi

Le 25 juillet 2017, Vivendi a réalisé une augmentation de capital de 68 millions d'euros (y compris primes d'émission) souscrite dans le cadre du plan d'épargne groupe.

- Acquisition de 10% de Dailymotion

Depuis le 26 juillet 2017, Vivendi détient 100 % de Dailymotion suite à l'exercice par Orange de son option de vente de sa participation résiduelle de 10 % dans Dailymotion, conformément au pacte d'actionnaires.

- Cession de la participation dans Gaumont

En juillet 2017, le Groupe a cédé sa participation dans Gaumont pour 31 millions d'euros dans le cadre de l'Offre Publique de Rachat d'Actions lancée par la société.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2017

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société BOLLORÉ, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Neuilly-sur-Seine, le 20 septembre 2017

Les Commissaires aux Comptes

AEG FINANCES

Membre de Grant Thornton International

CONSTANTIN ASSOCIES

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Jean-François BALOTEAUD

Jean Paul SEGURET

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant en page 3 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Le 28 septembre 2017
Vincent Bolloré
Président-directeur général